

La Libre Pensée militante



Organe de la Fédération Nationale de la Libre Pensée
et d'Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France



**Congrès national FNLP
et
Assemblée Générale Entraide et Solidarité
22 - 25 Août 2023
PARIS**

COMPTE - RENDU



SOMMAIRE

Ordre du jour	P 3
Mot du Président	P 4
Discours d'accueil de la Fédération de Paris	P 5
Discours d'ouverture du Congrès	P 6
Hommage aux camarades décédés.....	P 8

* Compléments de rapports *

Rapport moral et rapport d'activité	P 10
Rapport sur l'orientation internationale.....	P 23
Rapport financier	P 25
Rapport La Raison / France-Culture	P 27
Rapport Droit et Laïcité	P 29

* Discussion générale *

Résumés des interventions des délégués.....	P 30
Evolutions et constantes du capitalisme (Contribution à la discussion).....	P 38

Réponses des rapporteurs

Sur les rapports moral et d'activités	P 42
Sur La Raison et France-Culture.....	P 46

Résolutions et motions adoptées par le congrès

Appel de la Libre Pensée	P 47
Résolution générale	P 50
Résolution internationale.....	P 57
Résolution laïcité	P 58
Résolution sur la Question à l'étude.....	P 60
Question à l'étude 2023/2025	P 66
Motions.....	P 67 à 79
Résultats des votes / Instances nationales	P 81

Assemblée générale de l'IRELP P 87

Assemblée générale de l'Association des Monuments..... P 91

Assemblée générale d'Entraide et Solidarité P 93

Congrès National de Paris, du 22 au 25 août 2023

Centre International Maurice Ravel 6 Avenue Maurice Ravel 75012 Paris

■ Mardi 22 août :

9 h 00 : Accueil des délégués
9 h 30 : Discours de la **Fédération de Paris** / Discours du **Président de la Fédération Nationale**
10 h 00 : Hommage aux camarades disparus / Présentation des rapports nationaux
12 h 00 : Déjeuner (12 h à 13 h 30)
13 h 30 : Réunion de l'**Association des Élus** / Comité de Rédaction de *L'Idée Libre*
Réunion de la **Commission des Mandats**
14 h 30 : Discussion générale
17h 15 : Clôture des travaux
17H30 : Conférence publique de Babu Gogineni, Porte-Parole de l'AILP pour le **Sud-Est asiatique**
« La situation en Inde »

■ Mercredi 23 août :

09 h 00 : Discussion générale
11 h 00 : Réponses des rapporteurs
12 h 00 : Déjeuner (12 h à 13 h 30)
13 h 30 : Réunions des Commissions de la **CAN** et de l'**ALANVMV**
14 h 30 : Votes divers hors Bulletins de vote
15 h 00 : Commissions du Congrès: *Résolution Générale / Vœux et Motions / Question à l'étude Laïcité*
18 h 00 : Clôture des travaux

■ Jeudi 24 août :

08 h 30 : Vote des rapports nationaux et élections des Instances
Réunion de la **Commission d'harmonisation**
08 h 45 : Commission de dépouillement des votes
09 h 00 : Assemblée Générale de l'**IREL**
10 h 15 : Assemblée Générale de la **Fédération Nationale Laïque des Monuments**
11 h 00 : **Commissions du Congrès**
12 h 00 : Déjeuner (12 h à 13 h 30)
13 h 30: Proclamation des résultats des votes
14 h 00 : Assemblée Générale **d'Entraide et Solidarité**
15 h 30 : Question à l'étude 2020, choix de la **Question à l'étude 2021** (pour deux ans).
17 h 00 : Discussion et vote des résolutions
18 h 00 : Clôture des travaux
18 h 30 : Conseil d'Administration **d'Entraide et Solidarité**
18 h 45 : Réunion de la **CAN** et élection des responsables nationaux
19 h 00 : Pot fraternel
19 h 30 : **Repas fraternel**

■ Vendredi 25 août :

9 h 00 : Proclamation du nouveau **Bureau Exécutif** et des autres **responsabilités nationales**
Discussion et vote des résolutions, vœux et motions
Information sur le lieu du **Congrès National 2025**
Allocution de clôture du **Président de la Fédération Nationale**
12h 00 : Clôture du Congrès

Fin de congrès, nouveau départ.

Par Jean-Sébastien PIERRE



Chères et chers camarades,

Ce numéro 22 de la Libre Pensée Militante est le compte-rendu complet du congrès 2023 qui s'est tenu à Paris au Centre Maurice Ravel. Vous y trouverez les présentations, les interventions des fédérations et groupements affiliés, la forme définitive des résolutions et motions telles qu'elles ont été adoptées.

Un congrès à Paris est – par force – un congrès couteux pour les finances des fédérations. Cependant je note avec beaucoup de satisfaction que celles et ceux qui ne pouvaient venir ont eu à cœur de se faire représenter par des pouvoirs donnés à d'autres. Ainsi, non seulement l'amphithéâtre du Centre Maurice Ravel était-il bien rempli, mais la grande majorité de nos groupements étaient représentés.

Les résolutions du congrès ont pratiquement toutes été votées à l'unanimité. Unanimité n'est pas unanimité. Il-y-a eu un intense travail des commissions, de nombreux dépôts d'amendements et recherche d'un accord sur toutes les formulations. L'unanimité finale est le signe que cette recherche de l'accord a porté ses fruits dans une ambiance de travail fraternelle et positive.

Si tension il y a eu, c'est celle de tous devant les tâches à accomplir dans une situation riche et difficile. L'inquiétude d'une part et la volonté de combattre d'autre part sont allées de pair. Il n'est pas surprenant que trois questions aient dominé le congrès :

D'abord celle de notre engagement pour la constituante que nous avons inscrit dans le cadre de la journée internationale de la Libre Pensée du 20 décembre. Dans une journée internationale des libres penseurs nous témoignons que la V^{ème} République Française doit céder la place. Que nulle ouverture positive ne peut naître de ses institutions corrompues. Nous tenons en cela notre rôle de lieu de rencontre et de confrontation des idées.

Ensuite, celle de la perspective des marches du 23 septembre contre la répression et les brutalités policières. Nous avons joué un rôle important dans la démarche unitaire qui y préside. Ces marches seront une riposte majeure à la dictature qui se profile de la part d'un pouvoir isolé qui ne tient plus que par la violence contre le peuple.

Enfin en affinant la manière dont nous allons présenter à tous la perspective d'une Confédération Laïque pour la Liberté de Penser, les contours que nous souhaiterions lui voir prendre, sachant que nous ne chercherons à imposer aucune forme figée à ce nécessaire rassemblement.

L'importance de ces trois questions n'est soulignée que pour indiquer la tonalité de ce congrès. Elle n'en oblitère aucune autre, et vous constaterez en lisant ce volume que tous les sujets prévus ont été traités. Je vous laisse le découvrir au fil des pages.

La Libre Pensée militante
Bulletin semestriel (mai - octobre)

Editeurs : Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France (Association Loi 1901) et la **Fédération Nationale de la Libre Pensée** (Association Loi 1901)

10/12 rue des Fossés Saint-Jacques 75005 Paris
Tél. : 01.46.34.01.88 / 01.46.34.21.50 / e-mails : entraidelp@wanadoo.fr / libre.pensee@wanadoo.fr

Directeur de publication : Jean-Sébastien Pierre - **Rédacteur en chef** : Carole Halbutier-
Rédacteur en chef adjoint : Christian Eyschen - **Secrétaire de rédaction** : Astrid Bardet
Diffusion par voie électronique aux adhérents des deux associations - Dépôt légal : août 2023



Discours d'accueil de la Fédération de Paris

Chers amis, chers camarades,

Notre Fédération vous souhaite la bienvenue à Paris, anciennement ville-lumière, dirigée par une municipalité penchée avec onction sur les destinées financières d'associations cléricales, bien loin des Lumières de la philosophie, jadis représentées par Diderot, Voltaire et d'Holbach. Si Pétain se chargea de faire fondre les statues de bronze du Chevalier de La Barre, de Voltaire afin de fournir des canons à l'occupant, un obscurantisme plus sournois gouverne à présent la cité, symbolisée par l'alliance d'Hidalgo et de Darmanin pour chasser les bouquinistes en 2024, mais encore plus sinistrement illustrée par le soutien aux lois liberticides de l'apprenti dictateur, j'ai nommé Macron, et à son entreprise militariste dans le S.N.U.

Le Chevalier de La Barre, notre Fédération Nationale lui a redonné sa place cette année face au Sacré-Cœur, momentanément mais de manière spectaculaire, sans préjudice d'une future installation durable, à la faveur d'un **rétablissement de la démocratie** dans ce pays, comme tant d'autres exigences et aspirations vitales. Cette démocratie, à naître sur les cendres de la Vème république, d'ores et déjà en flammes, viendra de l'organisation d'une Constituante, issue des profondeurs de la société, que ce gouvernement méprise et tente de rendre invisibles. Nous touchons là à une notion que notre Secrétaire Général, Christian Eyschen, se chargera d'exposer dans toute la dimension d'engagement qu'elle suppose de la part de nos militants dans la période où nous entrons, riche de promesses mais aussi des plus grands dangers.

La Fédération de Paris aura pris sa part du combat contre le SNU et le militarisme, qui est aussi un combat pour la laïcité et la défense tout court de l'institution scolaire.

Comme les fédérations de province, elle mit en échec l'organisation de la propagande militariste décidée par le gouvernement. Comme à Strasbourg et dans bien d'autres villes, c'est par l'unité avec d'autres organisations que ces succès, ponctuels mais annonciateurs de plus grandes victoires, ont été remportés. C'est là un trait de la situation nouvelle que nous rencontrons partout dans le pays : l'aspiration à l'unité, à surmonter tout ce qui jadis opposait des associations, des organisations politiques, des syndicats ou des mouvements. Chacune des fédérations ici présentes pourra en témoigner. En témoigner afin, non pas de dresser un catalogue de ce que chacune aura réalisé, mais d'élaborer et de décider des stratégies permettant la réalisation de nos grands objectifs nationaux, en particulier la mobilisation nationale du 23 septembre contre les violences policières d'État, dont la signification et l'enjeu seront décrits et détaillés au cours de ce Congrès.

J'ai parlé d'unité. Il y a deux ans, au Congrès de Voiron, nous avons ouvert la perspective d'une Confédération Laïque. Dès à présent, il nous faut réfléchir à ses contours et à son fonctionnement. Les actions unitaires, les liens nouveaux tissés avec d'autres grandes organisations, nous ont donné raison. Les messages de solidarité parvenus avant ce congrès parisien, plus nombreux qu'il y a deux ans, le confirment eux aussi. Parmi les organisations fraternellement associées, le Mouvement de la Paix nous invite à la Fête de l'Humanité, les 15, 16 et 17 septembre. Ce sera l'occasion de porter et de vendre le badge en faveur de la Constituante. Un tract commun Mvt de la Paix-FNLP contre la guerre en Ukraine sera diffusé à 10 000 exemplaires. Ce sera l'occasion de participer à des débats sur la lutte contre la guerre, contre le SNU, contre l'économie de guerre. Ce sera l'opportunité d'exposer et de vendre nos publications, et pour certains d'entre nous, de présenter nos textes, nos créations littéraires. J'en serai d'ailleurs pour un recueil de poèmes, dont certains sont parus dans mon pamphlet « Narcisse en tyran », en 2021. Louis Couturier et Claude

Singer présenteront leurs textes, et ce sera au Village du Livre. Pour toutes ces raisons, camarades, je vous invite à participer à cette mobilisation à la Fête de l'Humanité, à en considérer l'importance.

Et puis il y aura la manifestation du 23 septembre, et là encore, ce ne sera pas qu'une mobilisation parisienne. Je vous invite, je vous exhorte, chers camarades, à vous mobiliser dans la rue ce jour-là.

Michel Sidoroff

Président de la Fédération de Paris



Discours d'ouverture du Congrès

Chers camarades,

Je suis très ému de vous accueillir ici dans la capitale de la France : Paris sera toujours Paris. Notons que ce n'était pas le plan initial. Ce devait-être Montpellier. Si nous avons dû déplacer le congrès ce n'est pas en raison des prédictions du GIEC et de la canicule, mais de la mauvaise volonté de l'Université. Ces endroits restent, en dépit d'innombrables contre-réformes dévastatrices des lieux de recherche, d'instruction et de culture mais il y a longtemps qu'elles ont cessé d'être des lieux de débat et de liberté. Tout ce qui ressemble de près ou de loin à de la politique, pardon, à de la politique non strictement incluse dans la pensée unique, est maintenant strictement écarté par les présidents à qui l'on a fait croire qu'ils étaient devenus des « patrons », des « managers » et qui ont parfois tendance à s'y croire.

Encore faut-il nuancer. Lors de l'épisode scandaleux des accusations d'islamogauchisme contre l'Université émises par Monsieur Blanquer et Madame Vidal, il n'est indifférent à personne que la Conférence des Présidents d'Université ait réagi avec vigueur, rigueur et je dirai honneur.

Il y a par ailleurs un autre phénomène : l'autonomie renforcée des Universités a mis presque toutes les universités en difficultés financières plus ou moins graves, allant parfois jusqu'à la mise sous tutelle des rectorats. Alors, dans ces conditions, plus question de prêter des amphithéâtres, des salles de travail, de l'aide en personnel à des organisations de réflexion philosophique. Il faut payer, et cher, très cher, trop cher pour nos finances en l'état actuel des choses.

Nous revoilà donc dans la capitale, dans ce centre Maurice Ravel dont l'équipement devrait vous convenir et donc nous remercions évidemment la direction. L'avantage en est la concentration des travaux et de la restauration en un même lieu, proche de la Porte Dorée, du bois et du zoo de Vincennes, on peut trouver pire dans la capitale. Je vous souhaite d'y vivre de fructueux travaux.

Pour nombre d'entre nous, c'est un retour, car les 7 et 8 avril nous étions à Montmartre et à la Bourse du Travail pour la Conférence Internationale pour l'Abrogation des Concordats, conférence très riche d'enseignements dont vous pouvez vous procurer les actes ici même ou que vous avez commandé. Nous avons en cette occasion érigé sur le parvis du Sacré-Cœur, cet hymne architectural à la répression de l'insurrection populaire de la commune, la fidèle réplique de la statue originelle du Chevallier de La Barre, statue représentant son supplice et non un promeneur insouciant comme celle du square Nadar. Ce fut notre commémoration du Paris insurgé, du Paris résistant, du Paris des lumières contre celui de l'obscurantisme chrétien et de la république des bourreaux.

Nous allons débattre de bien des choses, mais l'heure est grave. Nous faisons face, le peuple entier fait face à un gouvernement qui n'a plus de majorité, plus de soutien dans l'opinion, plus de confiance dans le pays et qui manie la répression policière avec une brutalité quasi inédite. Cela sent l'agonie d'une bête malfaisante qui sévit depuis plus de 60 ans, l'antidémocratique cinquième République qui n'en peut plus de ne plus pouvoir. Tandis que tout se désagrège, la santé, l'école, l'Université, la justice, l'agriculture, les communes, Macron tance avec arrogance tout ce qui bouge et le menace de ses policiers munis d'armes à feu « non létale » de « grenades de désencerclement » montés sur des quads, des motos des véhicules blindés. Lorsque la jeunesse des banlieues se soulève après le meurtre du jeune Nahel, le Président lance de gigantesques opérations de polices, d'arrestations, de condamnations souvent arbitraires. Il approuve les policiers factieux qui ne supportent pas qu'un des leurs soit mis en détention provisoire pour un meurtre. Le dictatorial confine au monstrueux. Alors, nous discuterons bien sur des marches appelées le 23 septembre par près de 60 organisations contre ces violences policières. Alors nous discuterons de la nécessité de révoquer cette fausse république pour faire entendre la volonté du peuple et réaliser l'assemblée constituante donnant le jour à une nouvelle constitution. Je n'en dis pas plus, nous avons quatre jours pour discuter de cela.

Deux ans se sont écoulés depuis le congrès de Voiron. L'avantage d'un délai plus long est que l'expérience accumulée est plus grande. La fédération nationale, avec sa commission administrative et son bureau exécutif ont intensément travaillé. Vous, les fédérations et groupements affiliés, avez intensément travaillé. Nous allons regrouper nos expériences, réfléchir, encore réfléchir, pour agir.

Je vous salue fraternellement

Jean-Sébastien PIERRE

Président de la FNLP



De gauche à droite : M. Sidoroff, B. N'Diaye, JS Pierre, Ch. Eyschen

Hommage aux camarades décédés

- **Aude Jean** de la Libre Pensée de la Vienne
- **Baron Jacques** de la Libre Pensée de l'Yonne
- **Bateau Jean-Louis** de la Libre Pensée de Haute-Loire
- **Bertrand Jacques** de la Libre Pensée de Corrèze
- **Boissieres Jean-Yves** de la Libre Pensée de l'Essonne
- **Bonnet Brigitte** de la Libre Pensée de l'Indre
- **Bouhin Jean-Michel** de la Libre Pensée des Bouches-du-Rhône
- **Bouyer Serge** de la Libre Pensée de Loire-Atlantique
- **Brunet Gerard** de la Libre Pensée de l'Essonne
- **Buhot Jean-Michel** de la Libre Pensée de la Marne
- **Cnudde Philippe** de la Libre Pensée de l'Aude
- **Coudouneau Alain** de la Libre Pensée du Vaucluse
- **Courteix Marizette** de la Libre Pensée de la Corrèze
- **Coussot Patrick** de la Libre Pensée des Landes
- **Delon Jacques** de la Libre Pensée du Rhône
- **Diaz Miguel** de la Libre Pensée de Charente-Maritime
- **Escanero Antonio** de la Libre Pensée de la Loire
- **Filloz Francine** de la Libre Pensée de Côte d'Or
- **Forsse Jean-François** de la Libre Pensée du Cantal.
- **Marc Fromion** de la Libre Pensée des Alpes-Maritimes
- **Giovanetti Xavier** de la Libre Pensée du Var
- **Giry-Lornage Catherine** de la Libre Pensée de la Loire
- **Granier Edmond** de la Libre Pensée du Vaucluse
- **Grosman Michel** de la Libre Pensée 57
- **Guillaume René** de la Libre Pensée de Gironde
- **Laberenne Serge** de la Libre Pensée de l'Allier
- **Lapert Jean-Antoine** de la Libre Pensée de Corrèze
- **Laubary-Besson Christine** de la Libre Pensée de la Corrèze
- **Lèbre Michel** de la Libre Pensée du Puy-de-Dôme
- **Loewinski Jean-Claude** de la Libre Pensée du Val-de-Marne
- **Lutaud Nathalie** de la Libre Pensée du Tarn
- **Marais Jacques**, de la Libre Pensée d'Ille-et -Vilaine
- **Mollard Claude** de la Libre Pensée de l'Isère
- **Montias-Baruch Viviane** de la Libre Pensée de Paris
- **Moulinat Ginette** de la Libre Pensée de l'Allier

- **Moynard Philippe** de la Libre Pensée de Charente-Maritime
- **Oliveres Christian** de la libre Pensée du Maine-et-Loire
- **Rochatain Alain** de la Libre Pensée des Bouches-du-Rhône
- **Sassey Gisèle** de la Libre Pensée de Charente-Maritime
- **Secchi Lucien** de la Libre Pensée de Corse
- **Tardy Jeanne** de la Libre Pensée de Côte d'Or
- **Thibault Sylvette** de la Libre Pensée de Côte d'Or

We shall overcome

Nous vaincrons

We shall overcome,

Nous vaincrons,

We shall overcome,

Nous vaincrons,

We shall overcome, some day.

Nous vaincrons, un jour

Oh oh, deep in my heart,

Oh oh au fond de mon cœur

I do believe

Je crois

We shall overcome, some day.

Que nous vaincrons, un jour

We'll shall be alright

Nous serons bien

We'll shall be alright

Nous serons bien

We'll shall be alright

Nous serons bien, un jour

We shall overcome,

Nous vaincrons

We shall overcome,

Nous vaincrons

We shall overcome, some day.

Nous vaincrons, un jour

We shall live in peace,

Nous allons vivre en paix,

We shall live in peace,

Nous allons vivre en paix,

We shall live in peace, some day.

Nous allons vivre en paix, un jour

Oh oh, deep in my heart,

Oh oh au fond de mon cœur

I do believe

Je crois

We shall overcome, some day.

Que nous vaincrons, un jour

We are not afraid,

Nous n'avons pas peur,

We are not afraid,

Nous n'avons pas peur,

We are not afraid, today

Nous n'avons pas peur, aujourd'hui

Oh oh, deep in my heart,

Oh oh au fond de mon cœur

I do believe

Je crois

And we shall overcome, someday

Et nous vaincrons un jour

We shall overcome,

Nous vaincrons

We shall overcome,

Nous vaincrons

We shall overcome, some day.

Nous vaincrons, un jour

Oh oh, deep in my heart,

Oh oh au fond de mon cœur

I do believe

Je crois

And we shall overcome, someday

Et nous vaincrons un jour

Complément du Rapport Moral et du Rapport d'activité

Introduction (par JS.PIERRE)

Christian Eyschen va vous donner connaissance d'un complément aux rapports moral et d'activité signé de lui-même, de moi-même et de Benoit Schneckenburger.

La raison en est très simple. Depuis le mois de mars et les évènements et notre activité n'ont fait que se précipiter. Il en résulte que l'aspect moral, les principes, et l'aspect pratique, l'activité, sont plus imbriqués que jamais. Comme le dit par ailleurs le rapport « un bâton a toujours deux bouts et en l'occurrence ils sont difficilement dissociables ».

Ainsi, le complément que va faire Christian est dans la droite ligne de nos rapports de mars. Les grandes lignes vous les connaissaient car vous suiviez assidument les actions de la FNLP : la dérive du pouvoir vers une dictature de plus en plus répressive, une montée de l'extrême droite et non plus fantasmée sous forme de bandes armées, la nécessaire solidarité des actions se réclamant de l'humanisme contre cela, la nécessité de plus en plus pressante d'en finir avec la Cinquième République, la crise considérable de l'Église catholique - crise qui la ravage -, l'internationalisation des problèmes, j'en passe et j'en oublie.

Je lui laisserai donc la parole en prenant cependant un instant pour évoquer deux sujets.

Le premier, c'est comme vous avez pu le constater sur la table de presse et dans la préparation de ce congrès, l'abondance des analyses que nous avons produites dans des brochures *Arguments*. Certain diront qu'il y en a trop mais moi je dirai qu'il y en a assez pour couvrir un éventail et un panel de sujets qui permet la réflexion et l'alimentation intellectuelle de tous les camarades.

Je voulais vous dire qu'il y en a une qui n'est pas encore parue, et c'est ma responsabilité.

J'en prépare une seconde actuellement sur le sujet du GIEC. Attention, pas sur le climat encore qu'il ne soit pas possible de ne pas en parler au sujet de cet organisme, mais au sujet de sa capacité d'expertise scientifique car on vous dit que le GIEC a parlé et que le GIEC c'est la science ! Pour ma part je voulais en avoir le cœur net et j'ai fait ce que peu de commentateurs ont fait : je me suis plongé au cœur du rapport LR6 qui est paru fin 2021. Dernier rapport du GIEC. 2400 pages bourrées de références croisées, de notes, de renvois qui renvois à des notes, de notes qui renvoient à des graphiques, des graphiques qui renvois à des notes, des notes qui renvoient à des paragraphes... Je le dit tranquillement, et j'espère en fournir la preuve : ce monstre n'est pas fait pour être lu, même pas par un scientifique ! Que j'ai quand même la prétention d'être.

Il est fait pour brouiller les pistes et pour permettre ensuite d'asséner n'importe quoi dans le résumé à l'usage des décideurs, puis d'ouvrir grand les vannes du troisième étage de la fusée qui est celui d'une communication terrifiante dans laquelle le citoyen lambda est apostrophé : vous, citoyens lambda vous devez changer vos modes de consommation ! C'est votre faute, si les capitalistes émettent du gaz carbonique. C'est uniquement la demande qui commande l'offre.

Alors je me suis attaqué à deux aspects :

- Les modèles mathématiques, informatiques, recensés par le GIEC sont-ils validés ?
- L'accroissement du gaz carbonique et le réchauffement sont-ils vraiment une catastrophe pour la biodiversité ?

Je ne vous livre pas mes conclusions sinon vous n'achèteriez pas la brochure !

Il y aura aussi dans cette brochure une contribution de Benoit Schneckenburger, et la contribution d'un camarade sur une question de géopolitique : il semblerait bien qu'à travers la question du

climat ceux qui sont menacés soient l'Inde et la Chine, pour les empêcher d'utiliser le seul moyen de leur développement industriel à savoir les ressources fossiles.

Ce qui est extrêmement grave et qui va bien dans une géopolitique particulière, organisée par les Etats-Unis et qui vise actuellement la Chine dans une perspective éminemment guerrière.

Par ailleurs, je termine sur le plus récent de nos communiqués, pas encore paru et que vous allez découvrir. Il s'agit des grandes manœuvres des impérialismes autour du Niger et de la nouvelle menace de guerre et d'intervention militaire qui est annoncée dans tout le pays.

Des coups d'État en Afrique on en a connu beaucoup. Quand ils étaient orchestrés par le gouvernement français, ou autre gouvernement impérialiste, cela ne posait aucun problème. Ici il se trouve que ça ne les arrange pas et que par conséquent ils font agir tout le banc et l'arrière banc de leurs possibilités pour essayer de juguler une junte pour laquelle je n'ai pas d'opinion particulière mais qui a actuellement un vaste soutien populaire sous un angle très particulier : ce soutien populaire remet en cause gravement la présence française dans cette région. Ce n'est pas rien.

Il était nécessaire de s'exprimer et de prendre l'initiative et la contrainte était de ne pas faire double emploi avec d'autres appels existants, car il y en a d'autres, il y en aura beaucoup. Il est évident que ce problème agite et secoue l'ensemble du mouvement démocratique français.

Nous avons pris le parti de mobiliser l'Association Internationale de la Libre Pensée sous une forme particulière dont vous allez tout de suite saisir l'intérêt.

Le texte qui est déjà en circulation et signé par un certain nombre d'organisations de l'AILP, dit ceci :

« Nous, Libres Penseurs des anciennes puissances coloniales, nous adressons à nos Frères et à nos Sœurs des peuples opprimés et exploités d'Afrique.

[...]

Dans la région du Sahel notamment, au Mali, au Burkina Faso, ce puissant mouvement s'est traduit par l'exigence, portée massivement par la population de ces pays, du départ des troupes françaises, composante la plus visible d'une domination néocoloniale héritière de celle de l'ancien Empire français. C'est aujourd'hui le peuple du Niger qui se mobilise pour son émancipation

Nous disons à nos Frères et à nos Sœurs notamment du Niger que nous les soutenons dans leur combat qui est aussi notre combat

Nous nous prononçons :

- *Pour la liberté des peuples qui va de pair avec la liberté et la souveraineté nationale et économique.*
- *Pour la liberté des peuples, contre toute ingérence politique, économique, militaire pour la liberté de penser et contre toute oppression religieuse.*
- *Nous nous prononçons solennellement contre toute intervention militaire, ouverte ou cachée, directe ou indirecte, contre le peuple du Niger notamment.»*

Vous n'ignorez pas que Macron est prêt à y aller. C'est non seulement une question internationale mais également une question nationale pour les militants français.

C'est dans la lignée de la destruction de la Libye opérée du temps de Sarkozy, la destruction quasi-totale du Mali ... Partout où nous avons connu des opérations extérieures c'est la régression la plus totale qui s'est installée : bandes armées, tribus, conflits interethniques ...

Je voulais donc pour faire part de cette initiative qui a été déjà largement signée en France et à l'étranger.

Je laisse maintenant la parole à Christian pour ce complément de rapport moral et d'activités.

Chers camarades,

Ce complément vise à actualiser le *Rapport Moral et celui d'Activités* très denses qui a ont présentés au nom de la **CAN** et publié et envoyé à toutes les **Fédérations** et aux **Libres Penseurs**. Il nous faudra prendre des décisions très importantes lors de ce **Congrès national**.

1°)- Dès la rentrée, mais cela a déjà commencé, il faudra que les **Fédérations départementales** préparent activement la semaine d'actions autour de *la Journée internationale de la Libre Pensée* du 20 septembre 2023, réunions publiques, meetings, rassemblements, conférences de presse, etc. autour du thème « *Constituante pour la République !* ». Nous attirons votre attention sur la nécessité de vendre massivement le **Badge** éponyme, parce que cela va et a déjà constitué un marqueur de notre action et de notre positionnement, et que cela peut apporter un peu d'aisance à votre **Trésorerie départementale**.

Nous pensons que ce **Badge** rencontrera très certainement un certain écho lors de **l'Université d'été de la France Insoumise** à Valence et qu'il en rencontrera sans doute un aussi à la **Fête de l'Humanité**, où nous serons dans un stand collectif à l'initiative du **Mouvement de la Paix**, que nous remercions chaleureusement pour cette initiative fraternelle.

Notre semaine de mobilisation de septembre se conclura par notre participation **aux Marches du 23 septembre** où nous prendrons la rue contre les interdictions et la répression macroniste, pour que *Justice soit rendue aux victimes des violences et des assassinats policiers de l'Etat*. Il importe de préparer ces marches dans une démarche la plus unitaire possible pour accroître leur force et leur efficacité.

Il importe aussi que la présence physique de la **Libre Pensée** se voit avec ses banderoles, ses drapeaux qui sont devenus une marque de fabrique et ses différents badges. Le meilleur moyen d'en finir avec la violence macroniste n'est-il pas d'en finir avec **les Institutions de la Ve République** en redonnant la parole au peuple pour une **Constituante Elue, Libre et Souveraine** pour établir **un Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ?**

En ce sens, nous vous appelons à vendre largement l'ouvrage que nous avons édité avec *Theolib* : « *Le Livre des Rois, de la Monarchie vers la République* ». Il faut expliquer ce qu'il y avait avant la **République** pour nous éviter- si possible - des déboires pour le futur. Avec l'effondrement inévitable des **Institutions bonapartistes** et quelque peu **monarchiques** de la **Ve République**, la mise en œuvre d'une **Constituante réelle** ne peut se faire sans une connaissance du passé.

C'est pourquoi, nous vous invitons aussi à lire et à diffuser largement le numéro *d'Arguments* « *Pour en finir avec la Ve République* » qui est une mine de renseignements et d'analyses qui vous seront très utiles dans votre action militante. Comment est né le **Coup d'Etat permanent** et comment il se poursuit jusqu'à son agonie programmée est une source de compréhension des tâches et des événements.

2°)- Toutes nos actions et nos publications sont le produit d'une analyse qui les sous-tend : **nous sommes revenus en 1848**. Il faut tout repenser, tout rebâtir, mais nous avons une expérience accumulée et acquise à notre disposition. Lisez *Le Livre des Rois*, c'est édifiant pour comprendre et agir.

C'est là le sens du projet *d'Appel* de notre **Congrès national** qui vous est soumis pour discussion et approbation. Cet *Appel* s'inscrit pleinement dans tous les autres textes soumis à votre sagacité, tant celui sur les **Libertés démocratiques** que la résolution de la **Question à l'étude** qui traite de la question des **Elus** pour défendre la Laïcité, ou de la poursuite de la campagne contre les **crimes de l'Eglise** et pour la **liberté des funérailles**. Il y a aussi un bloc constitué des **Résolutions Générale**,

Laïcité et Internationale qui sont liées entre elles par la **défense de la Liberté de conscience** sur tous les plans.

Tout cela va culminer dans une démarche qui relie **l'Esprit** et la **Matière** par la volonté d'une avancée réelle vers la **Constitution** d'une *Confédération laïque pour la défense de la liberté de penser*, dont vous avez tous les éléments dans les documents envoyés pour la tenue de ce **Congrès national**.

Toutes nos analyses et nos actions convergent vers la réalisation de cette nécessité. La **Libre Pensée** s'est maintenue, elle n'a pas disparu comme le voulaient les *Grands de ce monde si petit*, elle a repris une véritable place dans le **Mouvement laïque**, elle compte dans le paysage et elle fait avancer les choses. Elle est la conscience du Mouvement laïque et aussi la *mauvaise conscience* des antilaïques xénophobes. La **Libre Pensée** est la fraction la plus résolue dans le combat laïque, elle incarne et est constitutive d'une conscience collective, et, en ce sens, elle ne s'oppose à aucune composante authentique du **Mouvement laïque**, car elle promeut l'intérêt général du combat laïque.

3°)- Toutes ces actions visent, non pas à phagocyter les autres organisations dans une volonté hégémonique de pouvoir, mais bien au contraire de les aider à la hauteur de nos possibilités à continuer d'exister et à se développer. Toutes les structures que nous mettons en place : **Confédération laïque, Cercle exégétique rationaliste, Cercle Rationaliste de la Libre Pensée, Bureau européen de coordination de la Libre Pensée** sont basées sur le même principe : rassembler ce qui est éparé, impulser une dynamique d'action et non de structures organisationnelles et ne pas en faire des enjeux de pouvoir.

Il nous appartient de concrétiser cela dans la **Confédération laïque pour la Défense de la Liberté de Penser**. Vous avez nos propositions dans les mains, étudiez-les, agissez pour les faire rentrer dans la vie. Comme nous le rappelons souvent, faisons comme **Marc Aurèle** : si nous ne pouvons agir ensemble sur tous les points, poussons au moins ensemble sur ce qui nous unit et nous rassemble.

4°)- De la même manière, nous procédons du même processus dans notre **travail international**. Ceux qui ont participé et, plus nombreux, ceux qui ont lu les *Actes* de la **Conférence internationale pour l'Abrogation des Concordats, des religions officielles et des biens terrestres acquis indûment par les Eglises** n'ont pu que s'apercevoir de l'extraordinaire richesse que nous avons assemblée comme matériaux, à l'initiative du **Bureau européen de Coordination de la Libre Pensée** qui procède de la même démarche décrite plus haut sur le plan national. Aucun hégémonisme, mais une convergence affirmée dans les analyses et les actions.

Lisez les *Actes* de cette **Conférence internationale**, comment ne pas y voir deux choses qui vous transpercent la tête comme une pointe de diamant, pour parler comme **Marlon Brando** dans *Apocalypse now* :

- Les analyses que nous portons depuis longtemps sur le combat laïque, le rôle des Eglises, la place de la **Libre Pensée** sur tous les points, sont devenues quelque chose de très partagé et de vivant dans les différentes composantes de **l'Association internationale de la Libre Pensée**.
- Les actions que nous menons, là aussi sur les **quatre principes fondamentaux de la Libre Pensée** : lutte laïque pour la Séparation des Eglises et de l'Etat, lutte antireligieuse et contre les dogmes sur le plan philosophique, lutte contre l'oppression économique et contre la guerre, sont mises en œuvre dans un grand nombre de « *sections* » de **l'AILP**, ainsi que des actions spécifiques que nous avons entreprises, comme les **inventaires laïques** sur les détournements des fonds publics et les inventaires des biens du Clergé.

Il est frappant de constater que, s'il n'y avait d'hégémonisme de la part de personne, il y avait une

réelle homogénéisation entre tous les **Libres Penseurs** venus d'horizons différents avec une histoire passée différente.

Sans aucune forfanterie de notre part, nous avons avancé et bien avancé dans la voie de la reconstitution d'une authentique et réelle **Internationale de la Libre Pensée**. C'est réjouissant à plus d'un titre.

De ce point de vue, la publication de deux de nos ouvrages : « *La Libre Pensée dans la monde arabo-musulman* » dont il y aura une version numérique en arabe et « *Judéïcité, Laïcité et Libre Pensée* » sont des outils importants pour expliquer, penser et réaliser notre **action internationale**. Il faut réaliser un instant la force et l'objet de ces deux ouvrages que nous unissons dans le **Temps** et dans **l'Espace** une même action, cela n'est pas anodin. C'est assez porteur de symbolique et d'action conjuguées.

5°)- Pour en finir avec nos publications, ajoutons que devrait sortir prochainement le **Tome II d'Arguments** sur le **GIEC** qui va poursuivre le débat engagé par la publication du **Premier Tome**, en publiant notamment quelques réactions à celui-ci, en étant fidèle à notre démarche de débat rationnel, mais pas toujours rationaliste pour certains.

Devrait aussi sortir en quatre langues (**Français, Allemand, Espagnol, Anglais**) un **Arguments** sur **l'Allemagne**, et un autre sur **l'écriture inclusive**, et encore un autre sur **la Surveillance électronique**. Nous avons lancé un appel pour trouver quelqu'un qui coordonne, travaille, recherche un **Arguments** sur les **Evangeliques**, qui sont le bras religieux de **l'Impérialisme Nord-Américain**. C'est un aspect fondamental des questions auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui et que nous ne pouvons ignorer. Notre camarade **Claude Singer** s'est porté volontaire pour s'occuper de cela, si vous êtes aussi volontaires pour contribuer à ce numéro, prenez contact avec lui, il est dans la salle.

Si le **Congrès national** le décide, puisque c'est proposé par une **Fédération** nous aurons aussi à faire un numéro **d'Arguments** sur la **Guerre en Ukraine**, et là aussi, il faudra trouver un coordinateur. Y-a-t-il un ou de volontaires ? Et il y en aura aussi un proposé sur la surveillance numérique. Là aussi, il nous faut des volontaires et nous cherchons à ouvrir vers l'extérieur avec des associations préoccupées, à juste titre, de ces question.

Il nous faut trouver deux camarades assez jeunes, compétents, et disponibles pour s'occuper de nos **sites Web**. Ce n'est pas très prenant, mais cela nécessite d'être disponible et de travailler régulièrement. Nous publions **deux newsletters par semaine**. Cherchez dans votre **Fédération** pour trouver rapidement ces deux perles rares (s'il y en a plus, c'est très bien aussi, on pourra globalement faire plus et individuellement moins). Là aussi, si vous avez des questions à ce sujet, je suis disponible pour y répondre.

6°)- Pour poursuivre le débat sur nos actions, notamment unitaires, il nous faut avoir une réflexion sur notre **stratégie** et notre **tactique**. Dans la dernière période, nous avons quasiment accepté toutes les propositions qui nous ont été faites de démarches communes, de déclarations communes. Sauf de manière générale sur des **recours juridiques**, car ceux-ci doivent être cohérents et non pas être le produit de tractations comme c'est le cas pour une **déclaration unitaire**. C'est pourquoi, nous préférons faire nos recours seuls, ou dans le cas où cela a un sens et un poids, nous nous associons à d'autres, comme pour la **loi « Séparatisme »** en les laissant développer leur argumentation juridique. C'est la condition de l'efficacité.

Prenons un autre exemple, nous allons décider dans ce **Congrès national** d'engager une procédure pour étudier la possibilité de porte plainte contre l'Etat « *pour carence dans la défense de la Laïcité et de la liberté de conscience* » (sur le modèle de la condamnation de l'Etat sur la question du climat initié par les **Ecologistes**) sur notre argumentaire et pas celui des autres. Nous ferons cela seul, car

s'il faut se mettre d'accord avec d'autres, on n'a pas fini et nous aurons un angle spécifique : notre orientation pour la laïcisation des institutions, contre la sécularisation forcée.

Notre analyse part toujours de l'idée que nous sommes revenus en quelque sorte à **1848** et que l'aspiration à l'unité est plus forte que l'envie de se distinguer à tout prix. Du moins globalement pour toutes les sensibilités que nous sommes amenés à côtoyer. Il reste encore quelques **brontosaures indémodables de dogmatisme et de sectarisme** qui ont toujours raison contre tout le monde.

Ils sont faciles à reconnaître. Quand vous faites une conférence, une réunion, un meeting, un colloque, ils interviennent toujours de la même façon en disant « *Je suis d'accord avec 95% de ce que vous dites, mais...* ». Le « *Mais* » est essentiel. Quand on a affaire à quelqu'un qui veut faire avancer les choses positivement, même dans sa direction et pour ses propres objectifs, il s'appuiera sur le **95%** pour essayer d'atteindre le plus près possible les **100% d'accord commun**.

Mais là, l'essentiel est le **5%** qui va empêcher toute action commune, toute idée partagée. L'idée, si tant est que l'on puisse parler d'idée chez ces gens-là, est basée sur la démonstration qu'il faut prouver à toute force qu'ils ont raison, parce que les autres ont tort. Le fait que d'autres peuvent avoir raison aussi leur échappe totalement. Sinon, à quoi serviraient-ils ?

Quel est le fondement d'une telle attitude ? Elle est incontestablement issue d'une conception religieuse. Ils possèdent la *Vérité révélée* et vous ne pouvez qu'être dans l'erreur si vous n'entrez pas en dévotion à leurs pieds, si possible dans une posture humble et admirative pour leur « *génie* ». Ils sont l'incarnation du *Bien* contre le *Mal* que vous représentez. C'est pourquoi, dans une récente interview, j'ai indiqué que c'était, sur le fond, la même politique que **Reagan** et **Bush** sur « *l'axe du Bien et du Mal* ». On sait dans quels malheurs cela nous conduit toujours. Pour eux, le **Précepte** précède toujours la **Preuve**.

Notre attitude est inverse, nous nous appuyons sur tout ce qui permet d'avancer positivement, en écartant ce qui divise. **Lénine** avait raison quand il disait : « *Un pas en avant des masses vaut mieux que 100 programmes* ». C'est par la pratique que l'on fait avancer les choses. Pour les **brontosaures**, il manquera toujours un bouton de guêtre, ils verront la « *chemise brune* » sous le **Gilet Jaune** sans comprendre ce que ce mouvement incarne comme tradition populaire de **Jacquerie insurrectionnelle**.

Ils crieront à la grève générale sans cesse, mais ne mettront jamais leur secteur professionnel en grève. Ils supplieront alors les appareils syndicaux de le faire à leur place, c'est plus facile et cela permet de critiquer tout à loisir, au nom du sacro-saint **5%**. Il ne faudrait pas les pousser trop longtemps pour qu'ils parlent de « *racailles* » dans les banlieues, ils préféreront en attendant garder le silence. Toujours tout seul contre tout le monde, ils possèdent la *Vérité révélée*, c'est leur *Evangile* et un jour viendra la **Parousie** tant attendue.

Nous avons donc signé toute une série de **déclarations communes**, que nous aurions certainement rédigées autrement, mais l'essentiel est de faire avancer les choses. Dans l'interview sur les **marches du 23 septembre** dont je vous parlais, j'indiquais ceci : « *Disons-le tout net, c'est très important à plus d'un titre. C'est la première fois qu'une jonction se réalise entre différents mouvements de type très différents. On se souvient que la volonté que le mouvement ouvrier, notamment syndical, se joigne au Mouvement des Gilets jaunes n'a pas trouvé une pleine réalisation et cela fut bien dommage. Là, la violence de l'Etat et les assassinats de jeunes par des policiers toujours impunis, a soulevé une véritable indignation qui a renversé tous les obstacles.*

Que des syndicats, des associations laïques comme la Libre Pensée, plein d'autres associations et organisations de différents types, des organisations politiques fusionnent dans une même action avec les Comités de quartier qui agissent contre l'impunité des forces de police dans les assassinats de jeunes, oui, c'est à proprement parlé « historique » et c'est porteur de grandes espérances et d'immenses potentialités.

Il faut que la journée du 23 septembre 2023 qui verra des dizaines de marches sur le thème « **On reprend la rue** », soit un véritable succès. Cela constituera un défi majeur à la **politique macroniste** qui veut interdire la liberté de manifestation et cela montrera la force qui est en train de s'organiser pour balayer ce vieux monde de misère et d'oppression. »

7°)- Notre volonté unitaire n'est pas non plus un *blanc-seing* à n'importe quoi. Quand nous avons été agressés par l'**extrême-droite** et les **cléricaux intégristes**, nous en avons appelé à la **solidarité militante**. Notre *Appel* a été entendu et nous avons été largement soutenus. Bien entendu les factieux, ici ou là, quelque peu racistes et xénophobes, non seulement ne nous ont pas soutenu, mais ont dénoncé ceux qui nous soutenaient, comme le **Grand Orient de France** qui a été vilipendé pour cela.

Il y en a d'autres, globalement dans une mouvance tout aussi institutionnalisée que ceux qu'ils critiquent en se faisant passer pour « *plus à gauche* », ce qui n'est pas toujours un exploit, ont refusé de nous soutenir, malgré plusieurs demandes explicites. Nous avons eu cette discussion, un peu difficile avec la **FSU**, que nous ne classons pas dans cette mouvance, et la proposition que nous lui avons faite a permis de régler le problème, sans que personne, c'était la formule dans la discussion « *ne mange son chapeau* », et nous en sommes très heureux.

Nous avons fait la même proposition à **ATTAC**, au **Syndicats de la Magistrature** et au **Syndicat des Avocats de France**. On leur a bien expliqué plusieurs fois, avec pédagogie, mais rien n'y a fait. Nous nous sommes heurtés à un refus obstiné. Il faut dire que la mouvance dont je vous parlais avant a toujours privilégié « *leur seigneur Jacques Gaillot* » à la **Libre Pensée**. Ceci explique cela.

Les rapports entre organisations ne peuvent être à sens unique. Si nous sommes revenus à **1848**, alors nous devons être fermes, ce qui n'exclut pas une certaine souplesse, avec ceux qui se comportent comme les **Emigrés d'Ancien-Régime**, revenus dans les fourgons de l'étranger : « *Rien oublié, rien appris, rien compris* ».

C'est ainsi que quand le **Syndicat de la Magistrature** nous a proposé de signer une **Déclaration commune** contre la déclaration gouvernementale d'interdire aux Magistrats de s'exprimer et sans doute plus tard de se syndiquer, nous leur avons répondu en substance : « *La Libre Pensée est prête à signer immédiatement votre texte, à la condition que vous exprimiez, sous la forme que vous souhaiterez, la condamnation des agressions que nous avons subies et votre solidarité. A la seconde où nous recevrons ce message, vous pouvez ajouter la signature de la FNLP* ».

Quelle fut sa réponse : « *On comprend, on espère que l'on se retrouvera pour de futures luttes* ». C'était presque « *A Jérusalem, l'année prochaine !* ». C'était si dur que cela de condamner les fachos ? Malgré cela, on leur a refait notre proposition et nous n'avons pas eu de réponse.

Soyons clairs, dans une autre situation politique, on aurait *laissé passer muscade*, juste sans doute avec une pointe de mépris affiché. Mais, si on est vraiment dans la situation d'une dérive autoritaire du pouvoir de plus en plus vers une véritable dictature liberticide par essence, avec tous les risques de « *coup d'Etat* » de la police et/ou de l'armée, peut-on accepter une telle attitude ?

Si la **solidarité militante** ne se fait pas entre organisations et militants, n'est-ce pas un *blanc-seing* donné à la répression ? **L'Histoire** nous a appris que les totalitaires ne font pas le tri à l'entrée des camps. Si certains veulent nous refaire le coup du **stalinisme** en **Allemagne** dans les **années 1930** où l'ennemi était le **social-démocrate** et **tous ceux qui n'étaient pas staliniens**, et si on laisse faire, que va-t-il se passer ?

Si vous lisez notre ouvrage « **Judéïté, Laïcité et Libre Pensée** », vous verrez quelle fut cette politique

de division et d'aveuglement. Je cite un extrait sur l'attitude du **Parti Communiste Allemand** : « *Quand le KPD déclarait* : « Quiconque lutte contre le **Capital juif**... est déjà un combattant de classe, même s'il ne le sait pas... Abattez les **capitalistes juifs**, pendez-les aux becs de gaz, écrasez-les ! ». *Si ce n'était pas un soutien honteux aux nazis qui pendaient à ce moment-là surtout les prolétaires juifs, qu'est-ce donc ?* » Comparaison n'est pas raison, certes, mais il n'est pas interdit d'être lucide.

Ce n'est pas un secret, nous avons discuté entre nous à la **CAN** pour savoir s'il fallait mener cette **campagne de solidarité** contre les attaques que nous avons subies. Tout se discute et c'est bien normal, mais nous pensons que l'on a bien fait de la faire, car comme cela, cela protège tout le monde, car nous avons démontré positivement que « *toucher à une seule association, c'est toucher à toutes les organisations* ». C'est notre **Force** et notre **Droit**.

Nous n'avons pas été tendres en dénonçant ceux qui ont refusé de nous soutenir. C'était le seul moyen, à notre niveau, de ne pas contribuer au retour des errements du passé. Nous ne pouvons pas cautionner le **sectarisme** contre nous et contre ce que nous représentons et en faisant cela, nous protégeons tout le monde. Si nous sommes dans une sorte de retour à **1848**, où tout est sur la table, tout se discute, tout peut se faire, alors nous devons cadrer les choses dès le début : **contre la répression, unité de tous !**

8°)- Elargissons le propos pour mieux comprendre. Nous pensons que nous serons tous d'accord pour dire que **Mitterrand** a instrumentalisé le **Front National** en lui permettant de se développer pour diviser la **Droite** et rester au pouvoir. Et que tous les gouvernements à sa suite ont fait pareil. C'est pourquoi, nous avons toujours refusé de rentrer dans le petit jeu moraliste de « *combattre l'extrême-droite* » pour mieux faire passer les plans réactionnaires du **Capital** et de l'**Union européenne**.

L'**extrême-droite** était une diversion hier, aujourd'hui avec **Emmanuel Macron**, on entre dans autre chose. Le **Bonapartisme** est mort, il faut pour le **Capital** entrer dans un autre mode de gouvernance : **la dictature pure, simple et brutale du Capital financier**. La « *Gauche et la Droite* » ont été lessivées par l'alternance, le recours à la société civile a complètement échoué, on risque de passer à autre chose.

On sait qu'**Hitler** est devenu un véritable danger quand le **Patronat** a décidé de l'utiliser et de le financer pour mettre en œuvre ses besoins propres et pour écraser le **prolétariat allemand**. A quoi assistons-nous aujourd'hui ? Et bien le **Capital Financier**, **Bolloré** et **Arnault**, les grands groupes capitalistes investissent dans les médias en propulsant l'**extrême-droite**. N'est-ce pas l'équivalent de ce que faisait **Krupp** en 1930 avec les nazis ? Il y a là au moins de quoi réfléchir.

C'est pourquoi, si l'on partage cette analyse, on ne peut accepter que des associations et organisations présumées proches du **combat pour l'émancipation humaine**, puissent ne pas nous soutenir. Accepter cela serait la pire des aventures, car ce serait cautionner la division qui est la seule arme de la **dictature** pour déployer ses bandes armées. L'**Histoire** a montré que ce que nous appelons dans notre jargon militant le « *Front unique* » est le seul moyen de faire barrage à l'avènement de la dictature.

9°)- Nous prendrons un autre exemple, celui-là très positif, où le **sectarisme** a été battu. C'est celui du combat contre le **SNU**. Nous avons fait immédiatement partie du **Collectif Non au SNU** où tout s'est toujours bien passé grâce à l'esprit d'ouverture de ses animateurs. Il y a bien quelques esprits chagrins, mais très minoritaires et sans influence aucune.

La **LDH** nous a demandé avec insistance de faire partie de l'autre **Collectif** « *Pour une Alternative au SNU* » pour faire le pont entre les deux collectifs. Nous avons accepté et joué le jeu et nous avons bien fait de nous comporter de manière loyale, c'est toujours payant d'être correct. Chaque **Collectif** a développé sa propre logique, nous y avons contribué à notre place, rien qu'à notre place, sans se

prendre pour des « *guides éclairés* ». Nous étions là pour aider, pas pour les 5% !

A un moment donné, nous avons pensé que l'on pourrait déboucher sur une déclaration commune des **2 Collectifs** sur ce qui les unissait contre le SNU. Beaucoup dans les **Deux Collectifs** étaient d'accord et ravis de cette initiative. Nous avons donc, nous la **Libre Pensée**, écrit ce que l'on appelle le *texte-martyr* qui méritait bien son nom cette fois-ci. En toute loyauté avec tout le monde, on arrivait à un texte commun.

Et là, on a vu les forces du sectarisme à l'œuvre. Très minoritaires dans le **Collectif anti-SNU**, cela a été écarté très vite, par contre dans l'autre **Collectif**, les dogmatiques s'en sont donnés à cœur joie. A la pointe la représentante de l'**UNSA-Education populaire**, mais pas le **SE-UNSA**, ce qui a son importance, qui a refusé la **Déclaration commune**, avec des *Arguments* du genre : « *l'autre Collectif, ce sont des radicaux qui refusent tout. Nous on est des réformistes* ». Une pue-la-haine.

Rebelote quand il s'est agi de contacter les **syndicats enseignants** qui venaient de faire une déclaration unanime contre le SNU. Le **SE-UNSA** a dû être très surpris d'être traité de « *radical* » par ses propres camarades de l'**Education populaire** ! Quand chacun se propose de prendre tel ou tel contact syndical, on a entendu : « *Jamais la CGT, FO et Solidaires ! Ils refusent tout !* ». L'union est un combat, il est vrai.

Malgré tout cela, la *Déclaration commune* a été bien signée par de nombreuses organisations membres des **deux Collectifs**, la division a été battue. Mais le **Collectif « Pour une Alternative »** en sort laminé, il a voulu faire une déclaration lui-aussi qui a été signée quasiment par personne ou pas grand monde en tout cas.

Il y a eu quelques explications de gravure où la **Libre Pensée** a tiré le bilan devant tout le monde : « *Les Radicaux ont été unitaires et ont gagné, les Réformistes ont été sectaires et battus* ». En fait de « *réformistes* », nous avons dû leur expliquer qu'il valait mieux qu'ils fassent des propositions avant les déclarations de **Macron**, plutôt que de faire une critique « *radicale* » après. Il nous a même fallu leur expliquer ce qu'était le *vrai Réformisme*. Il y a des moments où il faut tout faire soi-même.

Toute cette expérience acquise va servir, car la lutte contre le SNU est loin d'être terminée, même s'il a pris de sérieux coups dans l'aile et la proposition actuelle de **Macron** (cela peut encore changer) de faire le SNU à l'école ne va pas détendre l'atmosphère. On a encore des réunions intéressantes devant nous. Nous sommes en bonne position pour cela.

10°)- Cette explication nous permet de faire une transition habile sur la question de l'**Ecole publique**, liée à la nouvelle situation qui vient. Nous avons établi depuis déjà quelques temps que les problèmes de l'**enseignement public et laïque** ne se posait plus de la même manière qu'il y a 40 ans. Avant, il fallait défendre l'Ecole contre les ingérences et les besoins du patronat et contre le financement public de l'enseignement catholique. C'est toujours vrai, mais plus dans la même problématique.

Avant, le **Patronat** avait besoin d'une main d'œuvre qualifiée de « *masse* » et d'une armée de chômeurs pour faire pression sur la classe ouvrière pour la contraindre à subir l'exploitation. Aujourd'hui, un seul chiffre explique tout : le **PIB mondial** (salaires des travailleurs, productions, biens et services, richesses), tout ce qui est produit et existe d'une certaine manière autour de la production, représente **2,5%** de la masse des transactions financières mondiales annuelles.

Il n'y a plus aucun rapport entre la **production** et la **finance**. C'est la spéculation qui remplace de fait la production pour les profits capitalistes. Il y a toujours eu un rapport entre la production et la spéculation financière, du temps de **Louis-Philippe**, premier Roi bourgeois, on disait « *Le budget est tenu, la rente progresse* ». Mais là, on n'est plus dans le même rapport. Le système est complètement

parasité, il ne repose plus sur aucune réalité, il peut s'effondrer à tout moment à partir d'une crise financière.

Les besoins du **Patronat** ont changé, il n'a réellement besoin que d'une main d'œuvre très réduite et très qualifiée **Hight Tech**. La robotisation s'est considérablement développé et permet la production nécessaire, la principale force productive a cessé de croître, c'est la disparition de millions de postes d'ouvriers et la fermeture de milliers d'usines et d'unités de production. Le secteur des services, contrairement à une idée reçue, est également impacté par la **numérisation**, parfois bien plus rapidement que les métiers manuels : il est plus facile de dématérialiser le traitement de dossiers administratifs et de délocaliser les emplois qu'un plâtrier ou un coiffeur.

La question de l'enseignement se pose donc tout à fait autrement. Un quart de la recherche et de l'enseignement supérieur est aujourd'hui aux mains du privé. Et cela ne peut que croître. Il ne s'agit donc plus seulement d'empêcher les empiètements du **Patronat** dans l'**Enseignement public**, il va s'agir de défendre l'**Institution scolaire** en tant que telle, car c'est sa disparition pure et simple qui est programmée par le **Capital financier**.

Il ne faut pas se tromper d'époque. C'est exactement la même chose que la question de la **laïcité** et de la **Séparation des Eglises et de l'Etat**. Aujourd'hui, nous devons combattre contre l'identification entre défense de la laïcisation des institutions publiques et le refus de la sécularisation forcée de l'**Islam**, car demain, et c'est déjà le cas aujourd'hui, c'est la **liberté de conscience** et la **liberté d'association** en tant que telles qui sont menacées, comme l'**Institution scolaire** est menacée en tant que telle.

C'est le sens du projet de **Résolution laïque** qui vous est proposé. A ne pas comprendre l'évolution des choses, on peut rendre service à nos pires ennemis en rabâchant les mêmes choses qu'il y a 40 ans.

11°)- Nous avons été dans une situation de *stand-by* sur la question de la **Réhabilitation des Fusillés pour l'exemple**, du fait du refus du **Sénat**. Nous avons essayé, avec un succès mitigé, d'internationaliser le problème auprès de l'**Union européenne**, du **Conseil de l'Europe**, du **BIT** et de l'**ONU** pour faire pression sur le gouvernement français et faire un peu de buzz médiatique. Il faudra continuer dans cette voie. Par un bout, par tous les bouts...

Nous sommes aujourd'hui en disposition pour réussir peut-être à faire représenter la **proposition de loi** à l'**Assemblée nationale** par le **Groupe EELV**. C'est la procédure parlementaire normale. Il faudra donc profiter des rassemblements du **11 novembre** pour intensifier les démarches auprès des **Députés** et si cela passe à nouveau auprès des **Sénateurs**.

Il faut tirer aussi le bilan de notre lobbying auprès des parlementaires, toutes les **Fédérations** n'ont pas fait le nécessaire pour des **démarches physiques** auprès des **Elus**. Envoyer un mail ne suffit pas, c'est totalement « *administratif* » pur et simple. On ne se « *débarrasse* » pas d'une tâche comme cela. Vous imaginez combien de mails reçoivent les parlementaires ? Il faut exercer une véritable pression en rencontrant les Parlementaires. C'est notre responsabilité et personne ne doit se défausser sur une action fondamentale comme cela. Et sans parler des « *mal-comprenants* » qui vont voir les **Sénateurs** quand on leur demande d'aller voir les **Députés** et vont démarcher les **Députés** quand il faut voir les **Sénateurs**.

12°)- A ce stade du **complément du Rapport d'Activités**, il est temps de généraliser et d'analyser la situation d'ensemble dans laquelle nous sommes.

Dans quelle situation sommes-nous ?

Quelques mois avant le déclenchement de l'**offensive russe en Ukraine**, nous avons pronostiqué cela par notre **Déclaration** « *La guerre qui vient* » (19 octobre 2021). Le 24 février 2022, quatre mois plus tard, la guerre commençait en **Ukraine** par l'invasion russe. Le moins que l'on puisse dire est que nous avons vu juste.

Depuis, l'engrenage vers une guerre générale s'est enclenché. L'Ukraine qui, selon les **Accords de Minsk** devait être une zone démilitarisée est la zone la plus militarisée au monde. La crise du **Capitalisme** est telle qu'il faut, pour lui accorder un répit, déboucher sur une économie de guerre généralisée.

En novembre 2022, *le Monde* publiait un article retentissant démontrant que le **Center for Strategic and International Studies** et le **Center for a New American Security**, *think-tank* qui alimentent la réflexion du **Pentagone** et du **gouvernement US** étaient financés par les principaux lobbys militaro-industriels américains et par le **Ministère de la Défense US**. Comme des domestiques zélés, ils produisent ce que leurs bailleurs de fonds décident. Et ils recommandent et poussent à la guerre.

Ce qui se passe en **Mer de Chine** est d'une importance capitale pour l'avenir du monde. Se rejoue le même scénario qui a vu les **Etats-Unis** en 1940 pousser l'**Impérialisme japonais**, en quête d'une sphère de coprosperité, c'est-à-dire des débouchés pour ses produits et le pillage des énergies et des matières premières indispensables à son économie, à entrer en guerre. Et ce fut **Pearl-Harbor**, délibérément provoqué par l'**Impérialisme américain**.

Pseudo-négociations, manœuvres militaires de part et d'autres, montée des tensions, c'est exactement le même scénario qui se déroule. Nul ne sait quel sera l'incident ou le prétexte pour déclencher les hostilités, mais la mèche est allumée. A une différence prête, il ne s'agit pas d'un conflit entre deux impérialismes au sens classique du terme.

La **Chine**, quoique l'on puisse en penser est le produit d'un événement révolutionnaire en 1949 où, contre l'**Impérialisme américain capitaliste** et l'**URSS stalinienne**, le peuple chinois a pu expulser la bourgeoisie du pouvoir et instaurer une forme de propriété sociale. **1949** n'est pas le remake de **1917**, mais il y a des ressemblances.

A cela s'ajoute ce qui se passe au **Moyen-Orient** où la guerre civile qui pointe dans l'**Etat d'Israël** peut avoir des conséquences considérables. « *Ce monde inquiet sent la poudre* ». Et ce qui se passe **Afrique**, au **Mali**, au **Niger**, au **Burkina-Faso**, montre aussi que les guerres commencent à se généraliser. L'**Impérialisme français** est chassé des ex-pays coloniaux. Et tous les regards se tournent maintenant sur le **Tchad** qui est le pivot de la présence militaire française en Afrique.

Nous disions dans notre **Déclaration** d'octobre 2021 : « *Un battement d'aile de papillon pourra déclencher une éruption volcanique en n'importe quel point du globe. Nous allons rentrer de plain-pied dans un monde d'affrontements, de violences, de chaos et donc de révolutions. Là où est le chaos, naît souvent l'ordre.* »

La **politique macroniste** s'inscrit dans ce scénario : militarisation croissante de la société, mis au pas de la jeunesse par le **SNU**, alignement sur l'**OTAN**, budgets militaires en hausse exponentielle, tous les ingrédients sont là, sur un fond où l'**Impérialisme français** perd ses positions coloniale ou post-coloniale à l'étranger les unes après les autres. Il faut la guerre à **Macron**, agent de **la Finance** et du **Capitalisme spéculatif**, pour tenter de reprendre des parts de marchés.

13°)- Dans un article très intéressant du 9 juin 2023, *Médiapart* analysait la situation économique. Si formellement l'emploi redémarre, c'est évidemment un leurre, cela ne se traduit pas par une aug-

mentation de la production. En 2019, le **PIB** affichait une hausse de +1,3%, soit **4,7 fois inférieur** à celui de l'emploi privé et qui commentait : « *En d'autres termes, la hausse de l'emploi cache une vérité un peu plus gênante pour le gouvernement, mais aussi plus largement pour les économistes des écoles dominantes : l'emploi créée depuis plus de trois ans permet de produire moins. C'est travailler plus pour produire moins. Cette baisse vertigineuse de la productivité du travail n'est pas un détail...* »

Après le constat que jamais **l'Etat français** n'a autant subventionné le secteur privé, **Médiapart** s'interroge sur les conséquences pour les salariés et leurs salaires : « *Le coût direct des créations d'emploi est une dégradation des niveaux de vie des salariés... La baisse des salaires réels est le prix à payer pour cette embellie de l'emploi et que donc les emplois sont non seulement moins sûrs, mais aussi moins payés...*

Dans ces conditions, on comprend en quoi ce « miracle de l'emploi » peine à réjouir la population. Son prix social est beaucoup trop élevé : il induit non seulement des salaires faibles et qui perdent rapidement de leur valeur, mais aussi des hausses de prix massives sur les produits de première nécessité. Enfin, leur caractère hautement subventionné fait pression sur les dépenses sociales et préparent une forme d'austérité.

Dans ce cadre, on comprend toute la « logique » de la réforme des retraites : il s'agit de faire payer aux salariés le coût des aides au secteur privé et d'exercer une pression supplémentaire sur les salaires en maintenant des personnes moins productives en poste. »

Sous le titre évocateur « **Le plein emploi répressif** », le journaliste continue : « *Dès lors, et cela s'aperçoit déjà aujourd'hui dans le cas français, le plein emploi ne serait pas synonyme de pouvoir renforcé des travailleurs, mais bien davantage de répression du monde du travail. L'objectif d'emploi est déjà utilisé pour faire accepter de graves atteintes aux droits des travailleurs. Le gouvernement français en a fait son leitmotiv dans ce second quinquennat Macron. »*

C'est bien un monde à la **Orwell** qu'ils nous concoctent. Pour stopper cela, il faut mettre à bas le **système** et les **Institutions**. C'est le sens de notre prise de position pour la **Constituante pour un gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple**.

14°)- Il nous faut aussi nous interroger sur le place et le rôle que joue **l'Eglise catholique** et le **Vatican** dans cette situation, après tout nous sommes la **Libre Pensée**, nous sommes comme un médecin qui doit se préoccuper des maladies pour sauver son patient. Il est toujours étonnant de voir et de constater que les religions, cela sert beaucoup à faire la **guerre** et quasiment jamais à faire la **paix**. **L'Ukraine** en est un bel exemple.

L'Eglise est au plus mal, jamais dans **l'Histoire** elle n'a été à ce point menacée de dislocation et même de disparition. On assiste à un véritable effondrement et les crimes sexuels de son **Clergé** sont plus un catalyseur de cette crise que la cause, même si cela se nourrit mutuellement. La cause est plus profonde.

Une enquête récente de **l'INSEE** sur la diversité religieuse parue en avril est venue confirmer le vaste mouvement de désaffiliation religieuse à l'œuvre en France : une majorité de Français (**51%**) se déclarent désormais « *sans religion* ». En Europe même, se cela monte à **58%** et **67%** des jeunes de 18-29 ans qui se déclarent aussi « *sans religion* ».

Certains commentateurs tentent de se consoler en indiquant qu'il n'y a pas, surtout chez les jeunes, une absence de « *spiritualité* », mais qu'elle est autre. Qu'est-ce que le « *spirituel* » d'ailleurs ? A partir du moment où l'on considère que l'être humain n'est pas qu'un tube digestif et qu'il réfléchit et pense, il produit nécessairement de la « *spiritualité* », il n'y a rien là d'irrationnel. Sinon, c'est du matérialisme de **Prisunic** « *à deux balles* » disait-on naguère.

Devant cette catastrophe imminente, **l'Eglise** tente de la conjurer par tous les moyens, mais tout ce

qu'elle tente alimente encore plus sa propre crise. Faut-il laisser les **prêtres** se marier ? Mais dans les **Eglises catholiques d'Orient**, cela existe déjà et la crise est là aussi qui se développe. Faut-il « *sacraliser* » les **diacres** pour « *ne plus les laisser sur le bord de la nef* » comme l'écrivait en juillet *la Croix* ? Mais l'expérience tentée par le **synode en Amazonie** tarde à produire ses effets positifs. Faut-il ouvrir le **diaconat** et la **prêtrise** aux femmes ? Mais l'**Eglise anglicane** qui le fait n'en est pas moins en crise.

Ce à quoi nous assistons, c'est la revanche cruelle de **Luther** sur la **papauté**, la « *prostituée de Rome et de Babylone* ». Tout se concentre sur une question : *faut-il protestantiser le Catholicisme* ? Bien évidemment, tous les **intégristes**, et il y en a un certain nombre – ouverts ou cachés – refusent et montent à l'abordage des autels.

Qu'est-ce que l'**Eglise catholique**, autrement que son **Clergé** ? Le **Clergé catholique** ne peut être que « *sacré* » et à l'abri des turpitudes du monde, sinon il n'est pas l'intercesseur entre le croyant et le « *Grand Barbu* ». Le **Clergé**, comme nous l'avons souvent dit, c'est l'**Appareil de l'Eglise**, comme l'était celui du **stalinisme**. Vouloir « *réformer* » l'**Appareil**, c'est le détruire. C'est pourquoi, la partie de **poker menteur** qui se joue au **Vatican** ne peut déboucher sur rien. Tout le monde a raison et tout le monde a tort à la fois. Ne rien faire, c'est la fin et faire, c'est accélérer la fin.

Comme d'habitude, c'est chez les **Jésuites** que l'on trouve une certaine clairvoyance. Dans un article de *la Croix* de mai 2023, **Jean-Louis Schlegel**, qui n'est pas n'importe qui dans l'appareil ecclésiastique, donne les clés pour comprendre ce qui se joue à travers le **Synode** qui est censé être la grande affaire du Siècle qui commence.

Il constate que la crise est si profonde, que la grande masse du Clergé s'est désintéressé du **Synode** chargé de trouver les solutions au problème. Les **Prêtres** et même des **Evêques** ont voté avec leurs pieds. Il déclare : « *le Synode confirme l'état d'éclatement voire d'implosion de l'Eglise* ».

En **Allemagne**, la papauté craint même fortement la scission de l'**Episcopat**. Les propositions qui sont faites tournent toutes autour de l'introduction d'une dose massive de **Protestantisme**, ce qui a mis hors de lui le **Pape François** qui a dit : « *L'Allemagne avait déjà une très bonne Eglise protestante, et qu'on n'en pas besoin d'une deuxième* ».

Sur ce fond-là, se greffe la question des **crimes sexuels du Clergé** qui est un accélérateur de particules et on va vers l'explosion nucléaire à grands pas. Ceci est important à analyser, car nous y jouons un rôle et que l'**Eglise catholique**, qui est un instrument du maintien de l'oppression sous toutes ses formes, connaît la même crise que le **Capitalisme**, elle qui a fourni tous les instruments, les hommes et les moyens, au **Capitalisme** par sa **Doctrine sociale** pour faire durer l'exploitation, la misère et la guerre.

La crise nourrit la crise, la crise amplifie la crise et tout est menacé de dislocation et de disparition. C'est dans ce contexte que nous sommes et que nous agissons. Autant être lucide sur les forces telluriques qui sont en œuvre.



Pour faire un tel rapport, on avait le choix de partir du général pour arriver au particulier ou partir du particulier vers le général. C'est ce que l'on appelle une licence littéraire. Mais nous avons le sentiment en fait de mélanger les deux en permanences, car un bâton à toujours deux bouts.

Le Président : Jean-Sébastien Pierre

&

Le Secrétariat général : Christian Eyschen et Benoît Schneckenburger

Complément au rapport sur l'orientation internationale.

(par Michel Godicheau)

Des camarades se sont étonnés de la brièveté du document qui vous est présenté à titre de projet. Notre activité internationale a été extrêmement importante, mais elle apparaît parfois un peu lointaine. Il s'agit donc de concentrer sur les tâches que nous avons à accomplir. Car elles impliquent certes l'activité de la Commission internationale et de la CAN, mais aussi celle des fédérations et des militants. Et c'est un sujet attractif pour notre entourage politique et social.

Depuis la Conférence internationale des 7 et 8 avril nous avons pu observer un déploiement limité sur trois des axes énumérés dans les conclusions.

- sur le blasphème, la question revient dans l'actualité, à la fois à l'ONU, en Grèce, en Espagne ... et sur le climat...

- sur les crimes sexuels des prêtres, cette affaire est loin d'être finie en France (plaintes des religieuses et mises en cause de communautés charismatiques), mais aussi en Espagne où la résistance du clergé et u des éléments de la situation politique et électorale.

Sur l'école et sur les initiatives prises à la suite du congrès de Madrid de l'AILP, notamment concernant le projet de modification de la CEDH, nous avons avancé dans deux domaines : d'abord parce que la discussion a eu lieu et a progressé dans plusieurs pays, ensuite parce que les députés ont commencé à être saisis ou vont l'être ces jours-ci dans 6 pays ;

J'ai dit « la discussion a eu lieu et a progressé » ... En fait je suis sûr qu'il reste des problèmes à discuter :

Le prince MBS d'Arabie saoudite est en train de réformer complètement les programmes scolaires dans son pays (celui de Cristiano Ronaldo, de Neymar Jr, de La Mecque et de Médine). Pour quelle raison ? Jusqu'alors le roman national s'énonçait de la façon suivante : « le royaume est le fils légitime du prophète et de la famille Ibn Saoud » : MBS est parfaitement conscient des risques d'une telle formule dans un pays désormais puissance régionale de 44 millions d'habitants et le prince a dû voir ce qui est arrivé aux états du pape : les programmes scolaires viennent donc d'être révisés et l'accent est mis sur la famille Ibn Saoud qui grâce à Dieu est à l'origine de ce pays.

Macron (et son ectoplasme de ministre de l'EN) ont un problème du même type à résoudre : le roman national est construit sur la Révolution française, l'égalité devant la loi, la République et son Ecole gratuite et laïque : jour après jour les faits démontrent que tous les secteurs de l'enseignement sont en train d'être détruits alors même que tous les liens qui rattachent le présent à l'Ancien régime sont réactivés : sur le fond, Macron est plus Bolloré que Draghi : on voit resurgir Barrès et on ne va pas tarder à reparler de Gobineau. Bien entendu cela n'empêche nullement de faire parallèlement un colloque en hommage à Jaurès.

La question d'une « École publique gratuite et laïque » n'est donc nullement exotique en France et si nous écrivions en 2010 sur la lente destruction de l'École publique, on ne peut pas aujourd'hui faire comme si le chaos que vivent des centaines de milliers d'enseignants et des millions d'élèves. La campagne démocratique que nous avons lancée n'est donc nullement exotique.

Et puisqu'une initiative sur l'Afrique est en cours et que nous parlions de Bolloré, je voudrais vous rappeler que Gabriel Cohn Bendit est un des premiers à avoir collaboré avec Bolloré au Burkina Faso pour un réseau d'enseignement « alternatif » : l'enjeu était là aussi d'en finir avec ce que

représentait le révolutionnaire Thomas Sankara dans la mémoire collective de ce pays. Aujourd'hui le Burkina Faso recule à l'IDH à un peu plus de 0,44 (comme ses voisins).¹

Comme toujours l'action internationale commence dans notre pays, en témoigne l'écho de la ré-érection de la statue du Chevalier de la Barre.

Pour terminer : le pape vient à Marseille : à Marseille et pas à Béziers. D'un certain point de vue Marseille c'est La Croix (mais aussi Macron) et Béziers c'est Bolloré (mais aussi Macron). Examinons.

Mon camarade Yvon Rocton aimait bien dire « La Libre Pensée est nationale dans sa forme et internationale dans son contenu.

1 - « Selon l'Indice du développement humain (IDH), le Burkina Faso est le 184e pays sur les 191 dans le monde. Elsie Laurence-Chounoune a fait savoir que le Burkina Faso, comme tous les pays, a régressé de 90% depuis les deux dernières années. « L'IDH du Burkina Faso, il faudrait qu'on se penche sur ses trois secteurs qui compose cet indice notamment l'éducation, la santé et l'économie. Et c'est là où le rapport donne des recommandations concernant ces secteurs pour le Burkina », a affirmé Elsie Laurence-Chounoune. » <https://lefaso.net/spip.php?article116005>



Babu Gogineni, Porte-Parole de l'AILP pour le **Sud-Est asiatique** qui a tenu une conférence sur le thème « *La situation en Inde* » et suivi les travaux du congrès.

Complément au rapport financier

(par Bruno N'Diaye)

Le complément de rapport ce matin fait suite au rapport financier publié dans la LPM 21. Il intègre les principaux éléments des comptes de l'exercice 2022.

Le premier constat est celui d'un déficit du compte de résultat de l'ordre de 19000€, 19510€ exactement.

Il faut relativiser car ce déficit est constitué en partie par des éléments qui n'ont pas d'impact sur la trésorerie et notamment par une dépréciation du stock de la librairie d'un montant d'environ 9000€. Il s'agissait là d'une opération nécessaire parce que nous avons un certain nombre d'ouvrages qui ont été édités il y a déjà pas mal de temps et donc n'ont plus la valeur qu'ils ont pu avoir au moment de leur acquisition. Je signale à ce sujet qu'il y a 2 de ces livres qui ont un impact important dans la dépréciation qui sont en vente dans ce Congrès à un prix inférieur à celui de leur prix public initial.

Donc ce qu'on peut constater c'est que, hors la dotation aux amortissements et la variation de stock, ce résultat déficitaire se traduit quand même par un déficit de trésorerie lié au compte de résultat cette fois-ci de l'ordre de 6000€, ce qui traduit le déséquilibre économique actuel de notre activité, et comme cela a été relevé dans le rapport de gestion, ce déficit a un caractère structurel qui vient notamment du fait qu'aujourd'hui les cotisations ne couvrent plus l'ensemble des charges fixes. Il provient également du fait que La Raison, notre publication principale et la plus régulière, est en déficit important et donc si ces éléments structurels ne sont pas redressés on risque de continuer à avoir des déficits. C'est donc quelque chose qu'il faut considérer et par rapport au déficit trouver des solutions. Pour La Raison il y a une solution qui vient tout de suite à l'esprit c'est d'augmenter l'abonnement. Sauf que cela pose un problème parce que quand on augmente le prix d'une publication on risque toujours de fragiliser sa diffusion. Or le périodique La Raison est très important pour notre association parce qu'il constitue parfois notre lien principal avec nos adhérents.

Par ailleurs ce qui apparaît dans ce déficit structurel c'est le fait par exemple que le produit des cotisations en 2022 est inférieur de 12000€ à ce qu'il était l'année précédente et que nous allons avoir une raison de diminution supplémentaire de cette ressource puisque nous avons rééquilibré la cotisation de manière obligée entre la FNLP et Entraide et Solidarité, Entraide et Solidarité ayant un problème de durée d'activité à relativement court terme (à la fin du dernier exercice on avait 18 mois a priori de durée d'activité pour Entraide et Solidarité par rapport aux disponibilités). On a donc redistribué les cotisations vers Entraide et Solidarité mais de ce fait on a baissé la part prélevée par la FNLP donc les recettes de cotisation à nombre d'adhérents égal vont baisser en 2023.

En conséquence la décision qui a été prise par rapport à la FNLP c'est de prendre à bras le corps en quelque sorte le problème de l'évolution des adhésions (actuellement on perd 6 ou 7 % des adhérents par an) et de créer une commission pour essayer de voir comment mettre en lien tout ce qui vient d'être dit dans les rapports moral et d'activité, c'est-à-dire toute la place que tient notre association, avec l'évolution de nos adhésions parce que normalement cela doit nous donner une opportunité de toucher des cercles plus larges et de convaincre davantage de citoyens de la nécessité de rejoindre notre association.

Cette commission vous sera présentée un peu plus tard dans le congrès et elle va nécessiter la collaboration des fédérations départementales parce qu'évidemment tout ce qui se passe en termes d'adhésion a essentiellement lieu dans les fédérations départementales.

Alors il y a un 2^{ème} point qui est important c'est la cotisation donc je l'ai dit les 2 associations Entraide et Solidarité et la FNLP ont un problème de déficit mais le déficit d'Entraide et Solidarité est très important, la durée d'activité de l'association est mise en cause à relativement court terme donc cette augmentation de la cotisation sera entièrement affectée à Entraide et Solidarité.

La proposition qui est faite est la suivante : actuellement on a une cotisation qui est de 57,50€, en 2024 cette cotisation passera de 57,50€ à 60,50€, en 2023 la part de la FNLP est de 45,50€ elle restera inchangée, la part d'Entraide et Solidarité passera de 10 à 13,00€, celle de l'IRELPA restera inchangée à 2€. Voilà la proposition qui est faite, elle découle aussi d'un plan à relativement long terme pour Entraide et Solidarité sur lequel on reviendra plus tard et donc c'est un rééquilibrage qui est nécessaire compte tenu de la situation notamment d'Entraide et Solidarité.

Pour la FNLP la création de la commission doit permettre à moyen long terme de redresser la courbe des adhésions.



Complément de rapport sur La Raison / France Culture

(par Christophe Bitaud)

Chers camarades bonjour.

Je ne vais pas me livrer à une lecture commentée du rapport sur La Raison et sur l'émission Divers aspects de la pensée contemporaine sur France Culture, puisqu'il est paru dans la Libre Pensée Militante et que je suppose que vous avez pu le lire.

Je vais simplement, brièvement, replacer ce rapport dans un cadre qui est celui, en partie décrit par Christian dans son rapport.

La situation politique générale telle que l'a analysée Christian, j'y souscrit largement. Je pense qu'effectivement nous assistons au développement d'un capitalisme financier spéculatif qui n'a plus besoin de l'école publique parce qu'il n'a plus besoin d'avoir une main d'œuvre qualifiée. Ça pose un problème certain lorsque l'on est libre penseur bien évidemment.

Le terme employé à longueur de colonnes ou sur les ondes radios « Le niveau baisse ! » est à la fois vrai et faux.

Il est vrai dans le sens où à l'école les programmes fondent comme neige au soleil et donc bien évidemment on apprend de moins en moins de choses.

Cela ne veut pas dire, en revanche, que l'on assiste à un abêtissement de la jeunesse. Tout simplement le savoir ils doivent se le forger malheureusement ailleurs qu'à l'école.

Or, la Libre Pensée a toujours eu une double vocation : une vocation militante et politique mais aussi une vocation d'éducation populaire.

C'est pourquoi nous avons essayé à la fois dans La Raison et dans les émissions de France Culture, d'équilibrer ces deux vocations.

Bien entendu nous relayons dans La Raison les communiqués de presse de la FNLP. Avec un écueil quand même : nous sommes un mensuel et nous devons boucler un mois et demi avant publication. Parfois cela pose problème au niveau de l'actualité.

Ceci étant, sur le pacifisme par exemple, où peut-on lire et entendre des analyses un peu « particulières » ailleurs que dans La Raison ou sur nos ondes ?

Je ne vais pas rappeler notre position : *ni l'impérialisme de Poutine, ni l'impérialisme de Zelinsky, ni l'impérialisme de l'Otan. Pour la paix immédiate.*

C'est tout de même un discours qui se démarque de ce que l'on peut entendre. On dirait un peu un western avec les bons d'un côté et les méchants de l'autre, et si l'on dévie un peu de ça on est pro-poutine.

Il y donc cet aspect militant mais il y a aussi l'aspect culturel, éducation populaire. Dans ce moment où les forces militantes se cherchent, nous avons quand même une situation particulière avec à la fois une intensification de la lutte des classes et le fait que l'on ait subi un revers assez cinglant avec la promulgation de la loi sur les retraites. Ce qu'il en sera par la suite ... nous verrons bien. Mais il se trouve, en particulier dans la jeunesse, que la façon de militer, où militer, que les gens se cherchent. Dans ce clair-obscur je pense que le rôle de la Libre Pensée c'est d'élever les consciences et ce doit être le rôle de nos publications.

Si nous voulons constituer la fameuse Confédération laïque pour la défense de la liberté de penser,

qui ne doit pas être seulement un vœu pieux – si je puis dire – mais une réalité concrète, je pense que nos publications et nos émissions de radio doivent être des lieux de rencontre. Nous avons invité dans nos colonnes et ouvert notre micro à des gens, des militants, qui viennent d'autres horizons. Je prendrai un ou deux exemples : l'avocat Arié Alimi a fait une émission avec nous et doit en faire une nouvelle sur les violences policières d'État, nous avons également invité sur France Culture Olivier Le Cour Grandmaison, universitaire qui a tenu des conférences autour de son livre *Racisme en France*.

Nous avons même été à la rencontre de Jacques Toubon que nous avons invité sur France Culture. Cela a peut-être fait faire des bons à certains mais soyons clairs et basons-nous simplement sur les faits. Si vous lisez son livre récent et que vous écoutez l'émission et bien nous sommes d'accord avec lui à 95%. Notamment sur le grand remplacement, sur les violences policières d'État etc. C'est assez surprenant mais c'est comme ça.

Au-delà de l'émission sur France-Culture et de La Raison je pense que l'on doit se faire connaître. L'émission c'est 350 000 auditeurs en moyenne. Ce n'est pas rien !

Dans les fédérations on doit faire de la publicité pour La Raison dès que l'occasion se présente mais aussi pour cette émission.

Et l'on doit également sortir de notre zone de confort. On doit s'affronter avec d'autres qui ne pensent pas tout à fait ou pas du tout comme nous.

J'ai participé personnellement à deux débats organisés par Christophe Alévêque au cabaret montmartrois le Lapin agile. Ça été un peu une arène mais on a pu faire passer un message et on a eu quelques retours de gens qui étaient dans la salle.

On a des projets par ailleurs. On verra si cela peut se faire.

J'ai eu une idée un peu originale : organiser une sorte de table ronde avec Arié Alimi – avocat de nombreux jeunes émeutiers, de nombreux gilets jaunes, membre de la Ligue des Droits de l'Homme, Olivier La Cour Grandmaison, Jacques Toubon et la Libre Pensée.

Cette table ronde serait filmée et diffusée sur les réseaux sociaux.

Nos publications, toutes nos publications, doivent être un outil de clarification dans cette zone obscure, un outil militant et un outil de culture populaire.

Je vous remercie.

Complément au rapport Droit et Laïcité

(par Dominique Goussot)

Chers camarades,

En premier lieu, il importe de savoir que le travail mené en début d'année sur l'indemnisation des victimes d'abus sexuels sur mineur au sein de l'Église a eu quelques suites. D'une part, nous détenons le DVD du documentaire de l'émission Complément d'enquête et pouvons, avec l'accord de France Télévisions le projeter pendant des réunions publiques dont l'accès est gratuit. D'autre part, d'autres journalistes nous ont contactés. En ce moment, nous sommes consultés sur les finances des Missions étrangères de Paris, une congrégation d'évangélisation en Asie. C'est intéressant, sous réserve d'être attentifs : il ne faudrait pas travailler pour le roi de Prusse.

En deuxième lieu, les dérives autoritaires du pouvoir sont réelles mais doivent s'accommoder de contradictions. Ainsi, le Conseil d'État a suspendu la décision de dissolution administrative des Soulèvements de la Terre comme il l'avait fait pour le GALE. C'est une inflexion par rapport à la position du Conseil à propos de la dissolution du CCIF ou de Barakacity. Il faut nécessairement tenir compte de ces contradictions.

En troisième lieu, il me semble qu'il ne faut pas mésestimer les difficultés d'une requête de plein contentieux en responsabilité pour inaction de l'État en matière de séparation des Églises et de l'État, même si cette démarche est tout à fait nécessaire. À la différence de celle introduite et gagnée par les écologistes, il sera difficile de mettre en évidence au moyen de pourcentages les réalisations très partielles des objectifs de la puissance publique en matière d'environnement.

Enfin, dernière information, la FNLP devrait être entendue par une mission parlementaire travaillant sur le financement de l'enseignement privé, probablement à l'automne.

Je vous remercie.

Sont publiés ci-après les résumés des interventions des délégués dans le cadre de la discussion générale du mardi après-midi et du mercredi matin.

Libre Pensée de l'Isère - Claude Ageron

La Libre pensée est pacifiste. Et elle joue un rôle important dans les campagnes contre la guerre. En Isère cette année, le rassemblement du 11 novembre à Eybens près de Grenoble a réuni plus de 80 personnes, avec la présence, notamment, du sénateur EELV Gontard, responsable de la présentation de la loi pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple au Sénat, et de la députée Cyrielle Châtelain, elle aussi à EELV. Nous étions place Raffin-Dugens, l'un des trois députés à avoir refusé de voter les crédits de guerre à partir de 1916. Le rassemblement était organisé par la Libre pensée et l'association Raffin-Dugens.

L'importance de nos positions a été frappante : l'intervention première de Pascal, secrétaire départemental, a interdit à certains intervenants de pouvoir défendre à la fois la paix et la justification de la poursuite et de l'intensification de la guerre en Ukraine. Car la conclusion de son discours était clair : ni Poutine, ni OTAN, cessez-le-feu immédiat, arrêt des livraisons d'armes.

Depuis le "Nous sommes en guerre" de Macron en mars 2020, prétendument contre le Covid, en réalité contre la population et les droits et libertés fondamentaux, on comprend que les gouvernements, et en particulier les gouvernements Macron, ont besoin de marcher à la dictature pour pouvoir assurer le mandat qu'ils tiennent des capitalistes. Cela a été dit dans les rapports introductifs. Entretener la guerre à l'extérieur, avec armes et massacres, permet d'attaquer tous les droits démocratiques afin de constituer une aide puissante à la destruction des droits sociaux. Ils préparent également les guerres à venir – les "conflits de haute intensité", comme ils les nomment, c'est à dire les massacres de masse - par la militarisation de toute la société.

Un exemple : la ligne pour le train à grande vitesse Lyon-Turin. Tous ses détracteurs expliquent, faits à l'appui, qu'il s'agit d'un projet inutile, destructeur de l'environnement, en particulier des ressources en eau potable, extrêmement coûteux en fonds publics. Une hypothèse permet d'expliquer la pugnacité des gouvernements français et italiens à mener coûte que coûte les travaux : cette ligne a une vocation militaire ! Après des heures de recherches, car les informations sont très confidentielles, la preuve est administrée : le projet de TAV Lyon Turin est financé avec le maximum possible de fonds européens. Donc forcément pour l'exploitation d'une ligne à "double usage" : civil et militaire.

Les milliards engloutis par la loi de programmation militaire votée dernièrement, ceux à venir officiellement, et les milliards qu'il est prévu d'engloutir pour le Lyon-Turin, pourraient être consacrés aux services publics sinistrés, en particulier l'école et la santé. Mais non : tous les gouvernements poursuivent leur destruction de manière accélérée. Pas de doute : il va bien falloir en finir avec ce vieux monde mortifère. A la libre pensée, nous sommes équipés pour y aider.

Libre Pensée de l'Oise – Eric Denis

Je vous apporte le salut fraternel de la fédération de l'Oise, qui a voté à l'unanimité tous les rapports.

Pour rebondir sur le propos de notre camarade Babu COGINENI qui a évoqué que les deux premiers conflits mondiaux ont débuté en Europe, je pense qu'une carte du Monde avec tous les pays en conflits ou en tension serait très parlante pour tous.

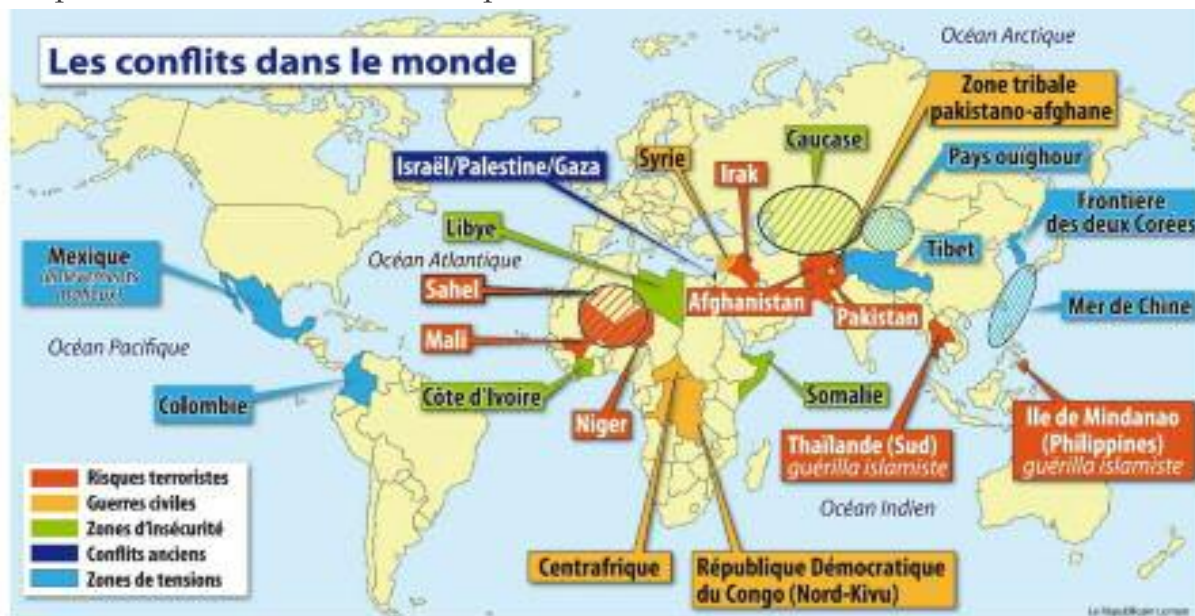
En effet, dès qu'un conflit débute dans une partie du monde, l'ensemble des médias focalise l'information exclusivement sur ce conflit, "oubliant" que d'autres se poursuivent depuis des années. Le conflit russo-ukrainien fait oublier que les palestiniens continuent de se faire bombarder et occupés par les Israéliens, qu'Israël même est en crise et est peut-être au bord d'une guerre civile, que le Moyen-Orient est toujours en tension, que la plupart des pays africains sont toujours sous le risque d'un coup d'État militaire parce que sous influence de telle ou telle puissance étrangère, etc. . La liste est longue.

C'est pourquoi, une carte de tous les pays du monde avec des couleurs différentes pourrait indiquer les conflits ouverts (entre deux pays ex: Russie – Ukraine), des conflits intérieurs, des risques de conflits de par les provocations de l'un (ex: Chine – Taïwan).

Je pense que nombreuses sont les personnes, en France comme à l'étranger, qui ne mesurent pas que nous sommes de plus en plus assis sur une poudrière et que la prolifération des productions et ventes d'armes s'accroît de jour en jour.

Peut-être que quelqu'un a déjà créé cet outil. Je vais me renseigner auprès de l'émission "Les dessous des cartes" qui me paraît l'émission la plus crédible à ce jour. Mais on peut aussi créer notre propre carte.

Exemple ci-dessous: carte dans une publication des Dernières Nouvelles d'Alsace.



Libre Pensée de Corrèze – Philippe Besson

Revient sur l'importance du travail international de la FNLP, de l'Inde au Niger, tâche qui nous incombe et doit traverser nos fédérations départementales et groupements affiliés.

Il présente la sortie prochaine d'un numéro de la collection *Arguments* qui sera consacré au cléricalisme, sous sa forme dite d'extrême-gauche.

Grâce à notre ami Guislain Michel, administrateur de *la Calotte*, nous avons découvert un article majeur de notre camarade André Lorulot polémique en 1958 avec "l'économiste marxiste de renommée mondiale" Ernest Mandel quant à "*la main tendue aux chrétiens*".

L'armement contre la Doctrine Sociale de l'Église catholique, sous toutes ses formes et tous ses oripeaux, nécessitait une telle publication pour comprendre et agir.

Libre Pensée de Corse – Jean-Marc Schiappa : Résumé non fourni

CAN – Benoit Schneckenburger : Résumé non fourni

Libre Pensée de l'Isère – Pascal Costarella

La commission « développement » mise en place par la CAN a pour objectif non pas de « réinventer la LP » mais d'abord de faire un état des lieux, puis de confronter nos pratiques, nos analyses à la nouvelle situation décrite dans le rapport d'activité.

Situation où tout change. Pendant des décennies nous avons vu des gouvernements de « droite » faire une politique en faveur du capital, des gouvernements de « gauche » faire une politique en faveur du capital, des appareils des grandes organisations diriger le militantisme... et nous étions dedans.

Aujourd'hui des forces ont été libérées, notamment parmi les jeunes générations. Il nous faut en conséquence réfléchir sur nos actions, notre communication dans cette nouvelle époque qui s'ouvre.

Les fédérations font toutes à peu près le même constat : d'un côté notre influence qui est grandissante et de l'autre des effectifs pas du tout en rapport avec cette influence.

Posons la question : que signifie adhérer à la Libre Pensée ?

Les termes « association », « organisation » ne sont-ils pas ressentis par beaucoup comme « embrigadement » alors que l'on sait qu'il y a un rejet massif du « racolage » ? Et d'ailleurs cela est vrai pour toutes les associations.

Comment faire en sorte qu'un militant du mouvement ouvrier et démocratique puisse dire normalement : « je suis libre penseur » ?

Certainement faut-il une réflexion aussi sur l'utilisation de nos publications, du site internet qui sont des vecteurs de grande qualité pour nous projeter largement.

C'est l'un des enjeux de la commission : la LP ne doit pas changer mais elle doit tenir compte de la nouvelle période pour jouer pleinement son rôle.

Libre Pensée de Côte-d'Or – Paul Gueth : Résumé non fourni

Libre Pensée des Alpes-Maritimes – Georges Faye : Résumé non fourni

Libre Pensée des Vosges – Luc Neuhauser

La LP 88 est (re)constituée depuis Avril 2022. Notre premier contact a été Pierre Olivier Poyard, trésorier national et secrétaire du MDP 88, qui a facilité la présence de la LP 88 lors de stages ou de festivals autour de la paix.

POP a été notre premier adhérent. Il a rédigé le communiqué de soutien pour ce congrès national de la FNLP et permis d'avoir un stand à la fête de l'Huma.

Notre activité, après un peu plus d'une année d'existence, a été très riche :

Nos conférences/débats publics font échos ou à l'actualité ou aux thèmes développés par la FNLP :

- réhabilitation des fusillés pour l'exemple avec projection du film et présence de Nicole Aurigny (une stèle pour les fusillés pour l'exemple du secteur a été inaugurée par le maire de Gérardmer)
- la biodiversité avec Jean-Sébastien Pierre, qui apportait un autre éclairage
- création du collectif ANTI-SNU 88 avec le MDP 88 qui a permis de regrouper 19 associations ou personnalités en moins de 10 jours.
- présents au rassemblement en soutien à notre camarade insoumis Willy Malaroda qui a vu son domicile incendié par des extrémistes de droite.
- courrier au maire d'Allarmont, (pour la tenue de la journée à caractère culturel du 15 août 2023 : procession, messe et vin d'honneur financé sur les fonds de la commune), lui rappelant les dispositions prévues par le législateur.
- organisation d'un rassemblement interfédéral des libres penseurs du Grand-Est à Xonrupt/Gérardmer les 14 et 15 octobre.
- manifs, réunions...

Cette activité nous permet de tisser des liens associatifs intéressants pour le présent et pour l'avenir.

Libre Pensée de l'Ariège – Julien Plaza : Résumé non fourni

Libre Pensée de la Loire – Calogero Minacori

Réunie le 17 juin 2023, l'Assemblée Générale de la fédération de la LP-Loire préparatoire au Congrès a approuvé à l'unanimité tous les rapports nationaux.

Dans la discussion, la préoccupation a été formulée de limiter au maximum une probable hausse de la cotisation, dans une période où le coût de la vie explose.

Après un rapide exposé de l'état et des activités de la fédération de la LP Loire, l'intervenant est revenu sur l'adoption des lois « sécurité globale » et « séparatisme » qui sont venues conforter, non pas des principes républicains, mais bien le caractère bonapartiste des institutions de la 5e République qui multiplie les mesures anti sociales, liberticides, autoritaires et antidémocratiques, et où toute opposition est bâillonnée, réprimée, quelquefois avec une violence extrême. Toutes ces mesures, sur fond de guerres impérialistes comme celle en Ukraine, suscitent une montée des résistances dans lesquelles la Libre Pensée joue le rôle qui est le sien. Tous les combats que la Libre Pensée mène aux côtés des autres organisations laïques et démocratiques, rencontre l'obstacle des institutions bonapartistes de la 5e République qui évoquent de plus en plus celles des pires dictatures qui ont tenté de se mettre en place par le passé partout dans le monde.

Dans ce contexte général la nécessité devient de plus en plus urgente de l'avènement d'une Assemblée Constituante dans ce pays, qui mette fin aux institutions de cette 5e République moribonde. Les libres penseurs doivent jouer un rôle dans cet accomplissement. La Libre Pensée de la Loire votera toutes les résolutions de ce congrès qui iront dans ce sens.

Libre Pensée du Vaucluse – Jacques Fassié : Résumé non fourni

Libre Pensée d'Indre et Loire – Alain Jouannet : Résumé non fourni

Libre Pensée de l'Essonne – Françoise Rousseau

En 2019, le Congrès national d'Alizay s'est prononcé pour la constitution d'un « Cercle rationaliste de la Libre Pensée ». Un pas a été fait en ce sens avec la création le 11 avril dernier à Orsay dans l'Essonne d'un « Cercle rationaliste à l'université Paris-Saclay » lors d'une réunion qui regroupait les libres penseurs, des adhérents de l'Union Rationaliste, des membres de l'AFIS à titre individuel et des universitaires. L'Assemblée constitutive a adopté les statuts de la nouvelle association qui comporte 21 adhérents et a élu un Bureau de 5 membres. La création de l'association est parue au Journal Officiel. Les objectifs déclarés de l'association sont les suivants : lutter contre toute tentative de prosélytisme religieux ou non, mêlant science et croyance dans un cadre scientifique et universitaire, défendre la laïcité et faire respecter la loi de 1905

À l'origine de cette création, il y a eu la réunion organisée par la Libre Pensée de l'Essonne le 3 décembre 2021 à Orsay avec la participation de Jean-Sébastien Pierre, notre président, suite à l'implantation par les Jésuites d'un centre culturel intitulé « Teilhard de Chardin » en plein cœur de l'université Paris-Saclay dont l'objectif est d'investir le milieu scientifique pour « réconcilier la science et la foi ». Face à cette offensive, le Cercle rationaliste que nous avons contribué à constituer considère qu'il est urgent d'occuper le terrain pour combattre cette entreprise de propagation de la foi au nom de la science à l'université Paris-Saclay. Le Cercle rationaliste envisage d'y organiser un cycle de conférences en direction des étudiants.

Tous ces liens tissés à travers nos initiatives avec des camarades d'autres associations ou organisations politiques ont permis à notre fédération de gagner en deux ans une dizaine de nouveaux adhérents, plus jeunes, et qui nous permettent de maintenir notre effectif malgré l'inévitable vieillissement des troupes... Plusieurs universitaires, des syndicalistes de la FSU, des militants de la France Insoumise, une responsable des Amis de la Commune et d'autres ont rejoint la Libre Pensée parce qu'elle ne se contente pas de contester mais parce qu'elle agit.

Libre Pensée de Dordogne – Groupe Fred Zeller – Jean-Louis Bagault : Résumé non fourni

Libre Pensée du Rhône – Pierre Girod

1°) Sur la crise de l'Eglise : elle s'approfondit inexorablement. Les scandales ont touché les paroisses, puis les diocèses, à présent la Curie et le Vatican. Des voix inquiètes s'élèvent au sujet de la procédure de canonisation de l'ex-pape Jean-Paul II, jugée prématurée. Il est établi à présent que Wojtyla a eu connaissance

et à couvert des crimes sexuels en Pologne. Cela fait tache. Conséquence des révélations qui se succèdent depuis des années : l'Église perd de son « soft power » (sa prétendue autorité morale) à l'heure où une politique répressive et liberticide prétend répondre à « l'ensauvagement » de la société, résultat en fait de la dégradation des institutions républicaines. Pour un homme politique d'aujourd'hui, le certificat d'allégeance à l'ordre établi passe bien moins par l'affirmation de valeurs religieuses que par la vulgate pseudo-laïque de la lutte contre l'islam.

2°) Sur l'érosion de nos effectifs et notre influence : les deux ne vont pas de pair. Le renforcement numérique de la LP est voué à l'échec s'il ne s'appuie pas sur une information et une argumentation inlassables, ou si nous nous prétendons force dirigeante. L'exemple de la mobilisation contre le SNU dans le Rhône est instructif : nous avons eu les pires difficultés à réunir l'ancien collectif, à informer, à trouver des relais dans la jeunesse ou après des organisations syndicales (bien occupées par la réforme des retraites). Le jour de la caravane, les jeunes étaient là en nombre, malgré le caractère quasi-clandestin de la caravane. Ce fut une surprise, qui prouve que nous avons eu raison de rester fermes sur nos positions, même s'il est impossible de dire dans quelle mesure cela a joué dans la mobilisation.

Libre Pensée de Côte-d'Or – René Carruge

L'Église romaine principale institution de la religion en Europe en pleine crise historique a « réussi » les JMJ de Lisbonne.

Sur sa crise ... Les forces, rampes de lancement des JMJ : le courant « évangélique catholique », le réseau des établissements scolaires catholiques. Deux écoles : une école de classe catholique financée par l'État, l'école publique promise au rôle de parking scolaire pour les enfants du peuple.

SNU, les « chantiers de jeunesse », le général de la Porte du Theil. Macron, Darmanin, Attal et le combat contre « le débraillé, l'indiscipline et la paresse » (1940).

Libre Pensée de Loire-Atlantique – Jean-Paul Charaux

Dans ce monde inquiet qui sent la poudre, les libres penseurs, pacifistes et internationalistes se battent depuis toujours pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de 14-18 et aujourd'hui contre la guerre qui vient et le SNU. Nous avons organisé le 27 juin dernier un rassemblement pour la paix à Nantes sur l'appel international « Halte à la guerre »

Nous sommes largement animateurs et moteurs du collectif contre le CER avec la LDH. Nous avons pu organiser 2 conférences à Nantes et St Nazaire dans lesquelles nous avons pu présenter ensemble avec J-Michel Ducomte la logique totalitaire du CER. Une autre conférence est prévue à la rentrée avec Arié Alimi sur la question des violences policières d'une grande actualité dans la perspective du 23 septembre.

Nous avons été à l'initiative du CAPOC 44, collectif pour la promotion des obsèques civiles qui regroupe 20 associations. C'est un chantier laïque et républicain d'importance qu'il nous faut développer et pas seulement dans le département pour nous laisser vivre notre mort.

Pour faire passer la réforme des retraites, Macron, en utilisant tous les artifices de la constitution de 1958 a démontré son caractère réactionnaire, destructrice des acquis sociaux, des libertés publiques et de la démocratie sociale. Nous avons un rôle essentiel à jouer dans l'idée d'une nouvelle constituante qui apparaît à toutes et tous de plus en plus nécessaire.

Je suis sûr que personne n'oublie nos camarades Jacques et sa compagne Cécile.

Vive la FNLP. Vive la République laïque et sociale.

CAN - Jean-Sébastien Pierre

Christian Eyschen a mis en évidence un aspect fondamental de la situation : il nous faut revenir au mouvement de 1848. Le débat ouvert et généralisé entre les organisations ouvrières et au-delà. 1848 était une période de constitution du mouvement ouvrier, en particulier de la 1ère Internationale.

Entre 1848 et 2023 il y a eu deux guerres mondiales et la révolution de 1917. L'isolement de la révolution a sécrété la contre révolution stalinienne qui a fossilisé la 3ème Internationale et édifié une véritable chappe de plomb sur le mouvement ouvrier.

De son côté la SD a sécrété son propre appareil.

2023 c'est la recomposition. La reconstitution après écroulement de ces appareils : libération des énergies – tendances fondamentales étouffées mais survivantes, persécutées mais ayant conservé des traditions révolutionnaires.

Oui il faut revenir à 1848 mais l'histoire est passée par là. De l'appareil stalinien il ne reste que son expression réactionnaire, Fabien Roussel mais le souvenir des institutions ?????

Libre Pensée de l'Hérault – Eugénie Loison

- Mot personnel – remerciements
- Dynamisme de l'Hérault, contexte politique
- Lien politique territorial avec le national
- Orion = bande annonce de la guerre
- Activité de la LP 34
- Visibilité médiatique – réseaux sociaux
- Création du blog
- Temps de construction / Campagne d'adhésion. Objectif 100 membres
- International : Sénégal, Niger, Inde, Ukraine. Fabrique du Consentement (Migrants / Réfugiés)
- Conclusion

Libre Pensée de Gironde – Christian Baqué : Résumé non fourni

CAN – Nicole Aurigny : Résumé non fourni

Vice-président d'honneur FNLP – Pierre Roy

Une ère nouvelle s'ouvre qui généralise des traits déjà existants. Mais cette généralisation est possiblement porteuse d'une catastrophe mondiale sans précédent, compte tenu des capacités de destruction inouïes des nouvelles armes produites par le capitalisme au bout de son rouleau historique. Ce ne seraient plus les bombardements déjà apocalyptique d'Hiroshima, de Dresde, du Havre etc., ou les hallucinants épisodes de Stalingrad et autres villes aux affrontements dantesques de la deuxième guerre mondiale. Ce seraient des hécatombes mondialisées qui ramèneraient l'Humanité infiniment loin en arrière. Ce serait une régression absolue, un effondrement gigantesque dont l'histoire humaine n'aurait pas offert de précédent.

Sous cet angle, réfléchissons aux rapports entre les secteurs de la production, le secteur 1 des moyens de production et le secteur 2 de la production des biens de consommation. Avant et après août 1914, le secteur 1 fut dédié à 98 % à la production de l'armement. Tout pour la guerre ! La surconsommation réservée aux privilégiés ! Les peuples condamnés à la misère ! Cynisme de classe à tous les étages. Et l'Etat capitaliste aux manettes de la production des armements. Planification par en haut de la production capitaliste. Relisons Rosa Luxembourg. Subordination de toute la production à la guerre totale. La voie dictatoriale directe contre les « peuples qu'on ruine et qu'on tue » déjà annoncée par l'Appel pour la paix de la conférence de Kienthal en 1916. Et cette fois-ci, l'alternative sera bien « Socialisme ou Barbarie » ou dit autrement : planification de la production par les masses organisées démocratiquement et sauvegarde de la Civilisation ou bien dictature maintenue du Capital international sur fond de déplorations religieuses et destruction du monde.

Des fragments de la classe dominante reculent devant la 3^e guerre mondiale. Preuve supplémentaire que les peuples peuvent imposer leur ordre propre. Cette issue est la seule. La ligne de crête se trace d'elle-même, dès maintenant. Quelles forces pour le faire ? On a évoqué à juste titre les aspirations immenses de la jeunesse et ses ressources morales intactes. Oui, la Libre Pensée a son rôle à jouer pour transmettre, proposer, inviter à la réflexion commune. Les propositions faites par ce congrès vont pleinement dans ce sens.

Libre Pensée de Vendée – Jean Regourd

Salut des libres penseurs et libres penseuses de Vendée aux camarades congressistes.

Nous avons gagné la bataille juridique sur la statue religieuse en place publique. Mais les résistances sont toujours là. Je crois qu'on n'en mesure pas encore les conséquences.

On a touché à ce que « ils croient être leurs prérogatives », à savoir gérer les communes comme des paroisses, et développer leur prosélytisme religieux.

Est-ce que cela sera compris et admis, c'est à voir plus tard, malgré cette réflexion d'un maire : « la laïcité s'applique à la République, mais pas aux territoires ». On peut trouver cette citation dans notre bulletin 106, parmi les inepties, mensonges et insultes, publié dans le portail des FD.

Mais c'est bien avec les associations amies qu'il faut continuer. Ainsi l'hommage rendu à Jean ZAY le 20 juin à Luçon.

Nous avons pris au bond l'appel « Halte à la guerre » des camarades de Toulouse. N'est-ce pas une perspective pour 2024 qui serait un moment fort, rappeler l'assassinat de Jaurès, son opposition à la guerre ?

Depuis 2014 et la question des crèches dans les bâtiments publics « sièges d'une collectivité », nous organisons une « Semaine de la laïcité » avec les associations amies.

Pour notre part, nous proposons une séquence réflexions – échanges – débats autour de « la lettre aux Instituteurs de Jules Ferry ». En effet elle date du 17 novembre 1883, donc elle a 140 ans, en application de la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire, séparant l'Ecole de l'Eglise.

J'attire l'attention des camarades sur une « nouveauté » qui risque de devenir quelque peu envahissante. Il s'agit d'un « passeport du civisme », destiné aux élèves de CM1 – CM2. Un document à remplir, avec des jeux, compléter les trous des paroles de la Marseillaise, des rencontres à mettre en œuvre, par exemple l'UNC locale pour le devoir de mémoire, l'association caritative etc...

Libre Pensée du Val de Marne – Hélène Lortie

Notre congrès départemental a voté à l'unanimité l'ensemble des rapports nationaux à l'exception du rapport concernant l'IRELP qui a fait l'objet d'un débat riche et argumenté qui a donné lieu à 5 abstentions. Nous ne sommes pas à la Libre Pensée pour rien ! Un certain nombre de camarades ont été dubitatifs sur la constitution au sein de l'IRELP d'une structure étudiante pour la liberté de conscience qui permettent les discussions et échanges entre étudiants et assimilés. L'avenir dira s'ils avaient raison de douter que c'était une bonne idée.

Notre combat pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple et en faveur du pacifisme est illustré le 11 novembre avec un rassemblement à Alfortville autour de la tombe de l'ouvrier libre penseur Michel Clâa, qui fut le premier en 1898 à être enterré sans cérémonie religieuse. Tout ceci avec l'Arac, La Calotte, des représentants de la France Insoumise, la députée Rachel Kéké, le maire adjoint socialiste Philippe Car et à Fontenay sous-bois le maire communiste Jean-Philippe Gautrais qui nous donne à cette occasion la parole depuis de nombreuses années.

Un des aspects importants de ce congrès me semble être notre ambition de constituer une « Confédération Laïque pour la Défense de la liberté de pensée ». Il nous faudra faire œuvre de dialogue et d'écoute. Il n'est pas question de nous renier. Il n'est nul besoin d'être d'accord à 100 % sur tous les sujets pour agir en commun sur l'essentiel et notamment actuellement pour la défense de la laïcité et de la démocratie.

Nous devons aller à la rencontre des autres militants que ce soit ceux de la Ligue des Droits de l'Homme, ceux de l'Association pour la défense du droit de mourir dans la dignité, de la Ligue de l'Enseignement, des anarchistes, des marxistes et au-delà de toutes ces appartenances, des femmes et des hommes qui ne sont rien de tout cela mais qui aspirent à être des femmes et des hommes libres.

Ni dieu, ni maître ! À bas la calotte et vive la sociale !

Libre Pensée du Maine et Loire – Michel Landron

Souligne la situation nouvelle dans laquelle nous sommes entrés :

- Menaces de guerre mondialisée
- France : Crise des institutions de la 5ème République autoritaire et antidémocratique.
- Marche à la dictature et exaspération populaire.

L'appel à la mobilisation générale pour une Constituante souveraine ouvre cette voie vers l'abolition d'un

régime réactionnaire qui foule au pied les droits et libertés démocratiques pour imposer les exigences du capital financier.

La question scolaire et la laïcité sont à la croisée des chemins et au cœur des enjeux dans les semaines qui viennent.

Le pouvoir politique annonce sa volonté avec « la territorialisation de l'École publique » d'aller vers le démantèlement de l'Éducation nationale.

Remercie la direction de la LP pour avoir permis l'édition et la diffusion du « Délégué Laïque, tribune libre de DDEN attachés à l'École de la République dont le n° 14 va sortir avant cette rentrée scolaire. Numéro spécial alertant sur l'urgence de l'union des forces laïques et démocratiques face à l'offensive de démolition de l'institution scolaire.

Approuve la proposition d'aller vers une « Confédération laïque ».

Succès de la réunion avec le Planning familial dans le Maine et Loire.

Souhaite que la LP parvienne à s'ouvrir à tous pour ouvrir la LP à tous.

Libre Pensée des Bouches-du-Rhône – Claudette Coudeville

Lors de son Ag, notre fédé a voté tous les rapports à l'unanimité (...)

La situation au regard de la Laïcité dans notre département. Nous faisons le constat d'une offensive cléricale décomplexée, relayée par de trop nombreux élus qui répondent docilement aux demandes de l'Église ou se comporte comme les missionnaires de celle-ci.

- Reconquête de l'espace public, participations nombreuses des élus, préfet, corps d'armées célébrations religieuses.

- Visites officielles d'élus au Vatican pour représenter leur ville. Confusion entre mandat et « Mission ». 7 maires du Pays d'Aubagne pour soutenir le nouveau cardinal, et nouer des partenariats avec le diocèse afin créer des patronages et des associations d'aides aux devoirs. Déclaration du maire de Cadolive, Vice-président du Conseil Régional : c'est très important pour nous d'être à côté de lui pour transporter la foi auprès de nos administrés (...).

- Partenariat avec l'Église

- Participation de Benoît Payan maire de Marseille, aux rencontres des évêques et maires de la Méditerranée à Florence en février 2022 qui signe avec les évêques, « la Charte de Florence », un appel à intensifier la collaboration entre l'Église et les autorités civiles et faire des religions des partenaires dans l'élaboration des politiques publiques.

- Organisation de la venue du Pape à Marseille

- Partenariat entre le cardinal et le maire de Marseille pour : organiser la venue du Pape et des rencontres Méditerranéennes (Évêques et jeunes de la Méditerranée) comme suite des rencontres de Florence que le pape viendra conclure.

- Messe au Stade vélodrome par l'entremise du maire et avec le soutien des représentants du ministère de l'Intérieur, du ministère des Sports, du diocèse de Marseille et des organisateurs de la Coupe du monde de rugby, et grâce à cette alliance (...)

- Subventions prévues par la métropole, (...) et le conseil régional (...).

- Décision de la FDLP 13 d'organiser dans cette situation le 16 septembre une réunion publique dont Christian Eyschen sera l'orateur principal, « pour le respect de la loi de 1905 ! Pour la séparation des cultes et de l'État ! Pour l'abrogation des Concordats ! Pour la fin des privilèges accordés aux religions. Invitation aux départements de la région PACA (...)

Evolutions et constantes du capitalisme

L'un des éléments les plus souvent évoqués d'une manière générale en matière d'économie est la croissance de la spéculation financière.

Dans notre association plus particulièrement, cette observation a parfois abouti, ici et là, à l'énoncé d'une conception selon laquelle nous entrerions dans une nouvelle phase du capitalisme, celle du « capitalisme spéculatif ». Tel que parfois formulé, dans cette nouvelle phase, les capitalistes, tirant leurs profits quasi-exclusivement de la spéculation, et celle-ci étant désormais sans lien avec le processus de production, ne se soucieraient plus de ce dernier.

Dans le même temps, il existe cependant un consensus sur le fait que la prochaine période verra à coup sûr une intensification de la lutte de classes.

Ces différentes considérations doivent nous interroger, dans un souci de maintien de la cohérence de nos analyses.

Pourquoi en effet, par exemple, la lutte de classes devrait-elle s'intensifier, alors que l'un de ses deux principaux protagonistes, le capital, serait désormais indifférent à son déroulement et à ses conséquences ?

Car la lutte de classes, qui mobilise les ouvriers et autres salariés, se déroule en premier lieu dans le cadre du processus de production et ses conséquences concernent essentiellement les conditions dans lesquelles le travail salarié s'effectue.

Autre question : la spéculation est-elle, comme le suppose la thèse ci-dessus, une sphère à part, déconnectée totalement du processus de production ?

Il est sans doute nécessaire, pour éclaircir ces différentes interrogations, de les approfondir en revenant à certains concepts économiques fondamentaux, et pour ce faire de repartir tout simplement de la définition des notions concernées.

Rappelons par exemple que lorsqu'on parle de spéculation, on évoque généralement des sommes exprimées en dollars, euros etc... On parle donc d'argent.

Or l'argent, quelle que soit la forme sous laquelle il est échangé ou thésaurisé (espèces, chèques bancaires, transaction numérique...) n'est bien évidemment lui-même qu'une représentation d'autre chose, d'une valeur dont il est nécessaire de préciser la nature.

Cette valeur, c'est la quantité de travail humain.

C'est là un point de consensus des économistes, qu'ils soient marxistes ou classiques.

Il s'ensuit que, d'une manière générale, la quasi-totalité de la création de valeur est issue du processus de production, qu'il s'agisse de production de biens ou de services.

Ce constat effectué, y-a-t-il ou non un lien entre le processus de production et la spéculation financière ?

La réponse se situe en partie dans la question, car on spéculé, non dans le vide, mais toujours sur quelque chose et, en l'occurrence, sur quoi le capital financier spéculé-t-il, sinon sur la performance économique du processus de production, du point de vue capitaliste, c'est-à-dire sur la rentabilité dudit processus ?

Pour concrétiser un peu ces propos, prenons l'exemple de l'un des principaux lieux de la spéculation financière en France, la Bourse, et de son indicateur le plus médiatisé, le CAC 40.

Ce que l'on nomme CAC 40 (CAC pour Cotation Assistée en Continu), c'est une somme pondérée des valorisations des 40 principales sociétés cotées en bourse.

Le niveau de cet indice est donc lui-même complètement déterminé par la cotation des différentes sociétés qui entrent dans sa composition.

Or comment la valorisation de chacune de ces sociétés s'effectue-t-elle ?

Elle résulte bien sûr d'interactions plus ou moins complexes dont les éléments peuvent être contextuels ou conjoncturels, mais le moment le plus régulièrement déterminant dans la cotation d'une société est celui de la publication de ses résultats.

Les analystes financiers élaborent alors, sur la base des éléments contenus dans les documents diffusés, des projections qui aboutissent à des anticipations, en termes de profit généré, des résultats futurs de la société. Ce sont ces anticipations qui fondent la cotation de la société considérée.

Ces anticipations résultent donc de l'exploitation par les analystes financiers des résultats de la société et d'une projection effectuée sur les paramètres qui sont censés les déterminer. Elles sont donc entièrement liées à une hypothèse d'évolution de la rentabilité de son processus de production, quel que soit le secteur auquel elle appartient.

Cela dit, il arrive que survienne une déconnexion entre l'évolution de la bourse et celle du monde réel, lorsque les anticipations s'éloignent de ce qui est réalisé en termes de profit dans le processus de production. On assiste alors à la création de ce qu'il est convenu d'appeler une bulle financière, avec l'apparition de capitaux fictifs, c'est-à-dire de valorisations boursières ne correspondant à aucune concrétisation possible dans le processus de production. Ces bulles éclatent en provoquant une chute boursière violente qui n'est rien d'autre qu'un ajustement à la valeur réelle créée par le processus de production.

Ce phénomène de déconnexion peut être facilité et amplifié par des instruments boursiers tels que les produits dérivés, lesquels s'appuient, eux, sur des « anticipations d'anticipations », le CAC 40 pouvant lui-même, par exemple, entrer, comme actif sous-jacent, dans la composition d'un de ces produits avec une prévision sur son évolution en tant qu'indice.

C'est ce qui est survenu lors de la crise dite des subprimes, épisode où la rapidité avec laquelle, à partir de défauts de paiements dans l'économie réelle, la dévalorisation des cotations et parfois la faillite d'acteurs majeurs du capital financier se sont répandues a démontré, mieux que tout exposé, à quel point les choses sont liées.

Reste donc que la validité de toutes les anticipations qui constituent ce que l'on dénomme globalement spéculation, même lorsqu'elles se superposent, est dépendante in fine de l'évolution de l'économie réelle, donc du processus de production.

Ainsi, la déconnexion observée lors de l'apparition des bulles financières doit-elle être considérée comme un dysfonctionnement inévitable de l'économie capitaliste à son stade déclinant, non comme un objectif délibérément recherché.

On observera également que la rentabilisation de leur processus de production est une obsession chez les fameux GAFAS, les nouvelles stars de la spéculation au niveau mondial : Apple, première société à avoir dépassé une valorisation de 3000 milliards de dollars, délocalise l'assemblage de ses smartphones en Chine pour réduire ses coûts, Google lance un programme de formation de développeurs en Inde pour les mêmes raisons, Amazon regroupe ses produits dans des centres d'approvisionnement géants pour réaliser des économies d'échelle, etc...

La focalisation du capital financier sur la performance économique du système de production, dont il tire ses profits réels, se vérifie également dans le déploiement de sa stratégie sur la scène internationale : ainsi, comme cela a été dit dans une précédente intervention, les attaques concernant les énergies fossiles visent essentiellement à entraver le développement de la capacité de production

de la Chine afin de favoriser la domination des firmes américaines sur le marché mondial.

L'économie de guerre elle-même constitue une tentative de relancer le système de production, avec cette particularité essentielle qu'elle aboutit, logiquement, à la guerre elle-même et, par conséquent, à la destruction d'une partie des forces productives.

Il faut cependant en venir à un paradoxe du système capitaliste : aiguillonnés par la compétition qu'ils se livrent entre eux pour prendre des parts sur le marché des biens et services, les capitalistes n'ont cessé de réduire, dans la production, la part de travail humain auquel ils substituent machines et robots. Cette tendance s'accroît dans la période actuelle, les progrès des technologies électroniques et informatiques permettant à l'automatisation et à la robotique d'investir au-delà du domaine des travaux manuels et, d'ores et déjà, avec l'apparition de l'intelligence artificielle, au-delà des tâches répétitives.

Cette substitution, qui s'accélère, a pour conséquence, d'une part, de réduire la fraction sur laquelle se prélèvent les profits dans la valeur des biens et services concernés, d'autre part de réduire cette valeur elle-même, par les gains de productivité qu'elle occasionne.

Cependant, si cette tendance des capitalistes, issue de la compétition qu'ils se livrent entre eux, à réduire la valeur des marchandises, biens et services, à travers lesquelles ils réalisent leurs profits dans la production, cela en détruisant, par les licenciements, délocalisations et autres plans sociaux, la force productive constituée par les salariés, est bien une contradiction du système, elle ne signifie pas, paradoxalement, qu'ils se désintéressent du processus de production, bien au contraire.

Car en dernière analyse, ce qui motive les capitalistes n'est pas la valeur de la production, mais le profit tiré de la production. Entre les évolutions respectives de ces deux grandeurs se situe un paramètre essentiel de l'économie capitaliste : le taux de profit.

De manière très simplifiée, l'équation qui résume ce qui précède peut s'énoncer de la manière suivante : profit = valeur produite x taux de profit.

La conclusion est limpide : si, globalement, la valeur produite stagne ou régresse, pour conserver les profits, il faut augmenter le taux de profit, et pour augmenter le taux de profit, il faut augmenter le taux d'exploitation du travail humain.

Là se retrouve la cohérence de l'analyse car là est la clef de l'intensification de la lutte des classes.

En effet, augmenter le taux d'exploitation implique de mener une guerre sociale contre tous les acquis du monde du travail.

On observera, à l'appui de cette déduction, qu'il y a, en pratique également, une cohérence parfaite de la politique menée par les gouvernements dans cette direction.

Pour ne prendre, en France, que les grandes offensives les plus récentes des gouvernements au service du capital, qu'il s'agisse de la loi El Khomri qui, en inversant la hiérarchie des normes, laisse le champ libre à la transgression des minima légaux et des accords de branche notamment en matière de temps de travail, ou, sous le régime macronien, de la suppression d'une partie du salaire différé représenté par les cotisations sociales et son transfert vers la CSG, ou encore de l'augmentation de l'âge de départ à la retraite, toutes ces « réformes » ont un seul et même objectif : l'augmentation du taux d'exploitation de la force de travail.

Une précision doit être fournie quant à un indicateur fréquemment utilisé, le ratio PIB (Produit Intérieur Brut)/montant des transactions financières.

Cet indicateur se situe à des niveaux surprenants, une précédente intervention mentionnant le chiffre de 2,5%.

C'est très impressionnant mais il faut éviter de donner à cet indicateur une signification qu'il ne

peut avoir.

Pour parler clairement, ce ratio n'est pas représentatif du rapport entre le poids économique de la production et celui de la spéculation.

A titre d'exemple, si deux entités s'échangent 100 fois le même capital d'un montant de 50 millions d'euros, le montant cumulé des transactions effectuées sera de 5 milliards d'euros, le ratio entre le capital de départ et cette somme de transactions sera de 1%, mais le capital disponible à la fin de ces transactions sera toujours de 50 millions d'euros.

Ainsi, de fait, la croissance continue du montant des transactions financières est-elle avant tout significative de l'accélération du nombre des échanges effectués sur une période donnée, ce qui témoigne d'une activité spéculative de plus en plus intense, mais sans qu'on puisse en tirer d'enseignement sur la prééminence ou le caractère in fine déterminant de celle-ci dans l'économie capitaliste d'une manière générale.

En conclusion, ce qui évolue, concernant le capitalisme, c'est l'accentuation de ses traits parasitaires tels que la spéculation, le renforcement de sa tendance à la destruction de la force productive essentielle qu'est le travail humain, le caractère de plus en plus aigu de la contradiction entre ses objectifs et les besoins réels de la société qu'il régit.

Ce qui ne change pas, c'est l'essence même du capitalisme, système fondé sur des rapports sociaux de production impliquant l'extorsion par une minorité d'une partie de la valeur produite par la classe ouvrière et l'ensemble des salariés et travailleurs.

C'est cette extorsion qui est à la base de la lutte des classes et de ses développements politiques, comme l'a une fois de plus illustré la bataille des retraites, qui a débouché sur des manifestations spontanées contre l'utilisation de l'article 49-3, mettant ainsi en cause les institutions.

Bruno N'Diaye

Trésorier national

Réponses sur les rapports moral et d'activité

1/ Réponses de Jean-Sébastien PIERRE

Chers camarades,

Compte-tenu de la liaison étroite entre le rapport moral et le rapport d'activité, nous nous sommes partagé les réponses entre Christian et moi-même.

J'ai noté quelques interventions qui m'ont fortement interpellées, dans le sens de l'intérêt que j'y portais.

- Claude Ageron nous a signalé une nouvelle qui est tout de même un scoop, c'est que Europe Ecologie Les Verts est fermement opposé au nucléaire civil mais partisan du nucléaire militaire puisqu'ils pensent qu'il nous manque un sous-marin nucléaire en France. C'est extraordinaire !

Compte-tenu des relations que nous essayons d'avoir avec EELV au sujet des fusillés ce n'est peut-être pas le moment de mettre cette information en avant mais je trouve que cela pourrait-être une note dans la rubrique *Ainsi va le monde* de **La Raison**, qui serait intéressante à lire pour nos lecteurs.

- J'ai également noté l'intervention de Françoise Rousseau au sujet du Cercle rationaliste du plateau de Saclay. L'existence de ce cercle rationaliste local est en soi un succès. Je m'en réjouis. C'est une excellente chose mais cela ne résout pas tous nos problèmes de vouloir créer un Cercle Rationaliste de la Libre Pensée au niveau national.
- J'ai tenté de relancer une certaine activité autour de la rubrique Sciences de La Raison, que depuis quelques temps nous avons un peu de mal à alimenter. J'ai repris la liste de diffusion du cercle rationaliste de Saclay – avec des réponses positives – et puis je me suis attaché à relancer tous les anciens membres de la commission Sciences de la Libre Pensée. L'histoire de cette commission a été un peu compliquée : elle était tenue par Jean Dubessy qui a quitté la FNLP, et il y a eu quelques brouilles locales. J'ai donc relancé tout le monde sans tenir compte de qui avait pu dire quoi depuis l'origine, en précisant bien que s'ils ne voulaient plus recevoir ce type de message il suffisait de le dire.

À ma surprise heureuse je n'ai eu qu'une réponse négative, celle de Bruno Courcelles qui m'a injurié à cause de « *la position absolument lamentable de la Libre Pensée qui lèche les babouches des musulmans* ». Voilà Je lui ai répondu que le rayais de la liste avec plaisir !

J'ai eu quelques réponses très positives dont celle de Guillaume Lecointre qui nous faisait la tête depuis quelques temps au sujet d'un livre qu'il avait jadis cosigné avec Jean Glavany. Il nous a envoyé un article bien intéressant, je l'en remercie.

Pour le numéro d'octobre j'ai écrit l'article, mais je n'ai pas d'article pour novembre.

Je n'ai donc pas un an de prévision d'articles comme je le souhaitais.

Nous espérions, en créant le Cercle rationaliste, avoir une collaboration suivie et étroite avec l'Union Rationaliste. Ça n'a pas vraiment été le cas. Nous avons de moins en moins de correspondance. Je ne sais pas comment cela évoluera mais nous devons essentiellement compter sur nos propres forces dans cette question.

Si parmi vous certains sont intéressés par ces sujets je vous propose de nous réunir rapidement vers 13h30.

- Plusieurs personnes ont parlé de nos relations avec l'ADMD. Nos relations sont excellentes et il faut le dire. Je suis régulièrement invité à participer à leurs activités.

Ils m'ont contacté pour écrire dans leur livre « 20 contributions pour mieux comprendre » qui vous a été distribué grâce à leur générosité et je les en remercie.

Ma contribution a été pas mal remarquée car je suis celui qui ai insisté le plus, et le plus clairement, sur le rôle de l'Église catholique dans les blocages concernant le suicide assisté et les questions de bioéthiques en règle générale.

Nous avons eu une table ronde récemment à Paris, où j'ai eu la grande surprise d'être approuvé par Raphaël Enthoven qui a dit « Oui la question d'une loi de liberté est un problème de laïcité ». J'ai enregistré.

Je suis invité de nouveau à Valence le 7 octobre pour participer à leur Assemblée générale nationale. J'ai d'ores et déjà été interviewé par leur journaliste pour savoir ce que j'allais dire. J'espère, à cette occasion, rencontrer les libres penseurs de cette région.

- Bruno N'Diaye nous a fait un petit cours d'économie marxiste intéressant et je voudrai dire deux mots sur cette question. Les 2,5% de production dont parlait Christian, sur l'ensemble de la bulle spéculative absolument immense qui existe, c'est très exactement le dépôt de garantie. C'est tout ce qui intéresse le capital à l'heure actuelle. C'est Marx, je ne sais plus dans quel ouvrage, qui pronostiquait, en 1840, le passage du cycle marchandise-argent-marchandise, qui selon lui était le cycle normal du commerce, au cycle argent-marchandise-argent où la marchandise ne servait plus que d'intermédiaire entre deux développements de l'argent. Et il pronostiquait le passage au cycle argent-argent dans lequel la marchandise disparaissait et qui était comme un immense jeu de poker dans lequel la crise finale était inscrite dans le fait que le jour où l'on demanderait d'abattre les cartes, personne n'aurait plus de jeu ! C'est exactement la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Les forces productives réelles sont sacrifiées. Ne servent plus que de jetons dans un poker gigantesque et le jour où tout le monde va demander sa mise ça va être terrifiant !

Je passe la parole à **Christian Eyschen** pour le reste des réponses.

2/ Réponses de Christian Eyschen

Camarades,

Je voudrais apporter quelques éléments de réponses et de réflexions.

- Tout d'abord, je vous ai informé hier que nous avons envoyé un message de soutien du **Congrès national de la Libre Pensée** à la **Fédération Anarchiste** qui lors des *journées anti-autoritaires de Saint-Imier* a subi une agression totalement inadmissible. J'ai reçu ce matin une réponse de la FA :
« Salut à vous.
Merci beaucoup pour votre solidarité. Cela nous fait plaisir !
Votre message sera partagé et visible par toutes les entités de notre Fédération lors de notre prochaine rencontre fédérale en septembre.
Solidairement.
Les relations extérieures de la Fédération Anarchiste. »

- J'en profite pour préciser, suite aux mails reçus concernant l'agression de la librairie du **NPA**, que dès que nous aurons reçu le soutien du **NPA** contre les agressions que nous avons subies, nous ferons de même pour leur manifester notre soutien. Nous attendons. La solidarité n'est pas à sens unique. Elle est partagée. Sinon ce n'est pas de la solidarité.

- **Sur la question de l'Ecole, de la laïcité, du combat que l'on mène.**

Je vais citer **Antonio Gramsci** : « *Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres.* »

Que ce soit sur le problème économique, le problème de l'Ecole, ou tout autre série de problèmes, on est un peu dans cet entre-deux. Un moment une situation se meurt, une autre est en train de se constituer et il apparait des choses parfois étonnantes. L'apparition d'un nouveau monde ne fait pas automatiquement disparaître l'ancien. Il y a toujours des éléments qui se substituent et se perpétuent. On ne construit pas à partir de rien.

Concernant le débat sur l'Ecole, il est bien évidemment hors de question d'abandonner notre combat traditionnel, multiséculaire, contre les ingérences du patronat, contre les offensives de destruction de **l'Ecole publique laïque**, contre les financements publics de l'enseignement catholique. Il est tout à fait justifié et normal de continuer cela.

Tous les ans, **Jacques Fassié** nous fait un document en béton armé qui n'ai jamais critiqué par qui que ce soit,

parce que ce qu'il indique dedans est totalement justifié par rapport aux milliards qui sont détournés. D'habitude on le diffuse dans la newsletter et on le publie dans *La Raison*. Cette année il n'y a pas eu de publication dans *La Raison*, mais il a été diffusé largement par la newsletter.

Dominique Goussot a fait un travail de galérien et de bénédictin sur la question des **inventaires laïques et sur les biens du clergé**. Lors de la réalisation de l'émission sur les crimes de l'Église, **Dominique** avait des interrogations sur le journaliste.

Il y a eu une réunion en visioconférence de tous les comités de victimes de l'Église, avec **Sauvet**, et un point à l'ordre du jour concernant le documentaire qui allait être diffusé et le fait que l'Église allait être fortement malmenée.

Après le passage du documentaire il y a eu un débat de quinze minutes entre le journaliste et le représentant financier de la **Conférence des évêques de France** au sujet des chiffres de la **Libre Pensée** ! Il n'y a pas eu de contestation sur les chiffres que nous avons donnés. Rien que c'est une victoire !

C'est important et il faut continuer à diffuser cela ! C'est la preuve que ce que l'on dit est vrai.

Mais ce que l'on veut engager comme réflexion c'est que l'on ne peut plus se limiter à cela. Il faut voir où on va et où l'on va c'est la destruction de l'Institution scolaire elle-même.

On a analysé et on a fait un communiqué détaillé sur l'accord entre **l'Enseignement catholique** et le **ministère de l'Éducation nationale** sur la mixité sociale. Dans le même document on a analysé l'accord qu'il y a eu entre le **patronat** (MEDEF) et le **gouvernement** sur la question de l'apprentissage.

La chose la plus importante que nous avons essayé de mettre en avant c'est qu'au nom de la mixité avec l'Enseignement catholique les structures de l'Éducation nationale doivent s'adapter aux structures des diocèses ! C'est exactement la même chose avec le patronat sur la question de l'apprentissage.

C'est pour cela que la question de la territorialisation de l'enseignement, avec l'expérimentation en cours à Marseille, ce n'est pas n'importe quoi. C'est l'instrument et le moyen de disloquer l'enseignement national pour jeter le reste aux vautours.

C'est pour cela qu'il faut à la fois combiner la défense contre les ingérences du patronat et l'Enseignement catholique et ses financements.

Je fais donc une proposition à **Alain Jouannet** : élaborer trois tracts de la **Libre Pensée** à diffuser par tous les moyens. Un tract sur « *Pas de patrons* », un sur « *Pas de religieux* » et un troisième sur « *Pas de militaires* » dans **l'École laïque**.

Ces tracts devront être à la fois agitatifs et démonstratifs.

- Sur la question de la guerre Ukraine-Russie.

On peut lire « *Ne refaisons pas l'erreur de 1937 sur la non intervention pendant la guerre d'Espagne. Intervenons !* ». Ce qui est occulté dans le débat c'est qu'en 1937 il y avait une **Révolution en Espagne**. C'est la Révolution qui faisait la fracture. La non-intervention avait pour but d'étrangler la Révolution espagnole.

En Ukraine et en Russie aujourd'hui, elle est où la révolution ?

En Ukraine c'est une contre-révolution.

En Russie c'est une contre-révolution.

C'est une lutte entre deux contre-révolutions. On peut s'interroger sur le fait que dans certains milieux d'extrême-gauche on entonne le refrain « *il faut armer l'Ukraine* ».

Dans l'Allier, **Vincent Prémey** est dans notre collimateur. Nous sommes, selon lui « *des pourris, des agents*

du stalinisme, une abomination » car nous sommes contre le fait d'envoyer des armes à l'Ukraine. Il y en a d'autres ! Même s'il y a loin de la occupe aux lèvres pour le comparer à **Jules Guesde**, nous allons lui dire « *Descends de ta trottinette militaire !* » pour paraphraser **Léon Trotsky**.

L'idée de faire une carte géographique mondiale avec mention de tous les endroits où il y a des conflits, des guerres civiles etc. est très intéressante. Cela pourrait être plus parlant qu'un long discours. Quel camarade pourrait nous faire cette carte ?

- Sur la crise du capitalisme.

Je suis ravi du débat que l'on mène avec **Bruno**. Il faut le poursuivre car il est intéressant quant aux conséquences. Là aussi on est entre deux mondes : un monde vieux qui meurt et un monde neuf qui naît.

La lutte de classe ne se réduit pas au combat contre l'exploitation capitaliste et pour l'augmentation des salaires contre la diminution de la plus-value. Cela inclut la lutte économique, cela inclut la lutte syndicale, mais la **lutte de classe** ne se réduit pas à cela. C'est un débat vieux comme le mouvement ouvrier.

Je partage l'avis de **Bruno** sur le fait que la lutte des classes va s'intensifier, mais dans toutes ses déterminations. La **lutte de classe**, c'est le mouvement contre la réforme des retraites. La **lutte de classe**, c'est aussi les émeutes dans les banlieues. Et ces émeutes ne sont pas le fruit d'un problème au niveau de la production.

La lutte de classe est une lutte politique qui inclut tout une série de déterminations.

- Les prix décernés par la Libre Pensée.

Comme vous le savez nous aimons bien décerner des **Prix** ! On a décerné le *Prix Esterhazy* pour les sénateurs qui ont refusé d'adopter la loi sur les Fusillés pour l'Exemple. On a également décerné les *Prix Cléricalis*. On fait de beaux prix, avec couverture cartonnée, quadrichromie et je les envoie à tous les récipiendaires, en recommandé, pour être certain qu'ils les reçoivent. En général je n'ai pas de réponse. Mais historiquement j'ai tout même reçu deux réponses !

Robert Ménard fait partie de ceux qui ont reçu plusieurs fois le *Prix Cléricalis*. Une fois, il m'a répondu en disant « *Merci. Je suis très honoré et j'espère être à la hauteur de vos espérances.* ».

Cette année 5 *Prix Cléricalis* ont été décernés et envoyés. Celui de **Bolloré** m'est revenu, donc je vais essayer de trouver une autre adresse.

J'ai eu une réponse ! Celle de **Gilles-William Goldnadel**. Lui c'est un hébraïque honteux. Il a le judaïsme en bandoulière avec un seul credo : *vive l'Église catholique !* Il a donc eu le *Prix Cléricalis* avec la mention « *Judas* ». Je précise que lui, c'est l'**extrême-droite**.

Voici sa réponse : « *Merci monsieur J'espère que vous avez pardonné à vos parents de vous avoir appelé **Christian**.* » J'ai donc fait une recherche et contrairement à ce qui est véhiculé, **Christian** ne vient pas de *Kristos* et de *Christ* ? mais d'un mot grec qui signifie « *de manière forte* ». Et Le symbole de *Christian* est le diamant qui caractérise « *l'indomptable* » ! J'ai donc noté cela dans ma réponse à **Goldnadel**.

Leurs réponses montrent bien que ce que l'on fait ne passe pas inaperçu.

- Fonctionnement interne de la Fédération nationale.

Je comprends bien ce qui a été dit que *la Raison Militante* qui fait entre 80 et 100 pages, envoyée en numérique et que peu de gens la lise. Quand c'était envoyé au format papier, il n'y avait pas plus de gens qui la lisaient ! On a fini par s'en apercevoir en questionnant les **Fédérations** et en apprenant que bien souvent le journal ne sortait pas de son emballage ! Ce qui changeait, c'est que l'impression nous coûtait une fortune ! Surtout que maintenant, on fonctionne avec 3 numéros qui sont souvent de 80 pages au minimum.

Critique sur le **Comité Général** : Le premier **Comité général** avait été pensé comme un **Congrès national** en version réduite. Du coup l'idée, incongrue, était de faire en une journée ce que l'on fait en 3 jours ½ ! Bien évidemment, cela a un peu limité les interventions des **Fédérations**. Ceci dit, fraternellement, l'étalon qui nous permet de mesurer si une réunion nationale est réussie ou pas, ce n'est pas de savoir si untel ou untel a pris la parole dedans. C'est savoir si c'est utile et si cela sert à quelque chose.

On a tiré un premier bilan. On a demandé pour augmenter le temps de discussion, que **l'IRELP**, que la **Fédération des Monuments** et qu'**Entraide** fassent leur assemblée générale tous les deux ans au moment du **Congrès national**. Et qu'ils ne fassent dans le **Comité général** qu'une intervention d'information. On verra si, sur cette base-là le prochain **Comité général** s'améliore.

Les trois associations, **Entraide**, **Irelp** et **Fédération des monuments**, ont donc à l'ordre du jour de leur **Assemblée générale** des modifications statutaires pour pouvoir tenir leur **AG** tous les deux ans et non plus tous les ans.

Nous devons tous y réfléchir, car il n'est pas possible de concevoir les *Comités généraux* comme des mini-congrès.

Je vous remercie.

Réponses de Christophe Bitaud pour La Raison et France Culture

J'interviens en tant que rédacteur en chef de La Raison pour compléter l'intervention de Jean-Sébastien Pierre au sujet de la rubrique Sciences.

On essaie depuis un certain temps d'établir un équilibre entre l'aspect militant et l'aspect culture populaire dans La Raison. Christian vient de le dire, nous ne sommes ni un parti, ni un syndicat, mais une association et dans la situation que nous vivons actuellement notre rôle essentiel est d'élever les consciences. Dans ce cadre là nous avons cinq rubriques permanentes :

- Littérature (dont je suis responsable). J'attends des contributions très rapidement car je n'ai plus d'article à compter de novembre.
- Philosophie (Benoit Schneckenburger). Adressez-vous à lui pour y contribuer.
- Sciences. Je ne reviens pas dessus.

Deux autres rubriques qui mériteraient peut-être d'être un peu plus variées au niveau des signatures (deux à l'heure actuelle) :

- Cinéma (Alain Vauchelles)
- Arts (Alain Leduc)

Si vous avez des contributions cinématographiques et/ou artistiques n'hésitez pas à les contacter.

Je termine sur quelque chose de très pratique, qui peut paraître con, mais véritablement quand vous proposez des articles à La Raison respectez les consignes typographiques !

Une page = 6 000 signes; Deux pages = 10 000 signes

Quand on me donne un article de 4 000 signes il faut que je trouve un article de 2 000 signes. C'est parfois très pénible et long.

Pour la police de caractère : Book Antiqua taille 12. Là encore ce n'est rien à faire sur une page mais lorsque je dois le faire sur 36 pages cela prend du temps. Merci donc de respecter cette consigne.

Merci à ceux qui pourront alimenter nos cinq rubriques permanentes.

Je vous remercie.

Appel de la Libre Pensée

Le Congrès national de Paris de la Libre Pensée d'août 2023 s'adresse à l'ensemble du Mouvement ouvrier, laïque et démocratique :

Il faut en finir avec la Ve République : Constituante élue, libre et souveraine !

Chaque jour qui passe, chaque scandale, chaque violence de l'État policier, chaque mesure réactionnaire, chaque attaque contre le *Contrat social* arraché par des décennies de luttes ouvrières et syndicales, chaque marque de la morgue macroniste, chaque travailleur licencié, chaque fermeture de service public voient monter la colère d'un peuple opprimé, exploité, méprisé, subissant toujours plus la violence de l'État policier et l'embrigadement militarisé de la Jeunesse.

La solution pour en finir avec cette situation est de plus en plus claire pour tous : il faut balayer les **Institutions de la V^e République**. Rien de bon ne peut sortir d'institutions agonisantes et d'un personnel politique enfermé chaque jour d'avantage dans les affaires et les scandales financiers.

Sous la V^e République, depuis sa création jusqu'à son agonie actuelle, le *Parlementarisme* n'est qu'une apparence qui ne trompe que celles et ceux qui veulent bien être trompés. Mais aujourd'hui, même cette apparence n'existe plus, le *Parlementarisme* a été balayé par un gouvernement minoritaire, isolé, haï qui s'essuie les pieds tous les matins sur toute forme de représentation politique et parlementaire.

Tout le montre : ce gouvernement est isolé, rejeté, détesté par toute la population. Il ne règne encore qu'en utilisant la force de plus en plus brutale et en utilisant jusqu'à vomir le *Rassemblement national* de Marine Le Pen comme justificatif de son existence et de son soi-disant « *rempart contre l'extrême-droite* ».

Si le Rassemblement national n'existait pas, Emmanuel Macron l'aurait inventé !

Il s'en sert pour tout, c'est l'essuie-main du **Pouvoir macroniste**. En agissant ainsi, il ouvre la voie à toutes les aventures réactionnaires possibles. Quand ce pouvoir sert de faire-valoir à toutes les exigences policières et de l'armée, quand il alimente en permanence la haine, quand il prépare toute la société à la guerre qui vient et qui est déjà là à nos portes, il manipule tous les ingrédients pour qu'une gigantesque provocation réactionnaire voie le jour.

La seule préoccupation de ce pouvoir est de durer toujours un jour de plus pour satisfaire les besoins du *Capital financier* et de la *Bourgeoisie*. Il pousse à l'extrême le principe du **libéralisme économique** qui n'est qu'un autoritarisme antisocial : « *Pourquoi faire payer les riches quand les pauvres sont si nombreux ?* »

Il faut balayer le *Vieux Monde* et la *V^e République* qui en est l'expression la plus achevée et la plus décomposée !

Il n'y a qu'une seule solution : rendre la parole au Peuple, pour un gouvernement du peuple, pour le peuple, par le peuple !

Dans l'*Ancien-Régime*, la convocation des *Etats-Généraux* était inspirée du **Droit romain** : « *Ce qui concerne tout le monde doit être approuvé par tout le monde* ». C'est sans doute le seul legs positif qu'il a laissé, raison de plus pour l'utiliser aujourd'hui.

Et vint le temps de la **République**, qu'il faut sans cesse refonder en donnant la parole au peuple : c'est pourquoi la **Libre Pensée** agit pour l'élection d'une **Constituante libre et souveraine** pour en finir avec les **Institutions réactionnaires et totalitaires** de la **V^e République**.

C'est pourquoi la Libre Pensée appelle à la tenue de rassemblements, meetings, conférences publiques, manifestations dans tout le pays pour rassembler dans la plus grande diversité tous les partisans de la République laïque sociale et démocratique, du 15 au 24 septembre 2023.

● Nous y célébrerons l'avènement de la **1^{ère} République** en septembre 1792, après la bataille victorieuse de **Valmy** qui fera dire à **Goethe** : « *De ce jour et de ce lieu date une ère nouvelle de l'histoire du monde et vous pourrez dire : j'y étais.* »

● Nous célébrerons aussi la **Constitution de 1793**, la constitution la plus démocratique que le pays ait connue, même si elle ne fut jamais appliquée du fait de la guerre. Elle prévoyait que si c'était l'**Assemblée nationale** qui faisait la loi, c'étaient les **Assemblées de section des Citoyens** qui l'approuvaient.

Elle se terminait par une nouvelle **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen** qui proclamait :

- - **Article 33**

La résistance à l'oppression est la conséquence des autres Droits de l'homme.

- - **Article 34**

Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre lorsque le corps social est opprimé.

- - **Article 35**

Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

● Nous y célébrerons aussi la **Journée internationale de la Libre Pensée du 20 septembre**, décidée par le **II^e Congrès de Mar-del-Plata en Argentine** de l'**Association internationale de la Libre Pensée** pour, notamment, honorer la mémoire de **Giuseppe Garibaldi, Héros des Deux Mondes** qui disait :

■ " *Il est du devoir de tout homme libre de combattre pour la liberté, partout où règne la tyrannie, sans distinction de terre ou de peuple, car la liberté est le patrimoine de l'Humanité* ".

■ *Mieux vaut une heure de communion dans une grande pensée avec un peuple qui ressuscite, que toute une existence dans la solitude d'un trône menacé par les uns et méprisé par les autres.*

■ Il faut « *appuyer la République française par tous les moyens (1870) ; nous irons soutenir le seul système*

qui puisse prendre soin de la paix et de la prospérité entre les nations »

● Nous y célébrerons aussi en les unissant dans un même hommage, **Simon Bolivar, Le Libérateur**, qui proclamait :

■ « *Quand la tyrannie devient loi, la rébellion est un droit* ».

■ *"Un peuple est un esclave quand le gouvernement, par essence ou par ses vices, trace et usurpe les droits du citoyen ou du sujet"*.

■ *"Les États sont des esclaves par la nature de leur constitution ou par l'abus de celle-ci."*

Avec la Libre Pensée, Mobilisez-vous dans l'union la plus grande : « Constituante pour la République ! »

Adopté à l'unanimité du Congrès national de la Libre Pensée de Paris, 25 août 2023



Résolution générale

« *Parmi toutes les causes de victoire, il faut regarder comme la première le fait de poursuivre un dessein vaste et décisif* »
- **Carl von Clausewitz** -

On ne peut isoler la France du contexte international. Et ce contexte est de plus en plus marqué par la marche à la guerre qui s'amplifie. Chacun ressent que ce qui se joue en **Ukraine** dans le conflit avec la **Russie** va bien au-delà d'une question de territoires. Il s'agit de la potentialité de retour d'une guerre généralisée de blocs à l'Est de l'Europe.

On est ainsi passé des *Accords de Minsk*, qui affirmaient faire de l'Ukraine une zone tampon démilitarisée pour éviter les conflits futurs, à une Ukraine zone totalement militarisée, sans doute la zone la plus militarisée au monde aujourd'hui et cela ne peut qu'accroître les affrontements militaires.

Ceux qui, pour complaire aux intérêts des lobbys militaro-industriels, surarment l'Ukraine sont des fous dangereux et des apprentis sorciers qui risquent de mettre le feu à la planète pour leurs intérêts sordides et mesquins. Ils devront rendre des comptes devant l'Histoire.

Ils l'utilisent d'ailleurs en la falsifiant et en utilisant leurs lâchetés d'hier pendant la **Guerre d'Espagne** en réécrivant l'épisode de la « *non-intervention* ». Mais à l'époque, dans l'*Espagne Rouge et Noire*, il y avait une **Révolution sociale et politique**. Et la « *non-intervention* » était faite pour l'étrangler. En **Ukraine**, on assisterait plutôt à une contre-révolution où l'**oligarque Zelenski** détruit la propriété sociale et les acquis sociaux des travailleurs. Les syndicats de travailleurs sont unanimes à dénoncer la remise en cause de tous les accords collectifs, ils assistent à une véritable destruction sociale au nom des impératifs de la guerre. L'**oligarque Poutine**, fait exactement la même chose en **Russie**. C'est donc une guerre entre oligarques et la liberté des peuples ainsi que la démocratie qui sont utilisés comme éléments de propagande et non comme des objectifs à atteindre. Dans ce contexte, le soutien « *occidental* » vise à soutenir cette contre-révolution dictée par le **FMI**, la **Banque mondiale** et l'**Union européenne**.

C'est pourquoi, comme pendant la **Première Guerre mondiale**, les **Pacifistes internationalistes** exigent « *Paix immédiate, sans annexions et butins de guerre* ». Nous ne pouvons que redire avec force, ce que disait le *Manifeste de Kienthal* de 1916 :

Ni vainqueurs ni vaincus, ou plutôt tous vaincus, c'est-à-dire tous saignés, tous épuisés : tel sera le bilan de cette folie guerrière. Les classes dirigeantes peuvent ainsi constater la vanité de leurs rêves de domination impérialiste...

Que vos voix nombreuses crient avec les nôtres : **À bas la guerre ! Vive la Paix !**

... Le vrai but de cette boucherie mondiale est, pour les uns de s'assurer la possession du butin qu'ils ont rassemblé pendant des siècles et au cours d'autres guerres ; pour les autres d'aboutir à un nouveau partage du monde, afin d'augmenter leur lot en annexant des territoires, en écartelant des peuples, en les rabaissant au niveau des parias.

... La guerre n'a jamais tué la guerre. Au contraire, en excitant les sentiments et les intérêts de « *revanche* », la guerre prépare la guerre, la violence appelle la violence....

La guerre entre la **Chine** et les **Etats-Unis** marche sur les mêmes pas que la Guerre entre le **Japon** et

les mêmes **USA** de 1941/1945. C'est d'abord et essentiellement pour des raisons économiques que le conflit commence et se développe. La mise en place d'un **G5** autour de la Chine et de pays asiatiques répond au **G7**, bras économique de l'Impérialisme américain. C'est une guerre des Blocs en Asie qui arrive et qui complète celle de l'Est de l'Europe.

Ce monde inquiet sent la poudre !



En France, la politique d'**Emmanuel Macron**, c'est le plein accomplissement de la *Zeitgeist* (La pensée dominante du temps) sur tous les plans, économique, social, politique, militaire, religieux. C'est la mise en œuvre d'un **nouvel ordre corporatiste**.

Et pourtant, le gouvernement est au bord du gouffre, isolé de plus en plus, mais il entend continuer dans la voie de la destruction de ce qui a été acquis pendant un siècle et demi de lutte des classes et de conquête de libertés démocratiques et laïques.

Il entend interdire toute vie parlementaire et sociale par le mépris des **Partis** et sur un autre plan celui des **Syndicats**. Sans en avoir les moyens, il veut aller jusqu'au bout de l'exigence bonapartisme gaullienne de la fin du *Régime des Partis*. C'est la volonté du bonaparto-corporatiste comme « *no-future* » et « *pas d'alternative possible* » (Le **TINA** de **Margaret Thatcher**).

Mais face à lui, des forces se regroupent et agissent, sur le plan politique les choses se décantent, même si la « *Gauche faussement moderniste* » est paniquée devant la révolte dont elle craint qu'elle se poursuive en **Révolution** et cette « *Gauche* » ne sait que de tenter de revendre les recettes d'hier du **Mitterrandisme**, de la cohabitation et de l'alternance.

La plus grande chose qui soit arrivée est l'émergence à nouveau du **Mouvement syndical** qui sera lourd de conséquence pour l'avenir. La question centrale de l'unité est liée à la nature même de la revendication de défense des Retraites, acquis du **Mouvement ouvrier**, liée à son histoire et à ses combats. La forme a rejoint le fond, le fond a cadré la forme.

En dépassant, en amplifiant d'une certaine manière le mouvement de révolte des **Gilets Jaunes** qui est partie d'une revendication que l'on pourrait qualifier « *d'interclassisme* », du fait de la nature de la revendication portée : contre la vie chère et sur le prix des carburants.

Ces deux éléments, sur des plans différents : politique et social, confirment l'analyse du **Congrès national de Voiron** : nous sommes revenus à une période similaire à **1848** où tout se crée, tout se cherche, tout se transforme et où tout avance.

C'est pourquoi, la revendication démocratique d'une **Constituante élue, libre et souveraine** est inscrite dans les gènes du moment actuel. Elle incarne et donne forme à la volonté de démocratie, d'en finir avec les Institutions moribondes de la **Ve République** (qui ne se survivent que par le soutien des vieux appareils de toute nature) et de balayer le **Gouvernement Macron/Borne**.

Il faut tout remettre à plat, tout réexaminer, tout analyser et tout recomposer sur un nouvel axe.

Sur le plan du **Mouvement laïque**, on assiste au même phénomène, mêmes causes, mêmes effets. Avec une différence de taille : la **Libre Pensée** qui est une organisation historique, qui n'a pas failli, qui a une place certaine et qui agit.

Ce n'est pas tout à fait un hasard si la place et la survie des associations du **Bloc historique** sont

l'objet de menaces et d'agressions sur des plans différents, car elles agissent de manière spécifique et n'ont pas le même terrain d'action.

Dans une interview à un hebdomadaire, le **Secrétaire général de la Libre Pensée** expliquait : « *La politique de ce gouvernement va au-delà de l'autoritarisme c'est la volonté d'instituer une société totalitaire où l'individu doit obéir et subir. C'est le sens de la loi « Séparatisme » d'août 2021 qui entend imposer, au nom des « valeurs républicaines » que personne n'a su définir, une véritable idéologie d'Etat : « Tais-toi et Obéis ! ».* On somme les associations d'œuvrer au « maintien de l'ordre public ». Elles deviennent ainsi des « subsidiaires » du Gouvernement. Si elles n'obéissent à l'injonction macroniste qui n'est que celle du **Capital** et de la **Finance**, alors les associations sont privées de salles de réunions dans les locaux publics, de subventions, et même dissoutes tout simplement. C'est ce qui arrive actuellement à la **Ligue des Droits de l'Homme**, ils ont aussi menacé la **Ligue de l'enseignement** de telles rétorsions.

Comme la Libre Pensée ne demande ni ne perçoit aucune subvention ou aide publiques, alors il faut s'en prendre directement à elle, physiquement. C'est le rôle dévolu à l'extrême-droite et aux ultras-catholiques, rôle classique des mercenaires de la **Réaction** au service du **Capital** et de **l'Eglise**. L'Histoire regorge de ces faits. Il n'y a nul hasard que cela soit la mouvance **d'Eric Zemmour**, « l'homme de l'Elysée » pour affaiblir le **RN**, (mais pas trop pour qu'elle soit quand même présente au 2ème Tour pour faire passer **Macron**) aux Présidentielles, largement financé par le **Capital** avec des moyens douteux, dont il va devoir commencer à répondre à la Justice.

La défense des symboles religieux dans l'espace public est un message de soumission à **l'Ordre ancien du Capital et de l'Eglise**. **Victor Hugo** parlait en 1850 de la politique des gouvernements : « Mettre un Jésuite partout où il n'y a pas un gendarme ». Les **Jésuites** ont fondu, on met maintenant des symboles religieux pour faire courber la tête, appendre l'obéissance, et pour faire bonne mesure, on institue le **Service National Universel** pour appendre à la jeunesse à se taire et à obéir. C'est sans doute ce que voulait **Emmanuel Macron**, quand il revendiquait de « réparer le lien de l'Etat avec l'Eglise » aux **Bernardins**. Nous y sommes. » Il en est ainsi des invitations à des processions, des messes et des bénédictions de part d'élus.

Le **Congrès national de Paris de la Libre Pensée** estime de la plus haute importance le combat pour **la défense de la Libre Pensée** contre les agressions, c'est d'une importance vitale, non seulement pour elle-même, mais pour tout le mouvement ouvrier, démocratique et laïque. Il faut inculquer cette exigence : « **Toucher à un seul, c'est toucher à tous** ».

Ce qui amène à deux conclusions complémentaires :

- Poursuivre et amplifier la campagne de défense de la **Libre Pensée** en liant la défense inconditionnelle de la **Ligue des Droits de l'Homme** pour protéger tout le monde.
- Rompre immédiatement toute relation avec les organisations de différents types qui n'ont pas soutenu la **Libre Pensée** contre ces agressions de l'extrême-droite.

En matière de **symbolisme** et de **communication**, force est de constater que l'émetteur émet autre chose que ce qui est perçu par le récepteur, ce qui fut traduit par un **Président de la République** amateur de **Corona** : « *L'important en politique n'est pas ce que l'on a voulu dire, mais comment cela a été compris* ». Que personne ne se trompe sur notre décision de rupture avec celles et ceux qui ne nous ont pas soutenu, il ne s'agit nullement d'une posture d'un moment, mais c'est une position de fond.

La **Libre Pensée** et les **Libres Penseurs** ne sont pas de ceux qui ont des principes le dimanche et une pratique contradictoire la semaine. On ne transige pas avec les principes de solidarité collective entre organisations censées poursuivre le même **Idéal d'Emancipation de l'Humanité**.



Les forces qui vont affronter le **Macronisme** se préparent, avec pour certaines une sorte de confusion,

et pour d'autres plus de clarté. Ceci est le produit de la situation antérieure où l'on a assisté souvent à des parties de Poker menteur dans l'enfumage le plus complet. Il est indéniable que les choses se clarifient aujourd'hui et c'est tant mieux.

La question de la **Constituante** va prendre de plus en plus d'importance, car la forme et le fond se rejoignent dans *l'Aspiration à la Démocratie*. Quoi de plus simple en effet que de dire : « *la parole au Peuple, c'est lui qui doit décider !* »

Rappelons ce que disait **Clemenceau**, qui s'y connaissait en Institutions : « *Un bon Président de la République est un homme que l'on ne connaît pas quand il arrive et dont on ne se souvient plus quand il est parti* ». Au-delà de ce plaisant aphorisme, on est au cœur de la question des **Institutions** : le pouvoir d'un seul ou le pouvoir de tous ?

Le **Congrès national de Paris** décide d'engager les **Fédérations départementales** et les **Groupes locaux** dans une grande campagne de réunions publiques, conférences, manifestations, initiatives médiatiques en septembre 2023 et de les poursuivre les mois suivants sur le thème : « *Constituante pour la République !* ».

Nous y célébrerons l'avènement de la **Première République** en septembre 1792 après **Valmy** et la **Constitution de 1793**, la plus démocratique qui soit. C'est l'**Assemblée nationale** qui formulait les lois et les **Assemblées de section** - au plus bas et au plus près du peuple - qui les ratifiait. C'était véritablement le Peuple qui faisait la loi. Cela valait, sur le principe démocratique, bien plus que tous les **referendums** et les **RIC** demandés ici ou là.

Nous rappelons que la véritable fracture entre « *Jacobins et Girondins* » ne portait pas sur la forme des Institutions, mais uniquement sur la question de la guerre à l'extérieur. Toutes les interprétations sur la **décentralisation de l'Etat** ne sont que d'augustes fadaïses et des mensonges purs et simples, frappés du sceau du révisionnisme historique voire histrionique (Les personnes atteintes du trouble de la personnalité histrionique utilisent leur apparence physique et adoptent des comportements de séduction et de provocation inappropriés pour attirer l'attention des autres. Elles se comportent souvent de manière soumise pour conserver l'attention des autres.)

En parlant d'Histoire, la **Libre Pensée** rappelle que la **Constitution de 1795**, celle du **Directoire thermidorien**, venu au pouvoir par l'extermination des **Républicains robespierristes**, fut la Constitution de type « *Girondine* » la plus centralisatrice qui soit, détruisant les **sections de votes** et un grand nombre de **municipalités communales** pour y substituer 5 400 **municipalités cantonales** à la botte du **Directoire**. C'était la **République des « meilleurs »** contre celle des classes populaires et elle rétablissait un cens électoral particulièrement élevé. C'était du **macronsime** avant l'heure.

Certains, par une lecture hâtive et orientée, ont aussi voulu transformer le conflit religieux entre les **Jacobins** (Couvent des **Dominicains**) et les **Cordeliers** (Couvent des **Franciscains**) dans l'Histoire de la **Révolution Française**, mais là aussi, l'Histoire a fait un clin d'œil plein d'humour.

Ces initiatives de septembre 2023 seront aussi l'occasion de rappeler que la **Constitution de 1793** se terminait ainsi : « **Article 33.** - *La résistance à l'oppression est la conséquence des autres Droits de l'homme.*

Article 34. - *Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre lorsque le corps social est opprimé.*

Article 35. - *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.* »

Comment ne pas y voir une brûlante actualité et un appel à l'action.

Il faut que la **Libre Pensée** soit en mesure de réitérer ce qu'elle avait fait **le 17 mai 1903** dans sa grande journée de mobilisation laïque **pour la Séparation des Eglises et de l'Etat**, où l'on vit tout le pays se couvrir de manifestations, de banquets et de conférences. De l'avis de la plupart des Historiens, cela fut décisif pour l'adoption de **la loi de 1905**.

« *Il y a loin de la velléité à la volonté, de la volonté à la résolution, de la résolution au choix des moyens, du choix des moyens à l'application* » (**Cardinal de Retz**). Mais ce n'est pas une raison pour ne pas s'engager résolument dans cette campagne en septembre 2023. Il faut la concevoir la plus large et unitaire possible.

« **Constituante pour la République !** », c'est l'affaire de tous, car c'est le sort de tous qui est en jeu.



Confédération laïque pour la Défense de la Liberté de penser « *Tu peux, tu dois !* »

Le **Congrès national de Paris** approuve la proposition de la CAN de s'orienter résolument sur cette perspective. Il invite les **Fédérations départementales** à, non seulement débattre de cela comme il leur a été demandé préalablement au **Congrès national**, mais aussi à en débattre autour d'elles avec les associations avec lesquelles elles agissent au quotidien. Et surtout de commencer à réaliser sur le plan local cette orientation et de la concrétiser pour alimenter le débat national.

■ Nous disions dans le Rapport d'activités pour le Congrès de Voiron :

« 4°)- *Du fait de la crise et des difficultés, de nombreuses organisations sont en situation difficile, voire pour certaines menacées de disparaître. La Libre Pensée, qui se veut être le Centre d'union du combat laïque, se doit de réfléchir à sa propre forme d'organisation pour devenir le pilier d'une Confédération des « Libres penseurs pour la défense de la Laïcité ». Être en quelque sorte une « umbrella » à notre façon pour unir les laïques dans une action commune, en unissant, non ce qui est, mais ce qui pourrait être.*

Pour ce faire, nous avons ouvert la perspective d'un grand Congrès national « des libres penseurs pour la défense de la laïcité » qui pourrait se tenir en 2023/2024. Il s'agirait de renouer avec la forme ancienne où les organisations adhéraient à un congrès, sans pour autant être membre de la même organisation.

■ *Pour cela, il faut renforcer la Fédération nationale de la Libre Pensée comme pilier central de cette future Confédération libre penseuse. Il est donc nécessaire de reconstruire les Fédérations qui ont disparues, pour diverses raisons, internes et externes. »*

■ Nous disions dans la Résolution générale adoptée à Voiron :

■ Il convient donc d'adapter la réflexion sur la structuration *in intra et ad extra* (en interne en externe) de la **Libre Pensée** à cette nouvelle donne. A tous les niveaux, international, national, départemental, local, nous connaissons des associations, des groupes de militants qui se retrouvent beaucoup, ou partiellement, dans les analyses et propositions de la **Libre Pensée**.

Beaucoup sont désireux de trouver un cadre commun avec nous, sans pour autant adhérer à la FNLP. Il y en a aussi qui adhèrent, car ils ont enfin trouvé l'association qu'ils cherchent depuis longtemps. Du fait de la situation décrite dans cette résolution, la solution ne peut être uniforme.

Il nous faut donc combiner, à la fois, le développement nécessaire de la FNLP dans la forme actuelle,

qui répond à une nécessité historique, et l'association qui permet d'agir en commun et d'avancer progressivement.

La proposition est donc de maintenir la **FNLP** sur son axe fondamental et sur le maintien et surtout le renforcement du nombre de ses membres et d'augmenter la quantité des **Fédérations départementales**. Il ne s'agit pas de faire « *une libre pensée ouverte, plurielle* » ou de modifier en quoi que ce soit nos principes et nos actions. Il faut absolument renforcer la **FNLP** telle qu'elle est aujourd'hui.

Mais nous ne pouvons ignorer la possibilité de regrouper – à côté de la **Libre Pensée** – militants, associations et structures qui partagent beaucoup de choses avec nous et qui ont envie d'être au plus près de nous dans l'action commune. De nombreuses réalisations démontrent le potentiel contenu dans cette perspective.

Il convient alors de proposer la tenue, en 2025, d'un **Congrès national, ouvert aux « Penseurs libres »**, quelles que soient leurs appartenances organisationnelles, ce qui représente un large spectre qui inclut beaucoup de monde qui partage le socle de la méthode de la **Libre Pensée** qui n'est pas une doctrine, en vue de la constitution d'une **Confédération laïque des penseurs libres** (titre provisoire) dont la **FNLP**, comme structure, serait un pilier important. C'est le mouvement réel du regroupement sur des principes qui donnera la forme, le contenu, et le titre.

Le **Confédéralisme** permet d'unir dans un cadre large en maintenant l'indépendance des structures, le **Fédéralisme** appelle toujours une certaine centralisation et identification. Pour donner une idée, il faut se rappeler les discussions et polémiques sur « *une Union Européenne fédérale ou confédérale* ».

« Tout homme est contenu tout entier dans chaque fragment de sa vie » - Marguerite Yourcenar

■ Objets de cette constitution :

- Défense des **lois de 1901 et de 1905**, toutes les lois, rien que les lois
- Abrogation de la **loi Debré**
- Abrogation de la **loi « Séparatisme »**
- Défense de la liberté de choix des funérailles civiles et de leur promotion et pour l'obtention de salles municipales pour les hommages laïques aux défunts.

L'objectif est de continuer dans le sillon tracé par des années de combat et permettre d'ouvrir le compas pour élargir notre surface militante et organisationnelle.

Nous avons un segment possible qui ne nous fera pas apparaître en concurrence avec d'autres : Une **Confédération laïque de Défense de la liberté de penser**. Nous indiquons clairement comme cela que nous limitons notre action à un secteur limité dans lequel il y a peu de chances que l'on soit en concurrence avec eux.



Propositions à débattre

■ Dénomination : ***Laïcité !!!*** Sous-titre : **Confédération laïque pour la défense de la liberté de penser.**

■ Champ de recrutement : Il y aurait trois collèges distincts

▲ ASSOCIATIONS NATIONALES :

- FNLP
- FNL des Monuments
- Association des Amis de *la Calotte*
- Union rationaliste
- ADMD
- IREL P
- Union des Athées
- FFC (Crématistes)
- Laïcité-Liberté
- CNAFAL
- FCPE
- FNECFP-FO
- FERC-CGT
- SUD-Education
- FSU
- Emancipation

La participation de l'**IRELP**, outre que cela semble normal dans cette perspective, a aussi pour objet de faire un pont vers d'éventuels autres **Instituts** et **Centres de recherche**.

▲ ASSOCIATIONS LOCALES, DEPARTEMENTALES, REGIONALES :

- Des FOL, de la LDE,
- UD DDEN
- Des structures des associations nationales qui ne le voudraient pas sur le plan national.

▲ DES INDIVIDUALITES :

- On conçoit cela un peu comme un **Comité de parrainage**. Il peut y avoir des membres d'honneur.



■ Pas de Cotisations Statutaires Annuelles, mais appel à des contributions financières volontaires :

L'objectif est de ramasser a minima pour fonctionner et pas de constituer une masse financière. Il ne doit y avoir aucun enjeu financier.



Nous allons plus tard élaborer une sorte de règlement de fonctionnement, mais pas des projets de statuts quand on sera d'accord sur le projet global. L'idée est une rencontre tous les trois ans, pas un congrès, qui est une forme quelque peu figée.



■ Moyens d'expression :

- Un site internet avec une newsletter
- Revue papier et numérique si besoin : *Laïcité !!!*



Un premier point national sera fait au **Comité général de 2024** pour organiser le Congrès fondateur en 2025.

Résolution adoptée par le congrès à l'unanimité moins une abstention

Résolution internationale

La **Déclaration internationale** du 8 avril 2023 à l'issue de la Conférence **pour la Séparation des Églises et religions et des États** à l'initiative du **BECLP** avec le soutien de l'**AILP** et d'autres associations marque un double succès : succès symbolique avec le rassemblement à Montmartre et le retentissement international qu'a eu la réinstallation momentanée de la réplique de **la statue du Chevalier de la Barre**, succès d'orientation avec la qualité des interventions au colloque.

En effet un pas a été franchi : dans de nombreux pays, les Libres Penseurs ne se bornent plus aux constats et à la dénonciation des Concordats ou des liens privilégiés des États avec les Églises et religions, mais ils analysent concrètement et sont orientés vers l'action.

Il convient donc d'abord de diffuser les *Actes* et d'en organiser la discussion. Mais il faut également en tirer toutes les conséquences. Il paraît évident, après cette conférence, que le communiqué du Ministère de la Culture qui tente de justifier le classement comme Monument historique de La **Basilique du « Sacré-Cœur »** est à rapprocher des déclarations du Ministre de l'Intérieur qui a, le 23 mai, rendu un « *hommage appuyé* » aux responsables des cultes. Les échos que nous avons reçus d'Allemagne, d'Espagne, des États-Unis, Royaume-Uni, Belgique, Grèce... montrent l'unité des problèmes.

Le fait de mettre le **Chevalier de la Barre** au centre de ces journées a été d'une importance décisive, car le combat pour la liberté absolue de conscience est le levier pour lever les obstacles et organiser les coopérations.

L'**AILP** n'est pas et ne peut pas être un « *centre organisateur* », mais tout indique qu'elle est désormais, par les liens qu'elle tisse, par les contacts amicaux et fraternels, par les échanges qu'elle organise, un moteur irremplaçable. Par conséquent, la **FNLP** a une responsabilité particulière. La « *loi Séparatisme* » a, au fond, les mêmes motivations que les nervis qui s'en prennent au siège de la **Libre Pensée** : ces gens-là considèrent comme insupportable de revendiquer la **liberté absolue de conscience** et pour cela combattre les concordats, mais aussi défendre une **École publique laïque et gratuite** et défendre la liberté complète d'association.

Le projet politique que les régimes autoritaires tentent d'imposer consiste à redonner ou à conforter des positions aux représentants des cultes et à interdire aux citoyennes et citoyens de s'organiser librement. Nous devons approfondir la réflexion sur ces points et, sans doute, faire des propositions internationales qui trouveront leur place dans les échanges organisés par l'**AILP** et ses instances.



Le Congés national de Paris de la Libre Pensée décide :

- **En 2024**, la tenue, à **Paris**, du Congrès de Fondation de la **Confédération laïque pour la défense de la liberté de penser**, sur la base de la campagne pour la défense des libertés démocratiques.
- **En 2025**, la tenue, à **Lyon** (France), du 9ème congrès de l'**Association internationale la Libre Pensée** autour de la question centrale de la lutte pour que la Justice soit rendue aux millions de victimes des crimes des Eglises.

Texte adopté à l'unanimité du Congrès de Paris

Résolution « Laïcité »

Des atteintes toujours nombreuses à la laïcité Défendre et promouvoir la laïcité, sans hypocrisie !

Cette année encore les atteintes à la laïcité n'ont pas cessé. Partout en France des édiles oublient la *loi de 1905*, et tentent d'**imposer des symboles religieux sur l'espace public** en contrevenant à l'**article 28** : « Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit. » Les installations ou réinstallations de statues, crèches et autres se multiplient, le plus souvent avec l'appui de l'extrême-droite, de **Marion Maréchal, Zemmour** ou – pour un temps encore – **De Villiers**. À Béziers, l'apparenté **Rassemblement National Ménard**, a pris un arrêté pour entériner la présence annuelle d'une crèche dans la maison commune. Benoît Payan, Maire de Marseille, se fait coorganisateur avec le Cardinal Aveline des rencontres méditerranéennes entre des Évêques et des jeunes, et dans ce cadre se vante d'avoir invité le pape à venir. Ce qui mobilise des fonds publics. Toutes ces attaques contre la laïcité se font le plus souvent avec la complicité de l'État et de ses représentants.

Nous avons dénoncé l'hypocrisie de la *loi « Séparatisme »*, présentée par **Emmanuel Macron** qui devait, selon lui, empêcher qu'« au nom d'une religion ou d'une appartenance, on [veuille] se séparer de la République, donc ne plus en respecter les lois et donc menacer la possibilité de vivre ensemble ». Jamais **celle-ci n'est invoquée quand il s'agit du catholicisme, mais elle est systématiquement brandie contre le culte musulman**. Au moment même où l'extrême-droite accentue ses références aux racines chrétiennes de la France, la **Fédération nationale de la Libre Pensée** rappelle que la *loi de 1905* appelle l'État à ne reconnaître aucun culte.

Tout au contraire, le **Président de la République** et son gouvernement multiplient les signes d'un appel au sacré, jusqu'à sa récente visite au Mont-Saint-Michel, ou encore lorsque le prétendu Sacré-Cœur de Montmartre a été classé monument historique. La FNLP se prononce pour l'abrogation de la loi « séparatismes » et des concordats.

La mère de la bataille reste la défense de l'École publique. En 2023, au nom de la Loi Debré de 1959, 13 à 15 milliards d'euros sont versés à l'enseignement privé, à 97 % catholique. Avec Jean-Michel Blanquer les offensives se sont multipliées à tous les niveaux. À l'école la scolarisation et instruction obligatoires dès trois ans est un cadeau au privé à la charge des communes. Le tapis rouge est déroulé à l'enseignement supérieur catholique. Cette année, les attaques contre l'enseignement professionnel continuent à affaiblir l'école publique. Récemment, l'Accord entre l'État et l'Enseignement catholique du 17 mai 2023 renforce la présence de l'enseignement privé, en en faisant un élément de l'offre publique d'éducation, voire un modèle que le gouvernement veut imposer aux enseignants du public. Nous en appelons au respect des principes laïques et républicains : la seule école libre ouverte à , c'est l'École publique, et en conséquence **fonds publics pour la seule École publique**.

La Libre Pensée est attaquée

Face aux atteintes à la *loi de 1905*, la **Libre Pensée** a exercé tous les moyens du **Droit** pour faire reculer les tentatives de re-sacralisation de pans entiers de l'espace public. Force est de constater que notre action dérange, car nous ne comptons plus les articles, billets, tribunes qui mettent en cause directement la **Fédération nationale de la Libre Pensée** et ses militants et militantes. Nous sommes qualifiés de tous les noms : bouffeurs de curés, Francs-Maçons, islamo-gauchistes, la palme revient à *Valeurs actuelles* qui en un seul article réussit à nous qualifier d'« *Extrémistes* », « *radicaux* »

», « laïcards forcenés », « intégristes de la laïcité », « anti-catholiques », « laïcistes acharnés », « militants antichrétiens ». On pourrait en rire, mais chacun sait que les insultes ne sont jamais anodines. **Alfred de Musset** disait déjà dans *Lorenzaccio* : « *Ceux qui mettent les mots sur leur enclume, et qui les tordent avec un marteau et une lime, ne réfléchissent pas toujours que ces mots représentent des pensées, et ces pensées, des actions.* »

Déjà vandalisée dans le passé, notre librairie a récemment fait l'objet d'un **rassemblement haineux, de la part d'un groupuscule d'extrême-droite** qui n'a pas besoin de trouver ici de publicité. À cette occasion nous avons lancé un appel à la solidarité qui a remporté un large succès auprès des associations, personnalités, élus, syndicats, partis et Obédiences maçonniques. Nous savons cependant que certains désormais ne se solidarisent plus, lorsqu'il s'agit de la **Libre Pensée** ou de la **Ligue de Droits de l'Homme**, quand elles sont attaquées au plus haut sommet de l'État.

La confusion entre laïcité et sécularisation perdue

Lors du précédent congrès à Voiron, nous écrivions : « *Prétendre à la « laïcité de la société » est ambigu : si l'on désigne le fait de la « sécularisation des institutions », alors toute la société est concernée ; si l'on voulait que la société civile soit soumise à une interdiction des croyances, alors la laïcité serait bafouée. L'article Premier de la loi de 1905 le proclame bien haut : la laïcité commence par la liberté de conscience et le libre exercice des cultes.* »

Or loin de reculer, la confusion entre **laïcité** et **sécularisation** s'accroît. Là encore, **nous ne sommes pas dupes !** Quand un Élu propose de substituer aux jours de congés liés traditionnellement à la religion chrétienne des jours de congés laïques, des voix hypocrites s'élèvent pour dénoncer ce qu'elles appellent « *wokisme* », mais demandent avec instance aux Musulmans de pratiquer leur culte avec discrétion. Sur le fond, s'agissant des jours fériés d'origine religieuse, la **loi de 1905** ne reconnaissant aucun culte, les a laïcisés de fait, quel que soit leur statut antérieur. C'est aussi le cas des noms des jours de la semaine ou des mois remontant à de vagues divinités antiques. En revanche, la **Libre Pensée** peut accueillir favorablement des jours fériés en plus commémorant des événements historiques ou pour des visées progressistes. Pas étonnant a contrario que le sénateur **LR Stéphane Le Rudelier** ait quant à lui déposé une **proposition de loi pour inscrire dans la constitution que la France est « de tradition judéo-chrétienne »**. Où s'arrêteront-ils ? Le philosophe **Pierre-Henri Tavoillot** qui dirige à la Sorbonne le **Diplôme Universitaire « référent laïcité : gestion du fait religieux »** se répand sur les plateaux pour affirmer **que la laïcité suppose un devoir de discrétion**, contrairement à l'**article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme** qui stipule que nul ne peut être inquiété pour ses opinions même en matière religieuse. Là encore nous devons, avec d'autres, comme la **Vigie de la Laïcité** en rappeler sans cesse les principes de la **loi de 1905**.

Une action résolue pour la liberté de penser

Ce tableau n'est cependant pas si noir. Nous l'avons signalé et nos ennemis s'en offusquent, la **Libre Pensée** continue de mener son action résolue pour la défense de la **loi de 1905** et remporte d'importantes victoires aux tribunaux. De manière moins médiatique, notre refus des dispositions de la **loi « Séparatisme »** permet le plus souvent de faire reculer des maires prompts à exiger la signature des « **contrats d'engagements républicains** » (CER), mais ici le combat est rude.

En ce qui concerne l'école, la conception réactionnaire impulsée par **J.M. Blanquer** n'a pas été totalement abandonnée. **Il ne faut pas relâcher la pression**, et voir, là où cela est possible, comment la **Libre Pensée** peut partager avec les personnels d'éducation son analyse des questions laïques, notamment dans la lecture de la **loi de 1905** et le refus de la confusion entre **laïcité** et **sécularisation**.

Texte adopté par le congrès à l'unanimité moins une abstention

Résolution sur la Question à l'étude

Les Elus de la République face à la laïcité

Dans son discours du 30 juillet 1904 prononcé à Castres, sa ville natale, lors de la remise des prix de l'Ecole publique, **Jean Jaurès** (1859-1914) montre en quoi il n'y a pas de véritable démocratie sans liberté de conscience pour tous ni mise à distance de tous les dogmes pour administrer la chose publique : « *Dans aucun des actes de la vie civile, politique ou sociale, la démocratie ne fait intervenir légalement la question religieuse, elle respecte, elle assure l'entière et nécessaire liberté de toutes les consciences, de toutes les croyances, de tous les cultes ; mais elle ne fait d'aucun dogme la règle et le fondement de la vie sociale.* » C'est à l'aune de ces principes qu'il convient d'apprécier la situation particulière des Elus qui doivent à la fois bénéficier de la plus large liberté d'expression et faire respecter la loi de **Séparation des Églises et de l'État** dont **Aristide Briand**, dans son discours à la Chambre des députés du 26 juin 1905, a dégagé la substantifique moelle : « [...] *le principe de la liberté de conscience et du libre exercice du culte domine toute la loi [...]* »

Si les **Elus** doivent bien entendu disposer de la pleine capacité d'exprimer leurs convictions politiques comme religieuses, tant au stade des campagnes électorales que de l'exercice de leur mandat, pour autant, d'une part, doit cesser la présence de nombre d'entre eux, *ès qualité*, à des manifestations religieuses, dans la mesure où celle-ci est de nature à blesser la conscience de certains citoyens, d'autre part, il leur appartient, notamment aux maires et à leurs adjoints, à la fois de faire preuve de la plus stricte neutralité lorsqu'ils agissent comme agents de l'État et de respecter, en tout état de cause, la **loi du 9 décembre 1905** concernant la Séparation des Églises et de l'État.

*

La pleine liberté de conviction des Elus doit être garantie

La **République** a toujours admis que les Elus puissent affirmer pleinement leurs convictions politiques comme religieuses. Issus du suffrage universel, ils conservent, en effet, **leur entière liberté d'expression**, tant au stade de la campagne électorale qu'à celui de l'exercice de leur mandat. C'est une garantie essentielle dans une démocratie. D'ailleurs, aucun texte n'a jamais étendu aux Elus l'obligation de neutralité s'imposant aux fonctionnaires nommés et aux agents recrutés par contrat de droit public.

Déjà la **Convention nationale**, qui fonde la **Première République**, accorde aux communes le droit de renoncer au culte catholique et supprime, par le décret du 18 septembre 1794, le budget des cultes à partir du 1^{er} janvier 1795. Déjà sous celle-ci, des ecclésiastiques exercent des mandats de représentation du peuple. Ainsi, l'évêque constitutionnel du département de l'Eure, **Robert-Thomas Lindet** (1743-1823), est député à la **Convention**, dont il devient le secrétaire et celui du **Comité de salut public**. Parmi les membres de l'**Assemblée législative** réactionnaire de la **Deuxième République**, élue le 13 mai 1849, figure l'évêque de Langres, **Pierre-Louis Parisis** (1795-1866), qui, pour défendre le projet de **loi Falloux**, s'oppose à **Victor Hugo** (1802-1883) : « *Messieurs, on demande que l'Église fasse alliance avec l'Université.* » Enfin, depuis les débuts de la **Troisième République**, plus de quatre cents ministres des cultes catholique et protestant ainsi que quelques musulmans ont siégé au Parlement. Le **chanoine Kir**, député-maire de Dijon et Président du Conseil général de la Côte d'Or, de 1945 à 1967, l'**abbé Pierre**, député MRP de Meurthe-et-Moselle de 1945 à 1951, et **Philippe Grenier**, député musulman de la Gauche radicale élu dans le Doubs, de 1896 à 1898 et siégeant en costume traditionnel, en sont trois exemples manifestes.

Le contenu de ces protections est simple. D'une part, le **Conseil d'État** a jugé que, pendant les

campagnes électorales, les candidats peuvent affirmer publiquement leurs convictions religieuses : « *La circonstance qu'un candidat à une élection affiche son appartenance à une religion est sans incidence sur la liberté de choix des électeurs ; qu'aucune norme constitutionnelle, et notamment pas le principe de laïcité, n'impose que soient exclues du droit de se porter candidates à des élections des personnes qui entendraient, à l'occasion de cette candidature, faire état de leurs convictions religieuses.* » Se trouvent ainsi closes toutes les polémiques à caractère xénophobe sur les listes qualifiées de communautaires ou le port d'un foulard par une candidate. D'autre part, la **Cour de cassation** a estimé qu'outrepasse ses pouvoirs de police du **Conseil municipal** le maire qui interdit la parole à un membre de cette assemblée au motif que ce dernier arbore un signe religieux : « [...] aucune disposition législative, [...] pour que des restrictions soient apportées à la liberté de manifester sa religion ou ses convictions, ne permet au maire d'une commune, dans le cadre des réunions du conseil municipal, lieu de débats et de confrontations d'idées, d'interdire aux Elus de manifester publiquement, notamment par le port d'un insigne, leur appartenance religieuse ; »

Notons enfin que l'**Église romaine**, à la différence de la **République**, considère incompatibles l'exercice d'un ministère religieux et celui d'un mandat politique. Le **Code de droit canonique** actuellement applicable interdit aux prêtres d'assurer des « *charges publiques qui comportent une participation à l'exercice du pouvoir civil* » ou de prendre « *une part active dans les partis politiques ou dans la direction des associations syndicales, à moins que la défense des droits de l'Église ou la promotion du bien commun ne le requièrent* ».

*

La présence d'Elus es qualités à des manifestations religieuses doit cesser

Néanmoins, l'entière liberté d'expression ainsi garantie aux Elus ne les autorise pas à porter atteinte à la **liberté de conscience des individus** lorsqu'ils interviennent au nom de la communauté nationale ou de la collectivité publique qu'ils administrent. Or, à rebours du choix de **Georges Clemenceau** d'interdire au gouvernement d'assister au *Te Deum* du 17 novembre 1918 en raison de la Séparation du religieux et du politique, de nombreux Elus participent de nos jours, ès qualité, à des manifestations religieuses, sans craindre d'être sanctionnés à défaut de texte, bien que cette attitude soit de nature à blesser la conscience de différentes catégories de citoyens. Ces comportements inappropriés doivent cesser.

Au plan national, il est arrivé que des membres du Pouvoir exécutif assistent abusivement au regard du principe de laïcité à des cérémonies culturelles. Ainsi, à grands sons de trompe, aux côtés du **Premier ministre israélien**, connu notamment pour ses décisions brutales en matière de colonisation des territoires occupés, pour sa propension à couvrir des crimes de guerre et son appétence pour la restriction des libertés fondamentales des individus, le **Président de la République française** s'est rendu à la Grande synagogue de Paris, le 11 janvier 2015, pour honorer la communauté juive, dont plusieurs membres avaient été victimes d'odieux attentats. Une cérémonie purement civile, destinée à l'ensemble de la Nation, aurait été infiniment mieux adaptée et n'aurait soulevé aucune critique de nature à ternir cet hommage.

Au plan local, les exemples abondent. Le Conseil municipal de Lyon a poursuivi la tradition jusqu'en 2019 consistant à respecter le vœu des Echevins de remercier chaque 8 septembre la *Vierge* d'avoir prétendument interrompu l'épidémie de peste de 1643. La ville de Nice lui rend également grâce d'avoir, paraît-il, protégé la population du choléra, en 1832. À Montpellier, le 16 août, les fêtes de *Saint-Roch* (1350-1378), patron des pèlerins et de la ville, donnent lieu à des soutiens significatifs de la municipalité. (*) À Dieppe, en dépit de son athéisme revendiqué, l'ancien maire de cette commune, actuellement député de la sixième circonscription du département de la Seine-Maritime, se rend chaque année en sa qualité d'Elu à l'office célébré en l'église *Notre-Dame du Bon Secours* pour honorer les marins disparus et n'omet jamais de participer aux cérémonies au cours desquelles

des prêtres bénissent les nouveaux navires mis à la mer.

Cette soumission d'Elus aux représentants des cultes a récemment soulevé l'indignation et suscité le dépôt d'un amendement au projet de loi dite « *séparatisme* », débattu dans l'hémicycle le 4 février 2021. Il tendait à interdire aux intéressés de participer à des manifestations religieuses dans le cadre de l'exercice de leur mandat. À défaut d'avoir été adopté, un vide juridique subsiste en la matière, si bien que continue la ruée de nombreux Elus de tous bords vers les cérémonies culturelles, la chasse aux voix étant ouverte toute l'année.

*

Les Elus doivent remplir leurs obligations en matière de laïcité

Par ailleurs, quelle que puisse être l'étendue de la liberté d'expression de leurs convictions politiques comme religieuses reconnue aux Elus, deux obligations majeures pèsent néanmoins sur eux en matière de laïcité. D'une part, ils doivent en respecter le principe, en général, et la *loi du 9 décembre 1905* concernant la Séparation des Églises et de l'État, en particulier. D'autre part, certains d'entre eux, essentiellement les maires et leurs adjoints, doivent faire preuve de la plus stricte neutralité dans l'exercice de leurs fonctions en qualité d'agents de l'État.

Sur le premier point, la situation actuelle paraît ambivalente. D'un côté, les principaux moyens de contourner l'interdiction du financement public des cultes ont reçu une validation législative de nature à laisser aux **Collectivités territoriales** une certaine souplesse en cette matière au détriment de la liberté de conscience des citoyens, dépourvus désormais de la possibilité d'agir effectivement, sinon par la voie de la seule protestation. De l'autre, **l'Église romaine** bénéficie de la complicité d'Elus pour multiplier la présence de symboles religieux sur les emplacements publics en violation de **l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905**.

De nombreuses dérogations ont vu le jour au fil des années. L'une des dernières, la modification de l'article L. 1311-2 du **Code général des collectivités territoriales** a légalisé, en effet, le **bail emphytéotique administratif** (BEA) à finalité culturelle tandis que le **Conseil d'État** a admis que celui-ci puisse être conclu pour un euro symbolique, par dérogation à l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905. Dans ces conditions, les Elus ont désormais toute latitude pour accorder à vil prix des **BEA** par lesquels sont consentis aux locataires des droits immobiliers réels et grâce auxquels les groupements religieux voient le coût de la construction de nouveaux lieux de culte diminué de l'essentiel de la charge foncière.

Contrairement au bail emphytéotique, *l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905*, qui interdit, depuis le 1^{er} janvier 1906, l'installation de symboles religieux sur les emplacements publics, à l'exception de ceux déjà présents dans les lieux de culte et de sépulture, les musées ainsi que sur les monuments funéraires, n'a subi aucune modification. Par conséquent, les Elus locaux, quelles que soient leurs opinions, doivent l'appliquer strictement. Or, certains d'entre eux appuient **la croisade du culte romain, si friand d'idoles**, consistant à les multiplier dans la sphère publique, de manière permanente ou temporaire. Les intéressés participent même à des opérations politiques nationales orchestrées par des formations politiques d'extrême-droite qui, lors de bruyantes manifestations en faveur des « *racines chrétiennes de la France* », n'hésitent plus à menacer les **Libres Penseurs**, en raison des succès que ces derniers obtiennent auprès des juridictions administratives contre l'envahissement des signes religieux.

En effet, de Publier (74) à La Flotte-en-Ré (17) en passant notamment par Wandignies-Hamage (59), Ploërmel (56), Cogolin (83), Saint-Pierre d'Alvey (73), Plorec-sur-Arguenon(22), Les Sables d'Olonne (85), la **Libre Pensée** a réussi à faire partiellement obstacle à ce mouvement de fond de reconquête cléricale. De même, de Montiers à Béziers, en passant par exemple par Melun ou Asnières-sur-Seine,

elle a endigué la vague d'installation de **crèches de la Nativité** dans les bâtiments publics, en particulier les mairies ou les sièges des départements et des régions. Il faut poursuivre ce combat contre des adversaires qui ne désarment pas : ainsi, le maire de Béziers tente de s'affranchir de **l'article 28** en s'accordant illégalement à lui-même une autorisation d'occupation temporaire du domaine public de la commune qu'il dirige pour installer chaque mois de décembre une crèche de Noël dans la cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville.

Enfin, des Elus exploitent parfois des circonstances dramatiques pour favoriser les cultes. Ainsi, le maire d'une ville du sud de la France tire avantage des conséquences d'un séisme local pour, à la demande de l'évêque, financer la reconstruction intégrale d'une église dont la structure a été certes endommagée, mais que d'importants travaux de confortement des voûtes suffiraient à conserver, moyennant une dépense prévisionnelle de six millions d'euros au lieu de deux au plus.

La seconde obligation concerne les maires et leurs adjoints qui sont à la fois des Elus locaux chargés de fonctions exécutives de l'assemblée délibérante de la commune, mais aussi des agents de l'État investis de responsabilités en qualité d'Officiers de police judiciaire et d'état-civil, de Président de la commission de révision des listes électorales, ainsi que d'organiseurs des cérémonies patriotiques et du recensement de la population. Lorsqu'ils agissent comme agents de l'État, même en l'absence de texte exprès, s'imposent à eux, implicitement mais nécessairement, les obligations pesant sur les fonctionnaires et autres agents publics, énoncées à l'article L. 121-2 du **Code général de la Fonction publique** : « *Dans l'exercice de ses fonctions, l'agent public est tenu à l'obligation de neutralité. / Il exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. A ce titre, il s'abstient notamment de manifester ses opinions religieuses. Il est formé à ce principe. / L'agent public traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité.* » Le maire au titre de ses pouvoirs de police administratives doit respecter et faire respecter la loi.

Saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité à propos des unions entre personnes du même sexe, le **Conseil constitutionnel** l'a d'ailleurs clairement indiqué dans une décision du 18 octobre 2013 : « [...] *en ne permettant pas aux officiers de l'état civil de se prévaloir de leur désaccord avec les dispositions de la loi du 17 mai 2013 pour se soustraire à l'accomplissement des attributions qui leur sont confiées par la loi pour la célébration du mariage, le législateur a entendu assurer l'application de la loi relative au mariage et garantir ainsi le bon fonctionnement et la neutralité du service public de l'état civil ; qu'en égard aux fonctions de l'officier de l'état civil dans la célébration du mariage, il n'a pas porté atteinte à la liberté de conscience ;* » Ce qui vaut pour l'état civil vaut naturellement, *ipso facto*, pour les autres attributions exercées par les maires et leurs adjoints en qualité d'agents de l'État.

Sur la Question du **diner de clôture du Ramadan** dans une salle municipale en présence d'Elus, ce qui a motivé cette Question à l'étude, nous rappelons la conclusion, que nous approuvons, du **Rapport** soumis au **Congrès national** :

La question du **Ramadam** est donc une bonne question. Dans une conception « *cultuelle* » du diner de clôture, ***l'Aïd el-Fitr***, doit commencer par une prière religieuse. Dans ce cas, il n'appartient pas à une **collectivité publique** de fournir un local pour cela, de préparer et/ou de le financer le repas et que des **Elus** y participent es-qualité. La prière synthétise le fait que cela est une **cérémonie religieuse**, et que le **principe de laïcité** doit s'appliquer pleinement. Il faut donc appliquer **l'Article 2 de la loi de 1905** : « *La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.* »

Dans une conception « *culturelle* », s'il n'y a aucun acte religieux d'aucune nature que ce soit, il est possible que le **diner de clôture** soit dans un local municipal avec la présence **d'Elus** es-qualité. Le simple nom ou l'évocation du nom « **Ramadan** » ne suffit pas à caractériser un événement religieux par nature. Sinon, il faudrait interdire toute expression ayant une vague connotation avec un fait

religieux (*Noël, Pâques, l'Assomption*, etc..).

Là aussi, comme pour le *dîner de clôture du Ramadan*, la véritable question, le véritable curseur, n'est pas la nature des locaux (qu'ils soient publics ou privés), mais si au moment où l'Elu est présent, il y a un acte ou une cérémonie religieuse. Si oui, le **principe de Laïcité** s'applique, l'Elu ne peut y participer es-qualité, et revêtu de ses attributs républicains.

*

Conclusion

Au vu de ce rapport et jusqu'à ce qu'il en soit arbitré autrement, le Congrès national de Paris de la **Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP)** décide :

- 1°- de poursuivre la dénonciation de l'installation illégale, temporaire ou permanente, de symboles religieux sur les emplacements publics et de saisir les juridictions administratives pour obtenir l'annulation des décisions administratives l'autorisant ;
- 2°- de mobiliser les citoyens contre le financement public par le biais de baux emphytéotiques administratifs de la construction de nouveaux lieux de culte, voire de soumettre éventuellement celle-ci, après étude, à l'appréciation des juridictions compétentes dans les autres cas ;
- 3°- de demander le vote d'une disposition dans le Code des Collectivités territoriales interdisant la participation des Elus, ès qualités, aux cérémonies religieuses ;
- 4°- de vérifier que les maires et leurs adjoints observent bien leur obligation de neutralité lorsqu'ils agissent en qualité de représentants de l'État ;
- 5° - d'inviter les fédérations départementales à saisir les Préfets en cas de violation de la laïcité pour qu'ils enclenchent leur contrôle de légalité.

(*) Note: Le soutien financier de la municipalité a cessé en 2023 suite aux interventions à plusieurs reprises de la Libre pensée.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

RÉSOLUTION ANNEXE

La poursuite de la campagne en faveur de la réhabilitation des militaires Fusillés pour l'exemple de la Grande Guerre

Le Congrès national de Paris du 22 au 25 août 2023 de la Fédération nationale de la Libre Pensée :

- Considérant, en dépit des manquements de certains d'entre eux au **principe de laïcité** et au respect de *la loi du 9 décembre 1905* concernant la Séparation des Églises et de l'État, que les Elus constituent un point d'appui essentiel pour obtenir la réhabilitation collective des 639 soldats de la Grande Guerre Fusillés pour l'exemple ;
- Considérant que la proposition de loi visant à réhabiliter les militaires « *Fusillés pour l'exemple* » durant la Première Guerre mondiale, déposée le 3 novembre 2021 sur le bureau de l'**Assemblée nationale**, a été adoptée par celle-ci en première lecture, le 13 janvier 2022 ;
- Considérant que la majorité sénatoriale l'a repoussée, le 2 février 2023 ;
- Considérant que le texte est actuellement renvoyé devant la Commission de la défense et des forces armées de l'**Assemblée nationale** ;
- Considérant que la mobilisation des Elus nationaux et locaux en faveur du texte constitue un levier essentiel pour obtenir satisfaction ;

DÉCIDE

- Les **Fédérations de la Libre Pensée** engagent une campagne d'appel à soutien des Elus nationaux comme locaux en faveur du vote en nouvelle lecture à l'**Assemblée nationale** de la proposition de loi visant à réhabiliter les militaires « *Fusillés pour l'exemple* » durant la Première Guerre mondiale.

Adoptée à l'unanimité

Question à l'Etude du congrès de la FNLP 2023-2025

Sur la proposition de la LP 75

A propos du fédéralisme et du confédéralisme.

La FNLP est engagée dans l'élaboration d'une Confédération laïque pour la liberté de penser.

Ce projet dépasse notre seule Fédération Nationale mais ne la dissout pas.

Songer aux contours d'une telle confédération, au fur et à mesure des rencontres, des collaborations entre organisations, des expériences d'actions menées ensemble nous amène à envisager des règles et des modalités qui permettent à chaque organisation, dont la nôtre, de conserver ses particularités, ses possibilités d'autodétermination, ses capacités à enrichir les débats, à faire avancer le combat laïque et ses différentes déterminations.

Pour nous, défendre la liberté de penser entraîne nécessairement la défense de la loi de 1905, le rejet de tout embrigadement.

Dans les conditions, qui sont celles d'une société capitaliste à bout de souffle, destructrice de la civilisation et de ses acquis, les modèles d'organisation sont à rechercher parmi les expériences de résistance à cette décomposition, à cette barbarie.

Sous des formes diverses mais convergentes, le fédéralisme a souvent régi ces courants vitaux, s'inspirant parfois de structures plus anciennes, comme celles des premières organisations ouvrières ou de certains Etats, comme la Suisse, selon le degré d'élaboration atteint et les responsabilités politiques abordées.

Il semble que ce mode d'organisation soit porteur de liberté et d'efficacité. Rien ne dit qu'il ne dépasse un jour les frontières de nos seules organisations et ne préside aux destinées des nations enfin rassemblées fraternellement comme le prophétisait Saint-Just ...

C'est pourquoi le fédéralisme nous semble mériter d'être l'objet de la prochaine « **question à l'étude** » de la FNLP.

Adopté à l'unanimité du Congrès

Motion surveillance de masse

Le projet de loi JO 2024 marque une étape dans la surveillance de masse avec l'utilisation de caméras augmentées, connectées à des systèmes d'analyse de données. L'utilisation de drones pour l'encadrement des manifestations, la militarisation de l'espace public avec l'extension de Vigipirate, procèdent de la même intention, allant de pair avec la répression du mouvement ouvrier, de toutes contestations politiques et sociales. Crise sociale, crise économique, crise politique, crise environnementale, la société capitaliste arrive à une situation qui fait que le choix de l'autoritarisme ou tout au moins, la mise en place de lois liberticides, s'impose dans de nombreux pays et la France n'en est pas le plus pâle reflet.

Le projet de loi est actuellement en discussion. *Au milieu de dispositions qui visent à entériner pêle-mêle les interventions à distance des médecins en cas de prolongation de la garde à vue et des interprètes dès le début de la garde à vue, ou l'extension des possibilités des perquisitions de nuit à des crimes de droit commun, est créé un permettant d'activer, à distance, les appareils électroniques d'une personne à son insu pour obtenir sa géolocalisation en temps réel ou capter des images et des sons.* . (La quadrature du net)

De même le règlement envoyé sur l'économie numérique (Digital Service Act) entré en vigueur le 25 août 2023 prévoit une collaboration directe des GAFAM, fournisseurs d'accès, et de la Commission européenne pour contrôler et éventuellement censurer l'activité sur Internet.

Ces 3 dispositions marquent l'évolution de l'utilisation et des potentialités des outils numériques pour une surveillance et une connaissance, toujours plus intrusives, dans la vie des individus. Un palier franchi, même sous l'argument de l'expérimentation, et le retour en arrière devient improbable, comme dans le cas des caméras de surveillance présentées au début comme vidéo-protection puis pérennisées contre le mouvement social.

L'emploi intrusif et de contrôle de la puissance des outils numériques n'est pas l'apanage des pouvoirs en place. La sphère commerciale, les industries du net en font un usage très poussé. Algorithmes, réseaux sociaux, web, cookies, objets connectés, cartes de fidélité, ... l'immixtion dans la sphère privée, voire dans l'intime, est généralisée. Pour maximiser les profits, le profil fin des individus est exploité au maximum avec un « consentement librement accepté » en toute connaissance des causes : *le je n'ai rien à cacher* permet ainsi, notamment aux GAFAM, de s'approprier des informations que nous ne serions pas du tout disposés à livrer si nous en appréhendions pleinement la réalité, les conséquences et l'utilisation qui peut en être faite.

Cette réalité c'est l'intrusion policière et commerciale de plus en plus importante dans la vie privée.

En premier lieu, cette récolte d'informations constitue un énorme enjeu financier principalement par la publicité ciblée mais aussi par la vente de fichiers avec le profil des consommateurs. Mais l'atteinte aux individus ne s'arrête pas au domaine commercial.

A ne demeurer que dans la sphère commerciale, le danger est déjà grand. Mais les outils numériques sont également utilisés à d'autres fins tout autant inquiétantes.

A titre d'exemple, l'affaire connue sous le nom de facebook - Cambridge analytica est on ne peut plus démonstrative. A l'occasion des primaires du parti républicain en 2016, les données personnelles de 87 millions d'utilisateurs de Facebook ont été utilisées afin d'influer sur le vote.

Le recours à la vidéosurveillance couplé à l'utilisation de logiciels de reconnaissance faciale, encore interdit en France (pour combien de temps ?), ou la prise d'empreintes génétiques en cas de garde à vue exposant en cas de refus à une peine de prison ferme, représentent un danger accru pour les libertés individuelles. Sous couvert de lutte contre le terrorisme, de sécurité, les dernières digues sont affaiblies. La citation apocryphe attribuée à Benjamin Franklin *Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre, et finit par perdre les deux*, prend chaque jour plus de consistance.

La Chine montre la voie avec le crédit social. Le numérique peut déboucher sur une société totalitaire.

La Libre Pensée, dans sa lutte pour la défense des droits fondamentaux, ne peut tourner le dos à l'un des plus grands dangers pour les libertés individuelles.

Le congrès demande à toutes les fédérations de travailler sur cette question et d'envoyer des articles pour la constitution d'un dossier pour *La Raison* et par la suite d'un numéro de la série *Arguments*.

Adoptée à l'unanimité

Motion Arguments sur la guerre en Ukraine

"Au regard des opérations de propagande en œuvre, qu'elles soient, pro Poutine, pro Zèlenski, pro OTAN... Le Congrès de Paris propose la rédaction et la publication d'un numéro de la revue "Arguments" analysant la guerre en Ukraine (d'un point de vue historique, géographique, politique, religieux...) pour aider les libres penseurs dans le débat public."

Adoptée à l'unanimité

Motion sur les Publications de la Libre Pensée

La **Fédération nationale de la Libre Pensée** s'efforce depuis des années de publier des ouvrages, des publications, des revues sur des sujets divers sous format papier ou/et numérique.

L'objectif est d'intéresser un large panel de militants dans leurs diversités d'appartenances et de militantisme organisationnel. Il suffit de lire le *Rapport national d'activités* pour en voir l'étendue.

La **Libre Pensée** s'adresse, surtout dans la période actuelle de recomposition/destruction à ces couches de militants qui cherchent une analyse, une issue, une action et un cadre pour agir. C'est pourquoi la question de la diffusion de nos publications est essentielle pour concrétiser cette proposition de regroupement. L'armement intellectuel, incluant analyses et propositions est consubstantiel, ou en tout cas devrait l'être.

Nous invitons les **Libres Penseurs** à lire et à étudier l'*Arguments* « *Vers une nouvelle culture politique* », qui nourrira utilement leurs réflexions sur ce sujet.

Quand on examine les thèmes traités comme « *La Libre Pensée dans le monde arabo-musulman* » ou « *Le Livre des Rois, des Monarchies vers la République* », on y trouve un grand nombre d'informations ainsi portées à la connaissance du public et des études qui sortent des sentiers battus. Outre l'aspect « *d'accumulation primitive de savoirs* », ces ouvrages tracent une ligne de conduite qui nous distingue de beaucoup d'autres et explique notre originalité, notre place particulière, bref donne du sens à nos actions et prises de position. Nos publications se veulent à la fois « *historiques* » et « *militantes* » dans un cadre « *polytechnicien* » de compréhension.

Notre Collection *Arguments* - bientôt 25 numéros ! - est une bibliothèque à elle seule. Elle constitue une véritable petite encyclopédie des thèmes qui intéressent les **Libres Penseurs**. Ses tarifs restent modiques dans l'idée de s'adresser à un lectorat large, sachant que les numéros, après épuisement des versions imprimées, sont numériquement et gratuitement consultables sur notre site. Pour mé-

moire, nous avons vendu 1 300 exemplaires de l'*Arguments* « rouge » « *Apprendre, comprendre, agir* », démonstration de l'existence d'un public intéressé.

Prenons quelques exemples complémentaires.

L'*Arguments* « *Judéïté, Laïcité et Libre Pensée* » : il s'agit d'une approche originale ouvrant la voie à une réflexion à contre-courant de la pensée unique prosioniste. Approche originale, parce qu'elle aborde sur le fond différents livres consacrés d'une façon ou d'une autre à ce thème et rassemble dans une analyse globale sur la *Question Juive* toutes les déterminations, religieuses, politiques, culturelles, historiques, économiques, et même « *étatiques et militaires* ». Voilà qui est, à ce jour et à notre connaissance, totalement inédit et riche d'enseignements pour le lecteur.

L'*Arguments* « *Pour en finir avec la Ve République* » offre également un terrain de réflexion concernant notre combat pour la **Constituante, élue, libre et souveraine**. La **Libre Pensée** cherche, dans ces diverses publications, à exposer des points de vue différents selon la nature des courants politiques et philosophiques pour en quelque sorte donner corps à une forme de nouvelle « *Auld Alliance* » des forces vives de la **Première Internationale**, la glorieuse **Association Internationale des Travailleurs**. *Le Livre des Rois* et cet *Arguments* constituent un tout et feront, soyons-en sûrs, œuvre utile.

C'est aussi dans cet esprit qu'a été réalisé l'*Arguments* traitant des **Langues régionales** : nous pensons qu'il faut savoir revisiter en permanence, passer nos analyses au peigne fin de la critique pour les renforcer et les ajuster si besoin. Il en va de même quant à l'*Arguments* **Wokisme et Cancel-Culture**, qui permet de comprendre enfin de quoi « *ils causent tous sans savoir* ».

Notre Collection *Arguments* s'intéresse aussi à différents pays : **USA, Irlande, Allemagne** et à différentes religions : **Protestantisme, Islam, Bouddhisme**. La **Libre Pensée** essaie d'innover en permanence, par exemple, le numéro consacré à l'Allemagne est traduit en quatre langues, pour notamment ne pas laisser croire que les Français expliqueraient aux **Allemands** ce qu'ils doivent savoir sur leur pays ! **L'Internationalisme** n'est pas **l'Impérialisme**, il en est même exactement l'inverse.

La Raison et *L'Idée Libre* sont des revues essentielles à notre activité de propagande au bon sens du terme. Ces revues paraissent régulièrement, elles sont très riches et se situent sur des créneaux de lecture différents mais parfaitement complémentaires. Notons que de nos jours, peu d'**associations laïques** proposent des publications de cette qualité. Le **Congrès national** incite les **Fédérations départementales** à élargir la publicité militante autour de nos deux revues, car elles sont une belle vitrine de ce que représente la **Libre Pensée** et donc un formidable outil d'adhésion qu'il serait dommage de négliger.

Les revues numériques sont aussi des outils d'adhésion, complémentaires et gratuits, ce qui est assez rare par les temps qui courent. Les **Cahiers de l'Observatoire social de la Libre Pensée** commencent à intéresser des militants syndicalistes. Il en est notamment ainsi du N°4 avec l'étude « *Où va le Patronat ?* » et du N°6, avec *Sapere Aude* du **Cercle exégétique international de la Libre Pensée** présentant un ensemble de connaissances et d'analyses relativement méconnues. Ces **Cahiers** devraient prendre toute leur place dans le milieu concerné et intéressé. *La Plume et la Pensée*, revue maçonnique numérique de la **Libre Pensée**, a d'ores et déjà un public conquis dans les milieux maçonniques. Elle vient de publier en ligne son 5ème numéro.

Le **Congrès national de Paris** incite donc les **Fédérations départementales** à diffuser largement ces revues numériques gratuites. Il serait vraiment dommage de ne pas les diffuser le plus largement possible.

Le Congrès de Paris rappelle qu'il existe sur Calameo (site de revues numérisées accessible via le site national) des pages consacrées aux revues de la FNLP : *Arguments* qui ne sont plus disponibles, anciens numéros de *La Raison*, ouvrages divers non disponibles au format papier etc...

En complément des diffusions numériques la FNLP s'appuie sur l'Alanvmv pour donner accès à nos publications, spécialement *la Raison* par l'envoi de CD audio avec l'ensemble des articles.

Le **Congrès national de Paris** invite la **CAN** de la **FNLP** à réfléchir pour entreprendre la mise en œuvre d'une **Revue numérique scientifique** gratuite qui amplifierait largement les articles « *Sciences* » de *la Raison*. Et cela en vue de donner une concrétisation matérielle à la constitution d'un **Cercle rationaliste de la Libre Pensée**, son existence locale dans **l'Essonne** démontrant son utilité. La publication prochaine de *l'Arguments GIEC II* pourrait participer concrètement à cette perspective.

Un nombre non négligeable de **Fédérations départementales** publient d'excellents *Bulletins Fédéraux*, et/ou couplés avec une version papier. Le recours à la diffusion via internet permet de toucher un large public, ce qui est un excellent moyen de nous faire connaître dans tous les cercles militants et d'Elus.

Le **Congrès national de Paris** encourage donc les **Fédérations départementales** à se doter de cet outil. Ils y gagneront en lisibilité et en public touché. Le Congrès national demande aussi aux **Fédérations départementales** d'envoyer ces *Bulletins Fédéraux* à **l'IRELP** qui construit la mémoire collective de la **Libre Pensée**.

Mais le summum de notre action dans tous ces domaines est notre **Librairie nationale**. Elle a pour objectif à la fois de servir de support matériel et numérique à la diffusion de nos publications et de fournir un échantillonnage d'ouvrages complémentaires à nos actions. Outre que cela permet d'avoir d'excellentes relations avec les auteurs d'ouvrages, cela renforce aussi les liens militants avec d'autres sources d'Editions comme les *Editions Libertaires* et *Théolib*, qui sont d'authentiques amis de la **Libre Pensée**.

Le Congrès national souhaite que chaque fédération départementale désigne en son sein un responsable des publications chargé d'organiser leur diffusion et d'assurer la présence même modeste d'une table librairie de la Libre Pensée lors des différentes initiatives locales.

Le Congrès national rappelle que la Fédération nationale propose publications et livres à des tarifs moindres que le prix public permettant aux fédérations d'enregistrer des bénéfices de trésorerie contribuant au financement de ces diverses activités.

Le Congrès national appelle les fédérations départementales à y réfléchir et à prendre les dispositions favorisant ce mode de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

Motion « Crimes des Eglises poursuite de la Campagne pour la Justice »

Le Congrès national de la Libre Pensée, à Paris les 23-27 août 2023, invite à la poursuite et au renforcement de la bataille engagée pour la défense des victimes d'abus sexuels au sein de l'Eglise et pour que l'Eglise romaine paye pour ces crimes et ce, d'autant plus après la mise en place d'un système de prédation effroyable et sans précédent, mis au jour par les travaux de la CIASE. Au moment où nous sommes de cette campagne, nous pensons utile de faire le point. Des initiatives prises permettent de tirer quelques enseignements

Prenons l'exemple de deux initiatives de la **Fédération du Rhône de la Libre Pensée**.

Comme elle l'avait fait dans le cadre des affaires **Preynat** et **Barbarin**, la **Fédération du Rhône** s'est placée, d'emblée aux côtés des victimes du Père **Ribes**. De la discussion avec les victimes a surgi l'idée d'organiser une conférence de presse afin que, pour la première fois, dans un tel cadre, les victimes puissent dénoncer leur agresseur et exposer leurs revendications.

Ribes, était surnommé « *Le Picasso des églises* ». Le diocèse de Lyon l'avait mis sciemment en avant, pour « *ses qualités d'artiste* » en 2020, dans un livre « *Prêtres et Artistes* », alors qu'il avait violé « *des centaines d'enfants, entre son ordination de prêtre en 1947 et sa mort en 1994* ». Cette conférence de presse, s'est tenue le 6 mai 2022, à Lyon.

La co-organisation a permis, dans le cadre des préparatifs, de très nombreux échanges, entre la **Libre Pensée** et les victimes, qui ont pu, ainsi, complètement informées de nos objectifs, de ce que nous sommes. La synergie qui s'est installée entre les coorganisateur a permis une agitation de grande ampleur (réseaux sociaux ...) pour la conférence de presse.

Jusqu'à ce jour, il était très rarement possible d'obtenir la publication d'un communiqué de la **Libre Pensée** dans la presse locale. Pour cette fois, la totalité des médias sont venus remplir, à ras bord, le **Club de la presse** de Lyon.

On peut donc penser que, ce sont les liens étroits établis avec les victimes, leur association, le collectif, qui ont permis la réussite d'une initiative

Première conférence de presse des victimes du Père RIBES et de la Libre Pensée, le 6 mai 2022, à Lyon



Le CLUB DE LA PRESSE, 5, rue Pizay, à Lyon est plein à craquer



Au cours de la Conférence de presse (de gauche à droite) Mme MOULIN, Luc GEMET et sa fille Yesmine, brandissent les photos accusatrices

Crédit Photos : Boris Heim/Club de la presse de Lyon

Lors de cette conférence de presse : les victimes ont exposé les preuves des agressions subies et leurs revendications, brandi dans un silence de mort les photos accusatrices ; la **Fédération du**

Rhône de la Libre Pensée a exposé devant une vingtaine de journalistes, une analyse financière des biens du diocèse de Lyon (Extrait de l'AN II n°189-2^{ème} trimestre 2022) : « *Le diocèse de Lyon est une entité bien portante et riche. ... Son patrimoine peut être évalué à minima pour une valeur nette de M€. 172 à 200 et elle est liquide, c'est-à-dire qu'elle peut déboursier sans faire défaut à ses dettes et engagements court-terme pour K€. 43 301 sur une trésorerie totale de M€. 50.* »

Stimulé par cette première initiative, et grâce aux échanges poursuivis, des victimes décident de se constituer en association : « *Abusés de l'Église – Tous ensemble* », un **Collectif Ribes** se constituera également.

L'Association et la **Fédération du Rhône de la Libre Pensée** décide de préparer ensemble une réunion publique sur le thème :

« L'Église savait. L'Église doit payer ! L'Église peut payer ».

Ces liens étroits et solidaires entretenus ont eu deux conséquences.

- La première. Le contenu de l'invitation à la conférence de presse, expliquant les motifs de cette seconde initiative a matérialisé les convergences d'appréciations avec les victimes, dans le respect de l'indépendance indispensable des uns et des autres :

*« Père **Preynat**, père **Peyrard**, père **Ribes**, père **Babolat**, père **Blanc**, père **Durieux**, père **Fouchet**, père **Rivoire**, tous de la région lyonnaise et alentours, certains condamnés ou décédés, le dernier réfugié dans un EHPAD : La hiérarchie catholique de Lyon et alentours est bien au cœur d'actes pédo-criminels. Le récent **Rapport Sauve** d'octobre 2021 a clairement établi qu'il y a bien un caractère **SYSTEMIQUE** à ces agressions sexuelles sur des mineurs, filles et garçons.*

Le scandale est donc patent, la souffrance et la colère des victimes se sont exprimées de façon claire, nette et précise.

*Et il y avait plus : dans un document du 6 novembre 2020, le **Comité des Droits de l'enfant de l'ONU**, a demandé au gouvernement français de lui remettre avant le 30 octobre 2021, un rapport incluant les abus sexuels du clergé sur des enfants (recommandation 21 ci-après), qui détaille : « Les enquêtes, les poursuites et les sanctions dans les cas d'abus sexuels commis par des membres du clergé, y compris les informations sur la prescription ; les réparations, y compris l'indemnisation et la réhabilitation ; et les mesures prises pour protéger les enfants contre les abus sexuels commis par des membres du clergé » Le comité de l'ONU considère donc de facto que l'Etat français ne peut pas laisser l'Église être juge et partie. Nous partageons cet avis : nous ne considérons pas que l'**INIRR** et la **CRR** créés par l'Église catholique soient légitimes pour faire cela. »*

- La seconde. Sur la base d'une présentation du travail réalisé, au nom de l'**AILP**, par notre camarade **Keith Porteous Wood** dans la **Commission des Droits de l'enfant de l'ONU**, d'un commun accord, les organisateurs ont décidé d'inviter le Porte-parole de l'**AILP**, à participer à cette réunion qui viendra donc spécialement de Londres pour répondre à la demande des victimes.

Cette réunion s'est tenue sous la présidence active de **Maître Jean SANNIER**, avocat de victimes, du barreau de Lyon.

Cette réunion publique a eu lieu le 10 novembre 2022.



Conférence de presse du 10 novembre 2022 De Gauche à droite : K. P. WOOD (AILP), Maître Jean-SANNIER, Mesdames et les représentants de « TOUS ENSEMBLE ! ASSOCIATION DES ABUSES SEXUELS DE L'ÉGLISE » au Club de la presse, 5, rue Pizay à Lyon
Crédit Photos : Libre Pensée

Cette réunion a été précédée d'une conférence de presse, au cours de laquelle, l'association des victimes a exposé ses revendications : « *La prise en charge par l'Église, dans leur intégralité, de tous les soins, traitements des victimes et de leurs familles proches (conjoint, enfants). Cette demande d'indemnisation est à la fois comprise comme une réparation et comme une sanction pour l'Église.* »

Le Porte-parole de l'AILP a expliqué, devant les très nombreux médias présents, le travail qu'il fait à l'ONU, au nom de l'AILP, en défense des victimes de l'Église. Il a exprimé son horreur, notre horreur devant l'ampleur des abus commis par des clercs sur des mineurs qui sont apparus au cours des trente dernières années et en face de cette autre atrocité concernant l'indemnisation des victimes, dont la vie a été ruinée par les abus.

Keith Porteous Wood a réaffirmé lors de la conférence de presse et la réunion publique, sa détermination, notre détermination, à ce que les victimes obtiennent justice contre les clercs auteurs d'abus qui agissent en toute impunité

Avec cette campagne, la **Libre Pensée** y a gagné quelques adhérents, mais aussi en notoriété.

Si une leçon est à tirer, de cette expérience, ce n'est certainement pas qu'il faut reproduire mécaniquement les initiatives, mais peut-être que nous devons résolument engager la bataille au côté des victimes et de leurs associations, en respectant, bien sûr, scrupuleusement leur indépendance. Les initiatives sont définies ensemble.

Nous disposons, maintenant, du livre édité, en décembre 2022, aux Editions de la Libre Pensée sous la direction de notre camarade Dominique Goussot (« INDEMNISATION DES ABUS SEXUELS SUR MINEURS : UN TRÉSOR POUR LAVER UNE INFAMIE – L'ÉGLISE DOIT PAYER, L'ÉGLISE PEUT PAYER ! »)

Cet ouvrage établi, sans conteste, et c'est un formidable appui, dans cette bataille que **l'Église catholique** est assise sur un tas d'or et qu'elle dispose des moyens financiers pour indemniser les victimes.

Car comme le déclare **Keith Porteous Wood** : « *Une autre atrocité concerne l'indemnisation des victimes, dont la vie a été ruinée par les abus. Jusqu'à présent, très peu ont été indemnisées, et les sommes reçues ont été dérisoires, justifiées de manière fallacieuse par la hiérarchie de l'Église qui prétend faussement qu'elle est appauvrie. Pourtant, comme la Libre Pensée et France 2 l'ont brillamment exposé, les actifs disponibles de l'Église dépassent les 8 milliards d'euros* » (**Keith Porteous Wood**, dans l'interview donné à La Libre Pensée et publié le 4 avril 2022 sur le site de la **Fédération nationale**)

L'ouvrage que nous avons édité, livre aussi une analyse juridique qui montre qu'il pourrait être possible de mettre en difficulté les évêques qui refuseraient l'indemnisation exigée par des victimes.

Ainsi, même en cas d'impossibilité de procès pénal, la responsabilité civile, du fait d'autrui, des associations diocésaines ne saurait être écartée, dès lors que le préjudice est établi et du fait que « *on est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre ...* » (Article 1242 du **Code civil**). Or, « *Tout concours à regarder les prêtres diocésains comme les préposés de l'évêque* » (Chapitre 2, page 24.)

Le fait que les travaux dont il rend compte, leurs conclusions, aient constitué un point central de l'émission sur France 2, qu'ils s'imposent dans la bataille en cours, comme une donnée intangible et dévastatrice pour **l'Église romaine**, amènent à considérer qu'une vente massive du livre contribuerait à approfondir son discrédit, à l'affaiblir. Cet ouvrage constitue une arme pour nous. Mais aussi pour les victimes elles-mêmes.

Aussi suggérons-nous la mise en place, au niveau des Fédérations départementales, d'un plan de vente de cet ouvrage qui à coup constituera un appui considérable dans la bataille engagée.

L'action conjointe de la **Fédération Nationale de la Libre Pensée** et de **l'Association internationale de la Libre Pensée**, engagée depuis plus de 10 ans, appuyée sur la mobilisation des victimes ont largement contribué à ce **que le silence sur les crimes de l'Église soit brisé et que « ... la voie conduisant à la vérité a été ouverte »** (In *INDEMNISATION DES ABUS SEXUELS SUR MINEURS : UN TRÉSOR POUR LAVER UNE INFAMIE - L'ÉGLISE DOIT PAYER, L'ÉGLISE PEUT PAYER !* Introduction, page 10),

Pour que Justice soit rendue aux victimes des crimes de l'Église :

- **C'est l'Église qui doit payer ; elle le peut.**
- **L'Etat doit assumer ses responsabilités, répondre à toutes les injonctions qui lui ont été adressées par le Comité des Droits de l'enfant de l'ONU, en 2020 puis à nouveau en 2023, injonctions auxquelles il s'obstine à ne pas répondre, malgré deux interpellations successives par des députés qui ont repris notre initiative.**
- **L'Etat doit protéger les victimes potentielles d'un système de prédation effroyable et sans précédent, mis au jour par les travaux de la CIASE**
- **La Libre Pensée, membre de l'AILP, Association internationale, fondée pour la Séparation des Églises et de l'État et la promotion d'un ordre démocratique fondé sur la liberté de conscience, ne table sur aucune justice dans un au-delà hypothétique, elle la réclame pour toutes les victimes, *Hic et Nunc* (Ici et Maintenant).**

C'est nécessaire et possible.

La première chose est d'établir les faits et de les rendre publics par tous les moyens possibles.

Le **Congrès national de Paris**, sur la base de ce compte-rendu de l'action de la **Fédération du Rhône**, incite les **Fédérations départementales** à chercher à prendre contact avec les diverses associations des victimes et des abusés de **l'Église catholique**, et de celles qui se constituent autour des scandales du *Bon Pasteur*, pour les interviewer et leur proposer de les soutenir par une action commune dans le cadre, si possible, de la **Campagne internationale de l'AILP**.

Adoptée à l'unanimité du congrès

Motion « Libertés démocratiques »

« *Ami, entends-tu...* »

Le **Congrès national de la Libre Pensée**, réuni à Paris du 22 au 25 août 2023, entend s'exprimer nettement et solennellement.

Nous ne ferons pas la liste interminable de tous les manquements d'**Emmanuel Macron** et des siens aux libertés, atteintes sous toutes les formes, dirigées contre les libertés sous toutes leurs formes.

Il est impossible de ne pas tressaillir devant les images de hordes policières frappant, matraquant, gazant, à coups de LBD, de grenades, à pied, en moto, en quad, en hélicoptères, avec drones ou sans drones.

Il est impossible de ne pas être révolté devant le traitement infligé aux réfugiés repoussés à la frontière, parqués et traqués.

Un régime se juge aussi par le sort qu'il réserve aux plus faibles.

Il est impossible de ne pas constater le choc violent entre les décisions d'interdiction et les décisions des **Tribunaux administratifs** rétablissant le droit et les droits.

Il est impossible de ne pas voir la volonté dictatoriale d'**Emmanuel Macron** et des siens, minoritaires dans le pays, minoritaires aux élections, minoritaires au Parlement, minoritaires dans l'opinion, et pourtant, non seulement voulant tout régenter, non seulement voulant tout imposer, mais n'ayant pour le faire que la force des matraques et la puissance des interdits.

Répétons-le, il est impossible de dresser une liste même incomplète. Le monde entier, les États, les organismes internationaux (sauf **l'Église catholique**) se sont émus de cette situation, avec une indignation pas systématiquement sincère.

Ce nouveau cours répressif n'est pas vraiment nouveau.

La **Libre Pensée** avait alerté dès janvier 2021 alors que la *Loi Séparatisme* n'était qu'un vague projet, certes vague mais déjà dangereux : « *De la même manière qu'elle demande le retrait de la proposition de loi « Sécurité globale », la Libre Pensée demande le retrait du projet de loi sur « le Séparatisme ».* (Communiqué du 7 janvier 2021).

Nous ne reviendrons pas ici sur le contenu détaillé de cette loi dont nous demandons l'abrogation, une des plus réactionnaires de toutes, qui met au-dessus de la belle conquête qu'est la **liberté de conscience**, la *Raison d'État* qui en est le strict contraire.

La loi « *Séparatisme* » est **antilaïque** par essence, puisque qu'elle donne aux Préfets la capacité de définir ce qui est une religion ou pas, ce qui est conforme à une religion ou pas, puisque ce sont eux, au nom de l'État, qui vont donner l'agrément aux associations culturelles ou le refuser. Ce n'est pas l'application du principe de « *Séparation* », mais celui de la mise sous tutelle des cultes par l'État.

La *Loi « Séparatisme »* est **totalitaire**, au sens plein du terme, car elle vise à fusionner sous le même régime, les **syndicats** (Loi de 1884), les **associations** (Loi de 1901) et les **associations culturelles** (Loi de 1905). Elle conçoit donc les organisations aujourd'hui indépendantes de l'État comme de futurs rouages de celui-ci, en leur imposant notamment 7 critères idéologiques et la participation au « *maintien de l'Ordre* ». De fait, toutes les associations, hier distinctes et indépendantes de l'État, vont

en devenir des rouages subsidiaires. Elles seront contraintes de propager l'**Idéologie d'État** définie par un gouvernement à la botte du **Capital**, de l'**Union européenne** et de l'**Église catholique**. « *Trois tonsures sous une même calotte* » comme le disait naguère **Vincent Auriol**.

C'est la **Doctrin**e *politique et sociale* de **Mussolini** : « *Tout dans l'État, rien hors de l'État, rien contre l'État* ». La loi « **Séparatisme** » additionnée à la loi « **Sécurité globale** », c'est la mise en œuvre d'un **régime corporatiste, réactionnaire, dictatorial, policier et clérical** qui renoue « *le lien de l'Église avec l'État* » (**Emmanuel Macron aux Bernardins**) »

C'est la **Loi Séparatisme**, pur produit de la **Ve République**, avec celles qui l'accompagnent, qui est la matrice (ou l'expression) de cette situation répressive.

Son abrogation (et l'abrogation des autres lois liberticides) est la moindre des choses.

Mais si cette loi concentre toute la politique macroniste, elle ne la résume pas.

Il ne s'agit pas de gloser sur le degré, réel ou supposé, de fascisation du régime. Cette discussion est importante mais à force de vouloir la mener, ne risquons-nous pas de la poursuivre dans des enceintes fermées et gardées ?

Lors de notre dernier **Congrès national**, à Voiron, en 2021, la **Libre Pensée** affirmait :

« *Le Congrès de la FNLP se prononce*

- *Pour le retrait des dispositions liberticides et pour le retrait des lois et ordonnances dans le cadre du droit d'urgence sanitaire.*
- *Contre toute forme de censure ou de contrôle des médias, de la liberté d'expression et de critique.*
- *Contre toute forme de restriction des libertés fondamentales, quel qu'en soit le prétexte.*
- *Contre les violences policières d'État.*
- *Pour la pleine défense de la liberté d'association.*
- *Pour la pleine défense de la liberté syndicale, la défense du droit de grève, la défense sous toutes ses formes du droit syndical (droit de retrait, défense des CHSCT et de leurs prérogatives, défense des Prud'hommes, etc.).* »

Le **Congrès national de Voiron** poursuivait : « *Le Congrès de la FNLP agira avec toutes celles et tous ceux qui sont prêts à se joindre à elle sur ces revendications, en totalité ou partiellement* ».

C'était avant le vote de la **Loi Séparatisme** (24 août 2021), et avant la brutalité répressive inouïe du dernier semestre.

La période récente inquiète, à juste titre.

Un seuil nouveau a été franchi.

La **Libre Pensée** a participé, participe et participera à toute initiative qui se situe nettement et sans exclusive sur le **terrain de la défense des libertés démocratiques**. Une initiative qui, quelle que soit sa phraséologie ou ses raisons, se situerait ou pratiquerait une exclusive quelle qu'elle soit, par sectarisme ou par intérêt boutiquier, non seulement se condamnerait, mais rendrait le plus grand des services à **Emmanuel Macron** et aux siens.

Il faut en finir avec la **Loi Séparatisme**, il faut en finir avec le système capable de produire de telles lois, il faut en finir avec ce ventre encore fécond. **Il faut défendre la République et ses principes. Il faut défendre la République et ses libertés.**

C'est pourquoi, pour en finir avec les Institutions agonisantes de la Ve République qui nous entraîne vers l'abîme, la Libre Pensée se prononce résolument pour l'élection d'une Constituante libre et Souveraine pour décider des institutions « *par le peuple et pour le peuple* ».

Bien entendu, sa participation à toutes les actions unitaires pour la défense des libertés démocratiques n'est pas conditionnée à l'acceptation préalable de cette revendication. Mais elle entend donner une certaine perspective positive à son action.

Il n'y a d'antirépublicain que les moyens qui maintiennent ce système.



Les rassemblements de septembre 2023 dans le cadre de la Journée Internationale de la Libre Pensée poseront publiquement la question de l'action unie pour la Constituante élue, libre et souveraine. Le Congrès national de Paris se félicite d'ores et déjà de l'action unitaire qui a abouti à la manifestation du 23 septembre qui pose la question de la défense des libertés démocratiques contre les violences de toutes sortes de l'Etat policier.

Le Congrès de Paris propose que soit prise l'initiative unitaire d'un appel de personnalités, soutenu par les associations et organisations qui le souhaitent, pour une campagne de mobilisation pendant plusieurs mois, par des conférences publiques, des meetings, des rassemblements, des manifestations qui pourraient aboutir à la tenue d'un grand meeting national à Paris début 2024.

- *Pour la défense des libertés démocratiques*
- *Pour la défense de la liberté de conscience*
- *Pour la défense de la liberté d'expression*
- *Pour la défense de liberté d'association*
- *Pour la défense de la liberté de manifestation*

Pour cela, la Libre Pensée prendra l'initiative d'inviter à une réunion exploratoire avec tous ceux qui pourraient s'associer à une telle initiative, fin septembre/début octobre 2023.

Il s'agit pour la Libre Pensée d'unir toujours davantage et surtout de ne pas concurrencer les multiples autres initiatives unitaires, mais d'essayer de les conforter dans une perspective plus large.

Comme l'indique la *Résolution générale de notre Congrès national* :

- **Toucher à une seule association, c'est toucher à toutes les associations !**
- **Toucher à une seule liberté, c'est menacer toutes les libertés !**

*C'est donc tous ensemble qu'il faut réagir !
Tel est le sens de l'action résolue de la Libre Pensée !*

Adoptée à l'unanimité

Motion Obsèques civiles

Une étude du CREDOC datant de 2019 (Les Français et les obsèques, 5ème baromètre CSNAF-CREDOC) montre que la barre des 50% des Français qui ne souhaitent pas de cérémonie religieuse pour leurs obsèques est en passe d'être atteinte. Dans la même étude c'est aujourd'hui plus de 51 % des français qui choisissent la crémation plutôt que l'inhumation. Ces choix, tout à fait légitimes, montrent pour le dire simplement une distanciation avec les pratiques traditionnelles et une sécularisation de plus en plus effective.

Mais en même temps, ces choix se heurtent invariablement à des contraintes de temps ou d'espaces pour organiser de manière satisfaisante de véritables obsèques civiles que cela soit en cas d'inhumation ou de crémation. Peu d'espaces sont dédiés pour des cérémonies laïques.

En, réalité, c'est bien la liberté de conscience que nous tentons d'affirmer tout au long de notre vie qui peut se trouver menacée dans le moment de la mort par toutes sortes de contingences matérielles, religieuses ou économiques.

Cette situation ne devrait pas être. En effet depuis la loi du 15 novembre 1887, la République reconnaît à chaque citoyen la liberté de choisir entre caractère civil ou religieux de ses obsèques. Pour rappel la loi du 28 décembre 1904, préfigurant sur cette question la grande loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat, municipalisait le monopole des inhumations alors réservé à l'Eglise. Cela devenait donc compétence de la ville.

Cette loi de 1904 fut modifiée par la suite en donnant la possibilité que ces missions de pompes funèbres soit assurées par délégation à des entreprises ou associations agréées (article L. 2223-19 du CGCT). Dans la vague des privatisations en 1993 ce secteur des pompes funèbres, devenu marché, fut ouvert à la concurrence.

Car c'est un marché ! Près de 600 000 décès par an (génération des babyboomers !), un chiffre d'affaire annuel de près des 3 milliards que se partagent 4 grands opérateurs funéraires dégageant une marge allant de 15 à 20%

- OGF qui après avoir absorbé les PFG est aux mains de fonds d'investissements et de fonds de pensions.
- FUNECAP à l'origine Roc-Eclerc et affiliés
- Un réseau d'entreprises franchisées (choix funéraire, funeplus...)
- Un secteur public (environ 5% du secteur) qui a dû s'adapter au « marché »

Dans les faits les opérateurs funéraires proposent un service « clés en mains » et orientent les familles dans les choix nécessaires d'organisation de la cérémonie. Cela va de la déclaration de décès qui peut être maintenant effectuée par l'opérateur funéraire, au mode d'inhumation ou de crémation jusqu'au lieu ou espace proposé.

Il y eut bien une proposition de loi déposée à l'Assemblée Nationale le 12 juillet 2012, adoptée le 30 novembre 2016, visant à donner une base juridique aux pratiques de certaines communes afin de mieux garantir l'égalité entre les personnes souhaitant des obsèques civiles et celles souhaitant des obsèques religieuses. Mais elle a été rejetée par le Sénat, le 12 décembre 2018.

Il y a des lois qui se finalisent avec succès et avec beaucoup plus de rapidité !

La Libre Pensée estime que les municipalités, en encadrant les pratiques funéraires comme c'est

prévu, doivent assurer la liberté de conscience des individus dans les funérailles. Cela signifie que les personnes ont non seulement le droit de choisir le type de cérémonie qu'elles souhaitent mais aussi les moyens de le faire.

Cela signifie donc que l'exercice de ce droit soit facilement accessible à tous par des mesures de service public, au niveau communal (ou inter-communal), telles que la création, la promotion et la mise à disposition de salles municipales permettant l'organisation d'obsèques civiles.

Le Congrès national demande aux fédérations de faire l'inventaire des municipalités mettant à disposition des salles d'obsèques civiles et de promouvoir l'obtention de nouvelles salles communales dédiées.

Adoptée à l'unanimité

Retour en images sur le banquet fraternel



Le restaurant «La bonne franquette»



Résultats des votes du congrès

Composition des instances nationales

1/ Votes en session plénières

- **Augmentation de la cotisation annuelle FNLP** : Unanimité du congrès moins trois abstentions.
Le montant de la cotisation 2024 sera de 60.50 euros.
- **Quitus au trésorier national** : Unanimité du congrès.
- **Pour le dépôt d'une plainte contre le l'Etat pour carence dans la défense de la laïcité et la liberté de conscience** : Unanimité du congrès.

2/ Votes par bulletins

Total des mandats = 2245 (Tableaux détaillés pages suivantes.)

	Pour	Contre	Abstention
Rapport moral	1969	17	54
Rapport d'activités	1974	29	87
Rapport International	2034	6	29
Rapport Administratif	1984	19	61
Rapport Financier	1931	12	73
Rapport La Raison & France Culture	2031	10	28
Rapport L'Idée Libre	2040	2	27
Rapport Internet, réseaux sociaux	1976	27	66
Rapport Droit et Laïcité	1932	0	49

Les délégués au Congrès National de la Libre Pensée ont élu :

- les 15 candidats suivants à la Commission Administrative Nationale pour un mandat de 4 ans :

José Arias (LP57), Philippe Besson (LP19), Christophe Bitaud (LP75), Quentin Dauphiné (LP83), Clément Denuit (LP58), Daniel Dubois (LP59), Christian Eyschen (LP92), Jacques Fassié (LP84), Pierre Gueguen (LP31), Alain Jouannet (LP37), Pierre-Yves Modicom (LP69), Gorges André Morin (LP75), Bruno N'Diaye (LP75), Brigitte Pastor (LP11), Eric Zunino (LP13)

- les 5 candidats suivants à la **Commission de conciliation** : Yves Barbarant (LP75), Gérald Fromager (LP02), Claire Lefebvre-Guelmani (LP75), Alain Mignet (LP92), Martine Bousset (LP94)

- les 3 candidats suivants à la **Commission de contrôle** : Jacques Chazard (LP95), Jean-Pierre Gentili (LP91), Daniel Hermange (LP78)

La nouvelle Commission Administrative Nationale, réunie le jeudi 24 août 2023 a reconduit à l'unanimité, les membres du **bureau exécutif** :

Président : Jean-Sébastien Pierre

Vice-Présidents : Nicole Aurigny, Christophe Bitaud, Dominique Goussot

Secrétaire Général : Christian Eyschen

Secrétaire Général Adjoint : Benoit Schneckenburger

Trésorier National : Bruno N'Diaye

Trésorière Nationale Adjointe : Sylvie Midavaine

Secrétaire Admin. Nationale : Carole Halbutier

Secrétaire Admin. National Adj. : Pierre Gueguen

Président d'Honneur : Roger Lepeix

Vice-Présidents d'Honneur : Michel Eliard, Pierre Roy

Administrateurs d'honneur : Bruno Marsot, Françoise Stora

La nouvelle Commission Administrative Nationale a nommé 4 administrateurs d'honneur :

Claude Biarreau, Henri Huille, Régis Pareyre, Gérard Plantiveau

DEPARTEMENTS	Mandats	Moral			Activités			International			Administratif			Financier			La Raison / F. Cult			Idée Libre			Internet			Droit et Laïcité		
		P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
1	Ain	31			31			31			31			31			31			31			31			31		
2	Aisne	15			15			15			15			15			14	1		13	2		12	3		15		
3	Allier	28			28			28			28			28			28			28			28			28		
4	Alpes Hte Pce	22			21			20			20			20			20			20			20			20		
5	Hautes Alpes	10			10			10			10			10			10			10			10			0		
6	Alpes maritimes	26			25			25			25			25			25			25			25			25		
7	Ardeche/Drome	48		8	44		4	48		4	48		4	48		48		48	48		48	48		48	48			
8	Ardennes	8		1	7			7		1	8			8		8		8	8		8	8		8	8			
9	Ariège	26			26			26			26			26			26			26			26			26		
10	Aube	11			11			11			11			11			11			11			11			11		
10	UD Aube	7			7			7			7			7			7			7			7			7		
11	Aude	22			22			22			22			22			22			22			22			22		
12	Aveyron	0																										
13	Bouches du Rhône	70			70			70			70			70			70			70			70			70		
14	Calvados	18			18			18			18			18			18			18			18			18		
15	Cantal	22			22			22			22			22			22			22			22			22		
16	Charente	13			13			13			13			13			13			13			13			13		
17	Charente Maritime	35		1	34		1	34		1	34		1	34		1	33	2	2	33	2	2	34	1	34	1	34	1
18	Cher	9																										
19	Corrèze	40			40			40			40			40			40			40			40			40		
20	Corse	8			8			8			8			8		8		8	8		8	8		8	8			
21	Côte d'Or	62		18	44		18	44		18	44		18	44		18	44	18	44	18	44	18	44	18	44	18	44	18
22	Côtes d'Armor	19			19			19			19			19			19			19			19			19		
23	Creuse	21			21			21			21			21			21			21			21			21		
24	Dordogne	5																										
24	Gpe F. Zeller	26			17			17			17			17		3	17		17	17		17			17			
25	Doubs	8			8			8			8			8		8		8	8		8	8		8	8			
27	Eure	15																										
29	Cercle Deguignet	14			14			14			14			14			14		14	14		14			14			
30	Gard	36			28			28			28			28		12	28		28	28		28			28		16	
31	Hte Garonne	42			42			42			42			42			42		42	42		42			42			
33	Gironde	81			81			81			81			81			81		81	81		81			81			
34	Hérault	58			58			58			58			58			58		58	58		58			58			
35	Ille et Vilaine	21			21			21			21			21			21		21	21		21			21			
36	Indre	10			11			11			11			11			11		11	11		11			11			
37	Indre et Loire	40			40			40			40			40			40		40	40		40			40			
38	Isère	58			58			58			58		2	58			58		58	58		58			58		4	

DEPARTEMENTS	Mandats			Moral			Activités			International			Administratif			Financier			La Raison / F. Cult			Idée Libre			Internet			Droit et Laïcité		
	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	48	15	28	15	5	28	48	10	16	22	10	16	14	34	48	15	15	15	15	15	15	48	16	16	48	15	15	48	15	15
39	Jura	48	15	28	15	5	28	48	10	16	22	10	16	14	34	48	15	15	15	48	16	16	48	15	15	48	15	15		
40	Landes	16	16		16			16			16			16		16				16			16			16				
42	Loire	89	89		89			89			89			89		89				89			89			89				
43	Hte Loire	15	15		15			15			15			15		15				15			15			15				
44	Loire Atlantique	78	78		78			78			73			78		78				78			78			78				
45	Loiret	0																												
46	Lot	15	15		15			15			15			15		15				15			15			15				
48	Lozère	9	9		9			9			9			9		9				9			9			9				
49	Maine et Loire	41	41		41			41			41			41		41				41			41			41				
50	Manche B. Maupas	10	10		10			10			10			10		10				10			10			10				
51	Marne	17	12	5	12	5	8	6	3	5	12	5	2	15	2	12	3	2	5	12	3	2	12	2	12	11	6			
52	Hte Marne	10																												
53	Mayenne	5	5		5			5			5			5		5				5			5			5				
54	Meurthe et Moselle	19	19		19			19			19			19		19				19			19			19				
56	Morbihan	7	7		7			7			7			7		7				7			7			7				
57	Moselle	16	16		16			16			16			16		16				16			16			16				
58	Nièvre	5	5		5			5			5			5		5				5			5			5				
59	Nord	31	31		31			31			31			31		31				31			31			31				
60	Oise	16	16		16			16			16			16		16				16			16			16				
63	Puy de Dome	48	48		48			48			48			48		48				48			48			48				
64	Pyrénées Alt.	19	19		19			19			19			19		19				19			19			19				
65	Htes Pyrénées	23	6	9	6	9	8	23			23			23		15	6	2	2	15	6	2	21	2	2	15	8	21		
66	Pyrénées Orient.	4	4		4			4			4			4		4				4			4			4				
67	Bas Rhin	9	9		9		1	9			9			9		9				9			9			9				
69	Rhône	52	52		52			52			52			52		52				52			52			52				
71	Saône et Loire	12	12		12			12			12			12		12				12			12			12				
72	Sarthe	60																												
73	Savoie	34	34		34			34			34			34		30		4	4	34			34			34				
74	Hte Savoie	42	42		42			42			42			42		42				42			42			42				
75	Paris	85	85		85			85			85			85		85				85			85			85				
76	Seine Maritime	35	35		35			35			35			35		35				35			35			35				
77	Seine et Mame	0																												
78	Yvelines	13	13		13			13			13			13		13				13			13			13				
79	Deux Sèvres	41	41		41			41			41			41		41				41			41			41				
81	Tarn	35	35		35			35			35			35		35				35			35			35				
83	Var	22	5	3	14	2	7	15	7	13	2	7	13	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22		
84	Vaucluse	38	38		38			38			38			38		38				38			38			38				
85	Vendée	35	35		35		8	35			27		8	35		35				35			35			35				
86	Vienne	12	12		12			12			12			12		12				12			12			12				

DEPARTEMENTS	Mandats	Moral			Activités			International			Administratif			Financier			La Raison / F. Cult			Idée Libre			Internet			Droit et Laïcité		
		P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
		1969	17	54	1954	29	87	2034	6	29	1984	19	61	1931	12	73	2031	10	28	2040	2	27	1976	27	66	1932	0	49
88 Vosges	5				5			5			5			5			5			5			5			5		
89 Yonne	46																											
90 Terr. De Belfort	9																											
91 Essonne	69	35		4	69			69			69			16			69			69			50		19	69		
92 Hts de Seine	16	16			16			16			16			16			16			16			16			16		
93 Seine St Denis	2																											
94 Val de Marne	20	20			20			20			20			20			20			20			20			20		
95 Val d'Oise	26	26			26			26			26			26			26			26			26			26		
98 Isolé	1																											
TOTAL	2245	1969	17	54	1954	29	87	2034	6	29	1984	19	61	1931	12	73	2031	10	28	2040	2	27	1976	27	66	1932	0	49

FEDERATION NATIONALE

DEPARTEMENTS	Mandats	Commission Administrative Nationale														C. conciliation					C. Contrôle			
		José ARIAS	Philippe BESSON	Christophe BITAUD	Quentin DAUPHINE	Clément DENJIT	Daniel DUBOIS	Christian EYSCHEN	Jacques FASSIE	Pierre GUEGUEN	Alain JOUANNET	Pierre-Yves MODICOM	Georges-André MORIN	Bruno NDIAYE	Brigitte PASTOR	Eric ZUNINO	Yves Barbarant	Gérald Fromager	Claire Lefebvre-Guelmami	Alain Mignet	Martine Boussel	Jacques Chazard	Jean-Pierre Gentili	Daniel Hermange
74 Hte Savoie	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42
75 Paris	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85
76 Seine Maritime	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
77 Seine et Marne	0																							
78 Yvelines	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
79 Deux Sèvres	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41
81 Tarn	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
83 Var	22	22	2	22	22	22	22	2	8	20	22	20	22	22	22	22	22	7	22	22	22	22	22	22
84 Vaucluse	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38
85 Vendée	35	35	35	35	35	27	35	18	35	35	35	18	27	27	35	27	35	35	35	35	35	35	35	35
86 Vienne	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
88 Vosges	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
89 Yonne	46																							
90 Terr. De Belfort	9																							
91 Essonne	69	69	69	69	69	69	69	69	69	69	69	69	69	69	69	69	69	69	69	69	69	69	69	69
92 Hts de Seine	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
93 Seine St Denis	2																							
94 Val de Marne	20																							
95 Val d'Oise	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
98 Isolé	1																							
TOTAL	2245	1926	1905	1922	1923	1914	1928	1881	1909	1924	1927	1909	1884	1916	1928	1918	1936	1922	1937	1937	1915	1937	1937	1937

Irelp

Institut de Recherches et d'Etudes de la Libre Pensée

Gestionnaire de la Bibliothèque de «Entraide et Solidarité»

204 rue du Château des Rentiers 75013 Paris

irelp@laposte.net

Assemblée générale

Rapport

Merci pour le vote qui vient d'avoir lieu et qui n'est en rien formel car il nous permet d'aller plus loin dans ce que nous voulons.

Première chose.

Je vous présente mes plus plates excuses. Par une regrettable erreur technique, le rapport de l'IRELp a été soumis au vote des adhérents FNLP. Seul le CA est décisionnel. Si un des collègues, seul, vote, et que l'autre ne vote pas, il y a rupture de l'équilibre entre les deux collègues.

Cependant, l'avantage de cette erreur est que le rapport de l'IRELp a été discuté. Il n'y a pas d'erreur absolue et si le Congrès en est d'accord, ce vote sera considéré comme un vote indicatif (les camarades ont voté, on doit en tenir compte) et il faudra réfléchir pour les autres années à procéder à un vote indicatif sur ce rapport de la part de l'AG des adhérent.e.s FNLP. Après tout, les camarades lisent le rapport et en discutent, cela ne peut être que positif.

Nous avons à plusieurs reprises indiqué que l'IRELp était en train d'opérer une mutation dans ce que nous avons défini en septembre 2018 par le texte « être un institut de plein droit et de plein exercice ».

Cette mutation est, évidemment, inséparable du contexte que la FNLP non seulement contribue à définir mais aussi contribue à modifier. Nous renvoyons, notamment, à la brochure *Arguments* sur la nouvelle culture politique et à l'ensemble de nos publications.

Il n'est donc pas nécessaire de revenir sur le pourquoi de cette mutation, ou, pour parler plus exactement, de cette mue. Le pourquoi fait partie de l'intense réflexion qui traverse le pays, sous des formes diverses, et qui termine des décennies de paralysie « le capitalisme seul horizon indépassable ». Le travail accumulé depuis des années a trouvé sa voie quand différents partenaires, sur différents plans, sur différents aspects, ont fait appel à nous.

Il fallait effectuer un saut.

Nous avons décidé des Journées d'Etudes, pas un colloque, des Journées d'Etudes, « regards nouveaux sur la connaissance de la Libre Pensée » parce que, la situation, d'une part, les travaux accumulés autour de l'IRELp, d'autre part, obligeaient à revisiter ces chantiers. Ce n'est pas une réouverture formelle, ce n'était pas un rituel tour de manège. Des travaux, des recherches ont eu lieu qui permettaient cet examen renouvelé. Que des membres de la Vigie de la Laïcité, des membres de l'Institut La Boétie, les Amis de la Commune, des universitaires nouveaux aient prêté main forte montrent que l'IRELp avait su tisser ces liens et que cette mue était en cours. Pour ne prendre qu'un exemple, dans le contexte actuel, un universitaire a montré que la Libre Pensée fut la première dans les années 1920 à soutenir l'objection de conscience, qu'il l'ait fait avec l'IRELp, qu'il l'ait expliqué dans ces journées est l'illustration de ce que nous voulons. Certes, on n'aurait pu avoir un public plus étoffé, certes telle réalisation aurait pu être encore plus éclairante mais, c'est parce qu'il y a un

immense succès qu'on peut regarder ce qu'il y a eu d'insuffisant.

Vous avez les *Actes*. Autour de quatre séquences, la Révolution, la laïcité, la citoyenneté, l'Université, à partir d'un exposé et de communications. Une fois de plus, le travail technique de l'équipe de confection de ce livre est remarquable, une fois de plus, nous avons pris les dispositions pour que l'ouvrage soit à moindre coût pour les Fédérations.

D'autre part, grâce à une équipe de camarades, certains sont dans cette salle, étudiants, techniciens, retraités, nous avons maintenant un site internet efficace, utile, lisible, rapide, simple. Il fallait arriver à ce résultat pour le Congrès. C'est fait !

Nous serons en état de publier le catalogue des archives, de notre bibliothèque, de nos revues, en sachant, évidemment, et c'est heureux, que ces catalogues sont évolutifs.

Troisième moment de cette mue. Les étudiantes et étudiants présent(e)s à ces Journées ont créé une structure nommée « assemblée étudiante pour la liberté de conscience », le nom, les statuts, la déclaration sont leurs produits. Je voudrais attirer l'attention sur un point. L'IRELIP n'a pas rencontré ces jeunes avec une idée pré-conçue. J'ai eu l'occasion d'aller à une rencontre des Groupes Bibliques Universitaires à Orléans, à une rencontre des jeunes Insoumis, de voir comment travaillait l'association Coexister. La question devenait simple : et nous ? Il fallait une forme souple en relations avec nous.

Donc nous avons des Journées d'Etudes, une structure étudiante, un site internet.

Il fallait, en conclusion, nous doter d'un CA adapté.

Nous avons actualisé nos statuts sur un seul point, la composition du CA. Augmenter le nombre de membres, équilibrer le nombre de membres de chaque collège (11 par collège), créer deux postes pour les représentants de l'Assemblée étudiante, un poste pour un représentant de l'AILP. Augmenter en conséquence la variété, éviter que les choses soient monochromes. Que le CA ne soit pas la représentation de soi-même, que cela ne soit pas, comme je l'ai écrit sur un autre problème, une ode à notre propre gloire. Marc Bloch écrivait « c'est le tout fait qui répand la glace et l'ennui ». Il faut un CA qui ne répande pas l'ennui.

Vous allez élire 11 membres ; il y a également 11 candidats pour les 11 postes des adhérents directs. On peut raisonnablement penser (sauf coup d'État ou tremblement de terre) que les 22 candidats seront élus.

Nous avons soigneusement construit ce Conseil et chacun des équilibres.

10 femmes, 12 hommes (une camarade s'est désistée au dernier moment).

10 retraités, 12 en activité, dont certains ont une vingtaine d'années, sans parler des représentants de l'Assemblée étudiante.

12 départements représentés dont 4 de la région parisienne, 8 de province et DROM (17, 21, 24, 26, 44, 69, la Réunion et la Corse qui n'est pas un département).

6 universitaires et assimilés, 4 étudiants (en plus des deux représentants de l'Assemblée).

Quand on passe au panorama individuel, c'est, je crois, encore plus intéressant : l'équipe qui assure depuis des années le travail (certains sont ici), Anna, Jean-Louis, Loulou, Hermange, Françoise, Estelle, Emilie, Loick, équipe qui est renforcée par Nathalie Coustal, ceux qui la connaissent peuvent garantir son efficacité.

Les jeunes que vous connaissez Axel, Chine, Emile qui ont contribué, avec d'autres, au bouquin sur la Commune et Marine (responsable d'une association d'étudiants en histoire à Nîmes, qui a aidé solidement à la reconstruction du site),

Les universitaires que vous connaissez Serge et Sylvie, Philippe de la revue l'art de comprendre, Alfonsina qui a écrit dans le numéro de l'idée libre sur l'Italie et qui est à l'EHESS dans l'équipe Baubérot/Portier, Isabelle qui, entre autres, travaille au département d'histoire de la Boétie, Pierre

Yves que vous connaissez notamment par ses travaux sur le wokisme et qui est maintenant le responsable de la revue de l'IRELPA.

Olivier jeune prof de philo de Dijon est à l'intersection de tout cela.

Vous comprendrez que je fasse une mention spéciale à Jean-Marc Raynaud, le responsable des Editions Libertaires et tout le monde comprend, j'espère, ce que signifie un libertaire au CA de l'IRELPA.

Le CA se réunira le 14 octobre et nous avons maintenant de quoi travailler.

Tel était le rapport que, comme président, je devais présenter ; il nous reste à échanger sur nos perspectives et quelques-uns de nos problèmes (il en manquera certainement).

Après les initiatives fortes qui ont été le 150^e anniversaire de la Commune de Paris et les Journées d'Etudes, il n'est peut-être pas certain que nous travaillions sur des formes identiques, colloque ou Journées d'Etudes. D'autant qu'il nous faut assurer la vente des Actes ; du travail de Louis sur les libre-penseurs en Seine et Oise, la vente des Actes du colloque sur les quatre sergents à la Rochelle, la pérennisation de notre revue, et pas seulement en termes d'abonnements, la conclusion de notre travail pour Entraide. Ce n'est pas rien.

Il y a une réflexion à mener à partir du colloque de La Rochelle. C'était notre première expédition hors de nos bases. Ce ne fut pas facile du tout, pour des tas de raisons et malgré des craintes et les miennes en particulier le résultat est très instructif. À l'échelle d'un département, c'est la même logique que les Journées d'Etudes, associant libre penseurs, universitaires, étudiants, militants. C'est à intégrer dans notre réflexion générale.

De même qu'il faut avancer dans notre réflexion sur le maillage territorial. On n'est plus et c'est heureux à l'époque où des inventeurs de trucs et de recettes sortaient à chaque congrès la bonne idée bien administrative du correspondant par bureau. Idée digne des commissions de Clemenceau.

C'est notre travail pratique qui modifie les choses.

Dans la Meuse, un ami travaille sur Louis Baillot.

Dans le Var, un historien local travaille sur les origines de la Libre Pensée dans le département.

Il ne s'agit pas de généraliser arbitrairement et administrativement mais de réfléchir concrètement et de manière différenciée.

Un livre sur la mémoire du Chevalier de la Barre sous toutes ses facettes est nécessaire. 67 communes possèdent des places, des rues voire des statues portant son nom. Il nous faudra construire cet ouvrage comme nous avons construit 1905 ! il y a près de vingt ans. Je me souviens à ce propos d'un échange édifiant à l'intérieur de l'IRELPA. Certains voulaient que le travail soit fait par une petite équipe s'occupant de toutes les Fédérations, nous estimions qu'il fallait solliciter, quitte à les houspiller, toutes les fédérations ; nous avons fait de même avec les cérémonies sur la Commune. C'est politiquement indispensable et c'est aussi de la pure vérité commerciale : une fédération qui a contribué à un livre le vendra plus facilement qu'une fédération qui est tenue à l'écart.

Résistance

La réflexion sur le financement de l'IRELPA ne peut être celui, éperdu, concernant le bricolage pour combler un déficit causé par des loyers chers. Comment trouver des recettes pérennes ? Pas en réduisant la taille de nos dépenses, comme le lit de Procuste.

Cela dépasse largement le cadre de cette AG mais il ne serait pas correct de ne pas l'évoquer.

La lettre d'informations est satisfaisante mais ne peut-on augmenter le nombre de destinataires ? La lettre d'argumentations *Liaisons* est tributaire de l'actualité et quand l'actualité sociale et politique est trop forte a tendance à disparaître. Il faut réfléchir.

Notre travail international a été endommagé par l'amputation des relations lors du confinement.

Comment réfléchir en relations avec le prochain congrès mondial ? La publication des Mémoires de Max Sievers en français oui, pourquoi ne pas envisager des traductions en anglais, en espagnol ? Cela donnerait une certaine allure à notre travail.

La relation entre le bureau stricto sensu, le CA et les destinataires de la lettre d'informations est-elle suffisante ? À voir. La question n'est pas d'élaborer, je crois sincèrement qu'on ne peut pas se plaindre de la qualité de ce travail, la question est comment toute l'équipe de l'IRELP participe à égalité à ce travail d'élaboration et de confrontation ? Notre fonctionnement sur ce point est-il satisfaisant ? Il est permis d'en douter. Ce qui est incontestable est que, chaque fois que nous sommes adressés à une équipe large, pour le 150^e anniversaire de la Commune, pour les Journées d'Études, pour le travail technique, pour le site, pour l'assemblée étudiante, nous avons été heureux des résultats. Frappez et on vous ouvrira, doit être notre devise.

Le travail en direction des facultés a-t-il été réalisé suffisamment ? Nous avons enregistré un échec car le site CAIRN n'a pas accepté notre demande. Nous allons donc faire le tour, comme Peer Gynt d'Ibsen mais comment ?

Tout le travail accumulé (et il n'est pas mince), notre réputation (et elle n'est pas mauvaise) peuvent nous aider. Bref, discutons.

Jean-Marc Schiappa



Les Actes des Journées d'Études de l'IRELP sont disponibles en commande groupée.

Prix public : 12 euros

Prix pour les fédérations, groupes, etc. : 9 euros chaque à partir de 5 exemplaires.

Nom de la Fédération (ou du groupe) :

.....

Nombre d'exemplaires commandés :

Soit euros :

Chèque à l'ordre de l'IRELP

IRELP 204 rue du Château des Rentiers,
75013 Paris





Fédération nationale laïque des monuments

Compte-rendu de l'A.G. de la F.N.L.-M

L'A.G de la F.N.L.-M. s'est tenue en deux temps à Paris, le jeudi 2 Août 2023, dans le cadre du congrès national de la F.N.L.P.

Il y a d'abord eu une A.G. extraordinaire afin d'adopter une modification de nos statuts. Il s'agissait de les mettre en accord avec les nouveaux statuts de la F.N.L.P. et de rendre bisannuelle notre A.G.

Vote unanime pour cette modification.

Il y a eu ensuite l'A.G. ordinaire où une dizaine de camarades ont pris la parole.

Pascal Costarella nous a tenu au courant de l'évolution de la situation à Pontcharra ; on se souvient que le monument qui comprend une inscription du tonnelier Barthas a été enlevé par la municipalité en raison de travaux et on craint qu'il ne disparaisse. Avec l'accord de la famille du sculpteur pour que le monument soit déplacé et donc maintenu, une issue positive semble possible.

Pascal a souligné le succès du rassemblement à Eybens en hommage au député Raffin-Dugens (qui, avec Brizon et Blanc, a refusé de voter les crédits de guerre à partir de 1916). Outre la présence de la présidente de l'ANACR, il y avait une députée EELV et le sénateur, d'accord avec la L.P. pour la loi de réhabilitation des fusillés.

En lien avec la situation politique, il nous invite à rechercher les monuments républicains ; il en connaît un à Grenoble en référence au serment du Jeu de Paume, et une statue de la République à Vizille.

Pierre ROY est intervenu sur les points suivants :

- La nécessité de faire un bilan précis de la distribution des livres « De Gentioux à Chauny ». Ont-ils été distribués aux maires ? quelle fut la réaction ? Si nous connaissons le résultat obtenu par quelques fédérations, il est nécessaire que toutes envoient à Nicole Aurigny les résultats obtenus, le nombre de livres encore disponibles.
- Rappelant que le monument du chevalier de La Barre est un monument anticlérical, Pierre Roy juge nécessaire que nous recherchions les monuments anticléricaux dans tout le pays, en incluant ceux qui honoreront des écrivains comme Tillier, J. Renard ou Théophile de Viau..
- Question : y a-t-il dans l'Aude un rassemblement en hommage au caporal Barthas ?
- Il serait utile de faire une étude sur Alexandre Blanc, comme cela a été fait sur Pierre Brizon et Raffin-Dugens.

Claude SINGER intervient pour nous inviter à collecter tous les monuments pacifistes que nous pouvons découvrir maintenant. Il constate qu'à Bezons la nouvelle mairie s'est faite avec la disparition du monument qui portait l'inscription « Guerre à la guerre ». P. Roy demande qu'on cherche à savoir ce qu'est devenu le monument

A propos de la statue du Chevalier de La Barre, il annonce que la vidéo de 20 minutes sera prête fin septembre.

Paul GUETH et Luc NEUHAUSER ont rappelé le succès de l'inauguration d'une stèle en hommage aux fusillés à Gérardmer, à l'initiative de la LDH et de la L.P.

Brigitte PASTOR a précisé que dans l'Aude les livres ont été distribués, que chaque année il y a un rassemblement pour Louis Barthas, avec la LDH, qu'à Gruissan, un hommage est rendu chaque année au Chevalier de La Barre dont le buste est installé dans une niche sur une maison.

Michel GODICHEAU fait part de l'exposition qui se tient au Creusot sur la Commune et de la volonté d'une association pour installer une plaque commémorative de la Commune.

Françoise Rousseau indique que tous les livres ont été remis aux communes avec des interventions très positives ; ainsi un sénateur UDI se prononce pour la réhabilitation.

Xavier HYVERT se prononce pour une association de commémoration e la Commune de Lyon. Le 11 novembre a rassemblé 80 personnes avec la participation de la CGT 3 livres sur les 7 ont été distribués et ont permis des conférences et un élargissement de notre intervention.

La fédération de Paris nous apprend qu'une plaque pour Octave Mirbeau pourrait être installée au Mans.

Ensuite la trésorière rappelle que la fédération des monuments a versé 1500€ pour la statue du chevalier de La Barre, invite à créer de nouvelles associations pour faire connaître des monuments et assurer leur sauvegarde, et fait part de la bonne santé de nos finances.(1283,20€ sur le compte chèque et 5105,95€ sur le livret)

Vote à l'unanimité pour le rapport d'activité et le rapport financier.

Les instances sont reconduites à l'unanimité :

Président d'honneur : Christian Eyschen

Présidente : Nicole Aurigny

Vice-président : Pierre Roy

Secrétaire : Jacques Lachaise

Trésorière : Chantal Audion

Trésorière adjointe : Danielle Roy



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PARIS
24 août 2023**

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

Chères, chers camarades,

L'assemblée générale annuelle d'ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE s'est tenue le 24 août 2023 de 14 heures à 15H30, au

CENTRE INTERNATIONAL MAURICE RAVEL, 6, avenue Maurice Ravel 75012 PARIS

Vous en trouverez, ci-dessous, le compte-rendu.



L'ASSEMBLÉE D'ENTRAIDE S'EST TENUE AU CENTRE INTERNATIONAL MAURICE RAVEL :

91 délégués des assemblées départementales, ont participé à l'assemblée générale, représentant 73 départements.

SOMMAIRE DU COMPTE-RENDU

I - COMPLÉMENTS ORAUX AUX RAPPORTS STATUTAIRES.

- Complément oral au rapport d'activité ;
- Complément oral au rapport financier ;
- Déclaration du Commissaire aux comptes ;

II - QUELLES DÉCISIONS ONT ÉTÉ PRISES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

- Résultats des votes sur les résolutions.
- Résultats des votes sur les candidats au Conseil d'administration.
- Composition des instances d'Entraide et Solidarité à l'issue de l'Assemblée générale.

III - PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE D'HISTOIRE D'ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ

ANNEXES

TABLEAUX DE DÉCOMPTÉ DES VOTES

- **Annexe 1** - Tableau de décompte des votes sur les résolutions
- **Annexe 2** - Tableau de décompte des votes sur les candidats au conseil d'administration.

STATUTS ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- **Annexe 3** - Statuts,
- **Annexe 4** - Règlement intérieur.
- **Annexe 5** - Règlement de la Commission sociale.

I - COMPLÉMENTS ORAUX AUX RAPPORTS STATUTAIRES



LA TRIBUNE DE L'ASSEMBLÉE COMPOSÉE DE GAUCHE A DROITE : OLIVIER RIARD, COMMISSAIRE AUX COMPTES, BRUNO N'DIAYE, TRÉSORIER, XAVIER HYVERT, PRÉSIDENT, SYLVIE MIDAVAINÉ ET CHRISTIAN EYSCHEN, ADMINISTRATEURS

COMPLÉMENT ORAL AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

(Présenté par le président Xavier HYVERT)

Chères, chers camarades,

Je déclare ouverte l'Assemblée générale 2023 d'Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France.

Ce complément oral se situe dans le cadre et le prolongement du rapport d'activité

Camarades, notre Assemblée se réunit dans une situation tant internationale que nationale qu'il n'est pas besoin de décrire ici, mais qui a des conséquences sur la situation et l'activité de notre association.

C'est dans ce contexte que **nous menons la bataille pour assurer la continuation de notre association.**

Le Commissaire aux comptes a confirmé le diagnostic de notre Trésorier : « *La trésorerie nette au 31 mars 2023 représente 18 mois d'activité de l'association* ».

Or, la remise en cause systématique, à l'échelon international et national des acquis civilisationnels, des moyens d'existence des populations, la répression généralisée font que les raisons historiques de l'existence d'E&S, la solidarité organisée sont toujours présentes.

Nous devons donc continuer à exister si nous voulons

- **honorer les engagements que nous avons pris envers :**
 - **nos vieux camarades** : ils sont cinq, en ce moment, à qui nous versons une aide pour faire face à payer leur loyer en EHPAD ou leur plan d'aide à domicile ;
 - **les jeunes à qui nous versons une bourse d'étude** : entre 4 à 2 bourses selon les années.
- **Si nous voulons pouvoir continuer à aider des camarades en difficulté par des secours ponctuels** (entre 4 et 7 selon les statistiques des 3 dernières années) **ou des prêts.**

La situation de notre pays ne peut que laisser augurer une augmentation des besoins d'aide.

Nous sommes aussi engagés avec des associations dont les objectifs rejoignent ceux de la Libre Pensée.

Les programmes que nous soutenons depuis plusieurs d'années, avec une subvention, consiste, à contribuer au maintien d'enfants dans l'enseignement public et partant au maintien de lien de fraternité et de solidarité.

Au Liban, pour des enfants libanais et des enfants syriens déplacés et, au Sénégal, pour des écoliers appartenant à des familles très démunies.

Notre adhésion à Solidarité Laïque a la même signification.

Mais ; nous avons de plus en plus de difficultés à répondre à hauteur des besoins exprimés.

C'est la mobilisation générale des militants de la Libre pensée qui, seule, permettra à notre association, de continuer à assurer le mandat confié par la Fédération Nationale en 1988, dans la continuité de la tradition séculaire de solidarité de la Libre Pensée qu'ont matérialisée, la Mutuelle des Libres penseurs et la Maison de retraité de Saint-Georges-des-Sept-Voies.

Cette mobilisation a commencé à porter ces fruits, même si nous sommes loin du compte, puisque « *la croissance de la contribution des membres bienfaiteurs par rapport à l'année dernière est de 24%, conforme la prévision* ».

En 5 exercices, du 31 mars 2019 au 31 mars-2023 nous sommes passés de 600€ à plus de 9.945€.

Si l'on, prend comme objectif le montant de la contribution des bienfaiteurs telle qu'espérée en 2027, dans le cadre de la trajectoire proposée par le Trésorier, soit : 24.280€ on peut calculer, qu'approximativement, il faut conquérir avant la clôture du 31 mars 2026, au minimum une soixante bienfaiteurs supplémentaires, sur trois exercices ; soit, une vingtaine de bienfaiteurs supplémentaires par an.

Si, ceux d'entre-nous qui le peuvent deviennent membre bienfaiteur, et si tous nous nous engageons dans la bataille, nous pouvons atteindre cet objectif.

D'autant que, comme l'a calculé notre Trésorier : seulement, 1,7% des adhérents sont membres bienfaiteurs.

Cette implication est indispensable, certes, pour la conquête de bienfaiteurs ; mais aussi pour élargir la recherche de legs et d'autres libéralités dont peut bénéficier Entraide et Solidarité, qui restent, j'y insiste, la condition de notre survie.

Les propositions sur le terrain comptables qui inclut une augmentation de la cotisation qui seront présentées par notre trésorier dans un instant, n'ont de sens que dans ce cadre.

C'est ainsi que a réforme statutaire présentée veut contribuer à aller dans le sens d'une plus grande implication des adhérents dans la vie de l'association.

C'est pourquoi, l'essentiel des modifications proposées consiste en la création de « sections de vote départementales ou de groupements » qui désignent leurs délégués à l'Assemblée générale, et chaque année, « un représentant officiel de l'association Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France dans le département. Il est notamment chargé de promouvoir les actions d'assistance et de bienfaisance menées par l'association ... ».

Et, comme le souligne le Trésorier dans son rapport, il s'agit de rechercher l'indispensable : « *démultiplication des points d'appui de la campagne pour la recherche de dons et legs* ».

Il ne s'agit donc pas, je le souligne, de créer des associations départementales.

Pour le reste, les modifications proposées aux statuts proprement dits, au Règlement intérieur et au Règlement de la Commission sociale, précisent mais **ne modifient pas les règles de fonctionnement** de notre association.

A usage immédiat, nous avons élaboré et adressé un diaporama de présentation d'Entraide aux fédérations.

Le Conseil d'administration a aussi décidé de doter notre association d'un « passeport » de présentation.

Il a demandé à l'IREL de produire un ouvrage d'histoire « *qui permettra de comprendre les traditions de solidarité que s'est donné la Libre Pensée dès les origines. ... de resituer les décisions, les activités dans le contexte historique des différentes époques.* »

La version 1 de la maquette de ce livre vous sera présentée tout à l'heure par notre cher camarade Louis COUTURIER qui a été chargé de la coordination et qui en a rédigé une partie.

Le Conseil d'administration a également proposé que le Président rencontre les adhérents dans les fédérations de la Libre pensée qui voudront l'inviter.

Ses rencontres, si elles se multiplient, feront connaître l'action de notre association et sensibiliseront sur les ressources dont nous avons un besoin vital.

J'ai écrit dans ce sens, aux Présidents de fédération, avant l'AG.

Je suis à votre disposition.

Allons-y camarades !

Nous allons gagner la bataille pour que vive l'association d'entraide et de solidarité des Libres penseurs, porteuse de notre volonté qu'existe dans ce pays, une solidarité active organisée ; celle dont parle Georges SAND dans sa préface à l'ouvrage « *Le compagnon du Tour de France* » :

« On peut dire qu'il ne se commet pas, dans les sociétés humaines, une seule injustice, une seule violation du principe de l'Égalité, qu'à l'instant même il n'y ait un germe de société secrète implanté dans le monde pour réparer cette violation de l'Égalité ».

C'est au grand jour que nous menons cette bataille pour que vive la solidarité active qui vient du fonds des âges, celle forgée au cœur de la lutte de classe entre les « *non-possédants* » en lutte pour leurs moyens d'existence, résister à l'exploitation et aujourd'hui, à la volonté de destruction de tout ce qui a été conquis, pour sauver les acquis historiques de l'humanité.

Contribuer, à l'existence de cette solidarité organisée et active entre les « non-possédants » est la raison d'être de ESLPF.

Je remercie fraternellement toutes et tous les camarades qui contribue au fonctionnement de notre association sans qui la solidarité active n'existerait pas.

Vive Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France !

COMPLÉMENT ORAL AU RAPPORT FINANCIER

(Présenté par le trésorier Bruno N'DIAYE)

Rappel sur le bilan

Le bilan de l'exercice fait apparaître au compte de résultat un déficit de 117405€, soit un écart défavorable de 2305€ par rapport au budget établi.

Cet écart provient, après neutralisation du décalage, sans incidence sur le solde, dû à la durée réduite de la prestation d'assistance à la gestion de la librairie, d'un malus de 5967€ sur les produits et d'un bonus de 3662€ sur les charges.

Le malus sur les produits est essentiellement dû à l'absence de remboursement durant l'exercice de la dette contractée par L'IRELP.

Concernant le bonus sur les charges, deux observations doivent être faites : d'une part, il provient, pour 7000€, d'un report de charges de réfection d'immeuble sur l'année suivante et pour 4000€, d'une diminution de la dotation aux amortissements, sans impact sur la trésorerie, d'autre part il prend en compte, à hauteur de 10000€, une charge exceptionnelle correspondant à une régularisation comptable.

La diminution des disponibilités sur l'exercice est de 93809€, de 238349 à 144540€

Commentaire sur le budget

Le budget de l'exercice 2023-2024 prévoit un déficit de 96490€, en diminution de 20915€ par rapport à l'exercice précédent.

Hormis les écarts symétriques en produits et en charges correspondant à la non-reconduction de la prestation d'assistance à la gestion de la librairie, les principaux facteurs de cet objectif de réduction du déficit sont la disparition de la charge non récurrente de régularisation comptable (10000€), la recette supplémentaire (14000€), produite par l'augmentation de 4 à 10€ de la cotisation, la poursuite de la progression des sommes collectées auprès des membres bienfaiteurs (2000€), la reprise des remboursements par l'IREL (2500€).

L'objectif de réduction du déficit est ajusté à la baisse par la prise en compte de l'augmentation des frais de déplacement (3700€, Assemblée Générale d'Août 2023), une prévision en hausse pour la bienfaisance (1500€ supplémentaires pour l'international), la suppression d'un produit lié à un transfert de charges a priori non récurrent (2200€).

Perspective : une nécessaire réduction du déficit structurel.

Le rapprochement du montant des disponibilités en fin d'exercice (145000€, cf. supra) et du déficit structurel de trésorerie ressortant du bilan (90000€), conduit à une durée d'activité financée par la trésorerie d'environ 18 mois.

Compte tenu de cette situation, la perspective actuelle permet de construire une trajectoire financière ne prenant en compte que les ressources actuellement recensées (i.e. hors legs non encore connus ou confirmés), sans cession d'actifs et avec poursuite de l'activité jusqu'en 2027, date de réalisation possible de la vente de l'immeuble de Limoges.

Cette trajectoire, qui prend pour hypothèse une stabilité du nombre d'adhérents, a pour paramètre déterminant la réduction du déficit structurel par l'augmentation progressive des deux ressources régulières de l'association, les cotisations et la collecte auprès des membres bienfaiteurs.

Ce dernier point est celui où apparaît le potentiel le plus important, la faiblesse relative actuelle du nombre des bienfaiteurs permettant d'escompter une croissance significative.

A noter, élément positif, l'atteinte de l'objectif de progression annuelle de 25% de ce poste de recettes au cours de l'exercice 2022-2023.

INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

(Présenté par Monsieur Olivier RIARD, Commissaire aux comptes)

Olivier RIARD, Commissaire aux comptes de l'association, a commencé son intervention en rappelant quel est le rôle du Commissaire aux comptes et celle de l'expert-comptable.

*« La mission d'expertise comptable qui est assurée depuis de nombreuses années par Monsieur Jean-Pierre GENTILI, consiste à effectuer la saisie comptable et à établir les comptes annuels tandis que le Commissaire aux comptes vérifie **la sincérité et la conformité des données financières et comptes annuels** selon les réglementations en vigueur. C'est une mission légale encadrée par la loi.*

Plus précisément, il va notamment vérifier que toutes les dépenses sont bien appuyées par des justificatifs et qu'elles entrent dans le cadre de l'objet social de l'association.

Il va également vérifier les rapprochements bancaires et s'assurer que des événements ou circonstances ne sont pas susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation.

Après ce rappel, le Commissaire aux comptes a commenté le compte de résultat qui en l'absence de leg fait ressortir une perte de 117.406 €.

Ensuite, le Commissaire aux comptes a fait part à l'assemblée, tout comme le trésorier de l'association, de son inquiétude sur la capacité de l'association à poursuivre son activité.

« En effet, malgré des capitaux propres importants de 649.660 €, l'association ne disposait au 31 mars 2023 que d'une trésorerie de 144.540 € car le solde de l'actif est composé d'immeubles dont une maison à Limoges qui n'est pas cessible à court terme.

A défaut de nouveaux legs avant le 30 septembre 2024, l'association devra cesser son activité à cette date.

Toutefois, cette situation financière très inquiétante n'implique pas une disparition de l'association car cette dernière n'a pas de dette. Elle ne sera donc pas en cessation de paiement mais devra seulement suspendre ses actions de bienfaisance dans l'attente de nouveaux legs ou la cession de l'immeuble de Limoges. »

Le Commissaire aux comptes a conclu son intervention en disant qu'il avait certifié les comptes annuels 2023 sans réserve.

II - QUELLES DECISIONS ONT ÉTÉ PRISES ?

12 résolutions ont été soumises au vote.

- Résolutions statutaires ;
- Résolutions relatives aux modification statutaires.

Un 13^{ème} vote a concerné le renouvellement partiel du Conseil d'administration/

RESULTAT DES VOTES SUR LES RÉOLUTIONS PROPOSÉES

Nombre total de mandats : 2245.

	INTITULÉ	« POUR »	« CONTRE »	« ABSTENTION »	RÉSULTAT
1 ^{ère}	Validation du compte-rendu de l'AG 2022-PARIS	1917	0	25	Adoptée
2 ^{ème}	Validation du rapport d'activité 2022-2023	1917	10	25	Adoptée
3 ^{ème}	Validation du rapport financier 2022-2023	1916	0	26	Adoptée
4 ^{ème}	Constatation du résultat 2022-2023	1917	0	25	Adoptée
5 ^{ème}	Affectation du résultat comptable 2022-2023	1917	0	25	Adoptée
6 ^{ème}	Quitus au Trésorier	1917	0	25	Adoptée
7 ^{ème}	Adoption du Budget prévisionnel	1917	0	25	Adoptée
8 ^{ème}	Fixation de la cotisation 2023-2024	1911	0	31	Adoptée
9 ^{ème}	Modifications des statuts	1922	0	20	Adoptée
10 ^{ème}	Modifications du Règlement intérieur	1893	0	33	Adoptée
11 ^{ème}	Modifications du Règlement de la Commission sociale	1893	0	33	Adoptée
12 ^{ème}	Pouvoir au CA pour publier les résolutions de l'AG 2023	1906	0	25	Adoptée

RESULTAT DES VOTES SUR LES CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre du renouvellement par tiers des membres de ses membres,

Article 4 des statuts en vigueur au moment de l'AG-Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France est administrée par un Conseil d'Administration de douze membres. Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour trois ans, par l'Assemblée générale. L'élection des membres du Conseil d'Administration, à l'occasion de l'AG, a lieu par tiers tous les ans. Les membres sortants sont rééligibles... »

Quatre postes était à pourvoir.

Les candidats étaient les quatre sortants : **Philippe BESSON, Claude BIARDEAU, Xavier HYVERT, Sylvie MIDAVAINÉ.**

Nombre total de mandats : 2245.

CANDIDATS	« POUR »	« CONTRE »	« ABSTENTION »	RÉSULTAT
Philippe BESSON	1922	0	20	Elu
Claude BIARDEAU	1922	0	20	Elu
Xavier HYVERT	1922	0	20	Elu
Sylvie MIDAVAINÉ	1922	0	20	Elu

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Conseil d'administration d'Entraide et Solidarité, réuni, ainsi que le prévoit les statuts, à l'issue de l'Assemblée générale, sur le lieu de cette dernière, jeudi 24 août à 18H30, a acté la composition du Conseil d'administration

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 :

Philippe BESSON, Claude Biardeau, Anne BOUBAKEUR, Jean-Paul CHARAUX, Christian EYSCHEN, Michel GODICHEAU, Xavier HYVERT, Sylvie MIDAVAINÉ, Bruno N'DIAYE, Jean-Sébastien PIERRE, Claude SINGER, Pierre-Yves RUFF.

Présidents d'honneur : Roger LEPEIX, Philippe PUAUD.

Administratrices honoraires : Huguette GEORGES-CLAUDON, Margot GODICHEAU

Le Conseil d'administration a ensuite procédé à l'élection du nouveau bureau

COMPOSITION DU BUREAU D'ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE :

PRÉSIDENT : Xavier HYVERT,
VICE-PRÉSIDENT : Jean-Sébastien PIERRE,
SECRÉTAIRE : Anne BOUBAKEUR,
SECRÉTAIRE-ADJOINT : Pierre-Yves RUFF,
TRÉSORIER : Bruno N'DIAYE,
TRÉSORIER-ADJOINT : Jean-Paul CHARAUX.

III – PRESENTATION DE L'OUVRAGE D'HISTOIRE DE NOTRE ASSOCIATION EN COURS D'ELABORATION

Notre camarade Louis COUTURIER, chargé par l'IRELP de coordonner l'élaboration de l'ouvrage que nous lui avons demandé, est venu présenter aux délégués la toute première maquette de cet ouvrage qui sera pour notre association un outil précieux de présentation. Cet ouvrage sera disponible pour notre prochaine Assemblée générale. Nous l'en remercions chaleureusement.

« Nous avons cherché à répondre au mieux à la demande d'Entraide et Solidarité des Libres Penseurs à l'Institut de Recherches et d'Études de la Libre Pensée.

Il s'agit de faire connaître les traditions de solidarité de la Libre Pensée et de réaliser un outil qui permette à Entraide et Solidarité de se doter des moyens propres à assurer son avenir (dons et de legs) en considérant qu'ESLP n'est pas une entreprise commerciale, encore moins une œuvre de charité mais une œuvre de solidarité. En matière de charité, le terrain est occupé par les « abbé-pierristes », âmes charitables actives d'EMMAUS, du Secours catholiques et d'ATD Quart Monde du père Joseph Wresinski et de Geneviève de Gaulle-Anthonioz.

Il m'est ainsi revenu de proposer un ouvrage « d'histoire rigoureuse », « le plus illustré possible et de bonne qualité dans sa présentation ». Un ouvrage « exhaustif et pédagogique »

Heureusement pour moi, ce travail a été préparé par les recherches préalables d'Anna Argimon et de Dominique Goussot dans les archives de l'IRELP, par Roger Lepeix et Michel Godicheau dans leurs archives personnelles. Il n'aurait pas vu le jour sans Martine Lelong qui l'a saisi et -André Daudet qui en a assuré le montage.



La Résidence de Saint-Georges des Sept Voies
Le bâtiment principal et quelques annexes

Je me suis efforcé de ne pas perdre de vue que les susdits commanditaires avaient souhaité de surcroît, dans le cahier des charges, que l'ouvrage devait ressortir plus de la catégorie « ouvrage d'art » que de la stricte catégorie « ouvrage historique ».

Attendez-vous donc à y trouver quelques références chronologiques, des développements abondants et illustrés sur la Résidence — le fleuron de l'action sociale de la Libre Pensée et des notes biographiques succinctes pour évoquer les « chevilles ouvrières » de cette « belle utopie ».

Les fondateurs, les directeurs-économistes et les administrateurs et, pour finir, une présentation des orientations actuelles d'ESLP.

Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France : une œuvre à préserver. »

L'ouvrage sur notre association

Une page d'histoire dans l'Histoire

Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France a demandé à l'**Institut de Recherche et d'Etudes de la Libre Pensée** de réaliser un ouvrage retraçant l'histoire de notre **association de Solidarité des Libres Penseurs** et de **la Résidence des personnes âgées** qu'elle avait réalisée pour que nos anciens puissent vivre en conformité avec leurs opinions libres penseuses, loin de l'influence des cléricaux et des mercantis de tout poil.

Nous remercions chaleureusement notre camarade **Louis Couturier** de l'avoir fait en dépouillant les archives et les souvenirs, **un vrai travail de Bénédictin**. Il a retracé un moment important de notre association.

La **Libre Pensée**, engagée dans la mêlée sociale selon l'expression du **Grand Jaurès**, a inscrit cette histoire dans l'Histoire plus large de la solidarité collective du **Mouvement ouvrier, démocratique et laïque**.

Christian Eyschen nous trace ainsi en préambule **l'Histoire de la Mutualité** depuis des millénaires. En effet, avant de s'appeler **Entraide et Solidarité**, notre association de Solidarité s'appelait « **Mutuelle des Libres Penseurs de France** ». **Georgina Dufoix** en 1979 porta un coup sévère au **Code de la Sécurité sociale** pour l'adapter aux exigences européennes. Dans la suite en 1985, le **Code de la Mutualité** fut bouleversé dans le même sens. Le nom de « **Mutuelle** » ne pouvait plus être utilisé par notre association, et elle changea donc de nom. Mais il était important de parler de la **Mutualité** dans cet ouvrage.

De la même manière, **Dominique Goussot** retrace **l'Histoire de la protection sociale collective**, issue du **Mouvement ouvrier** pour la généraliser à toute la population. L'intérêt particulier du prolétariat devint alors l'intérêt général de la société.

Sur le **Monument en hommage aux Fusillés de Chateaubriand**, il est inscrit à peu près ceci : « **Celui qui oublie son passé est toujours contraint de le revivre** ». Pour ne pas oublier, pour se rappeler, dans une perspective d'avenir, nous avons réalisé cet ouvrage qui explique une page d'histoire dans une Histoire d'ensemble.

Nous appelons les **Libres Penseurs** à le diffuser largement pour inciter le plus grand nombre à devenir des **Membres bienfaiteurs d'Entraide et Solidarité**. Le passé éclairera ainsi l'avenir.

Paris, le 6 septembre 2023

Le président

Xavier HYVERT



ANNEXES

Annexe 1 - TABLEAUX DE DECOMPTE DES VOTES DES RÉSOLUTIONS PAR DEPARTEMENTS

VOTES AG ESLPF DU 24 AOUT 2023 – Départements 1 à 49

VOTES RESOLUTIONS - AG Entraide et solidarité - jeudi 24 août 2023

DEPARTEMENTS	1ère résolution			2ème résolution			3ème résolution			4ème résolution			5ème résolution			6ème résolution			7ème résolution			8ème résolution			9ème résolution			10ème résolution			11ème résolution			12ème résolution		
	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
1 Ain	31			31			31			31			31			31			31			31			31			31			31			31		
2 Alpes	15			15			15			15			15			15			15			15			15			15			15			15		
3 Ailier	28			28			28			28			28			28			28			28			28			28			28			28		
4 Alpes Hautes Alpes	22			22			22			22			22			22			22			22			22			22			22			22		
5 Hautes Alpes	10			10			10			10			10			10			10			10			10			10			10			10		
6 Alpes maritimes	25			25			25			25			25			25			25			25			25			25			25			25		
7 Ardèche/Drome	48			48			48			48			48			48			48			48			48			48			48			48		
8 Ardennes	8			8			8			8			8			8			8			8			8			8			8			8		
9 Ariège	26			26			26			26			26			26			26			26			26			26			26			26		
10 Aube	11			11			11			11			11			11			11			11			11			11			11			11		
10 UD Aube	7			7			7			7			7			7			7			7			7			7			7			7		
11 Aude	22			22			22			22			22			22			22			22			22			22			22			22		
12 Aveyron	0			0			0			0			0			0			0			0			0			0			0			0		
13 Bouches du Rhône	70			70			70			70			70			70			70			70			70			70			70			70		
14 Cantons	18			18			18			18			18			18			18			18			18			18			18			18		
15 Cantal	22			22			22			22			22			22			22			22			22			22			22			22		
16 Charente	13			13			13			13			13			13			13			13			13			13			13			13		
17 Charente Maritime	35			35			35			35			35			35			35			35			35			35			35			35		
18 Cher	9			9			9			9			9			9			9			9			9			9			9			9		
19 Corrèze	40			40			40			40			40			40			40			40			40			40			40			40		
20 Corse	8			8			8			8			8			8			8			8			8			8			8			8		
21 Côte d'Or	62			62			62			62			62			62			62			62			62			62			62			62		
22 Côte d'Armor	19			19			19			19			19			19			19			19			19			19			19			19		
23 Creuse	21			21			21			21			21			21			21			21			21			21			21			21		
24 Dordogne	5			5			5			5			5			5			5			5			5			5			5			5		
24 Gers F. Zeller	26			26			26			26			26			26			26			26			26			26			26			26		
25 Doubs	8			8			8			8			8			8			8			8			8			8			8			8		
27 Eure	15			15			15			15			15			15			15			15			15			15			15			15		
29 Corré Dordogne	14			14			14			14			14			14			14			14			14			14			14			14		
30 Gard	36			36			36			36			36			36			36			36			36			36			36			36		
31 Hautes Pyrénées	42			42			42			42			42			42			42			42			42			42			42			42		
33 Gironde	81			81			81			81			81			81			81			81			81			81			81			81		
34 Hérault	58			58			58			58			58			58			58			58			58			58			58			58		
35 Ille et Vilaine	21			21			21			21			21			21			21			21			21			21			21			21		
36 Indre	10			10			10			10			10			10			10			10			10			10			10			10		
37 Indre et Loire	40			40			40			40			40			40			40			40			40			40			40			40		
38 Isère	58			58			58			58			58			58			58			58			58			58			58			58		
39 Jura	48			48			48			48			48			48			48			48			48			48			48			48		
40 Landes	16			16			16			16			16			16			16			16			16			16			16			16		
42 Loire	89			89			89			89			89			89			89			89			89			89			89			89		
43 Hautes Loire	15			15			15			15			15			15			15			15			15			15			15			15		
44 Loire Atlantique	78			78			78			78			78			78			78			78			78			78			78			78		
45 Loiret	0			0			0			0			0			0			0			0			0			0			0			0		
46 Lot	15			15			15			15			15			15			15			15			15			15			15			15		
48 Lot-et-Garonne	9			9			9			9			9			9			9			9			9			9			9			9		
49 Mayenne et Loire	41			41			41			41			41			41			41			41			41			41			41			41		

VOTES RESOLUTIONS - AG Entraide et solidarité - jeudi 24 août 2023

DEPARTEMENTS	Mandats	1ère résolution			2ème résolution			3ème résolution			4ème résolution			5ème résolution			6ème résolution			7ème résolution			8ème résolution			9ème résolution			10ème résolution			11ème résolution			12ème résolution				
		P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A		
		10	17	10	10	17	10	10	17	10	10	17	10	10	17	10	10	17	10	10	17	10	10	17	10	10	17	10	10	17	10	10	17	10	10	17	10		
50	Marne B. Marquis	10			10			10			10			10			10			10			10			10			10			10			10				
51	Marne	17			17			17			17			17			17			17			17			17			17			17			17				
52	Hls Mame	10			10			10			10			10			10			10			10			10			10			10			10				
53	Moyenne	5			5			5			5			5			5			5			5			5			5			5			5				
54	Mourtha et Moselle	19			19			19			19			19			19			19			19			19			19			19			19				
56	Morbihan	7			7			7			7			7			7			7			7			7			7			7			7				
57	Moselle	16			16			16			16			16			16			16			16			16			16			16			16				
58	Nièvre	5			5			5			5			5			5			5			5			5			5			5			5				
59	Nord	31			31			31			31			31			31			31			31			31			31			31			31				
60	Oise	16			16			16			16			16			16			16			16			16			16			16			16				
63	Puy de Dome	48			48			48			48			48			48			48			48			48			48			48			48				
64	Pyrenées Atl.	19			19			19			19			19			19			19			19			19			19			19			19				
65	Hls Pyrénées	23			23			23			23			23			23			23			23			23			23			23			23				
66	Pyrenées Orient.	4			4			4			4			4			4			4			4			4			4			4			4				
67	Bas Rhin	9			9			9			9			9			9			9			9			9			9			9			9				
69	Rhône	52			52			52			52			52			52			52			52			52			52			52			52				
71	Saône et Loire	12			12			12			12			12			12			12			12			12			12			12			12				
72	Sarthe	60			60			60			60			60			60			60			60			60			60			60			60				
73	Savoie	34			34			34			34			34			34			34			34			34			34			34			34				
74	Hls Savoie	42			42			42			42			42			42			42			42			42			42			42			42				
75	Paris	85			85			85			85			85			85			85			85			85			85			85			85				
76	Seine Maritime	35			35			35			35			35			35			35			35			35			35			35			35				
77	Seine et Marne	0			0			0			0			0			0			0			0			0			0			0			0				
78	Yvelines	13			13			13			13			13			13			13			13			13			13			13			13				
79	Deux Sèvres	41			41			41			41			41			41			41			41			41			41			41			41				
81	Tarn	35			35			35			35			35			35			35			35			35			35			35			35				
83	Nar	22			22			22			22			22			22			22			22			22			22			22			22				
84	Vaucluse	38			38			38			38			38			38			38			38			38			38			38			38				
85	Vendée	35			35			35			35			35			35			35			35			35			35			35			35				
86	Vienne	12			12			12			12			12			12			12			12			12			12			12			12				
88	Vosges	5			5			5			5			5			5			5			5			5			5			5			5				
89	Yonne	46			46			46			46			46			46			46			46			46			46			46			46				
90	Terr. De Belfort	9			9			9			9			9			9			9			9			9			9			9			9				
91	Essonne	69			69			69			69			69			69			69			69			69			69			69			69				
92	Hls de Seine	16			16			16			16			16			16			16			16			16			16			16			16				
93	Seine St Denis	2			2			2			2			2			2			2			2			2			2			2			2				
94	Val de Marne	20			20			20			20			20			20			20			20			20			20			20			20				
95	Val d'Oise	26			26			26			26			26			26			26			26			26			26			26			26				
98	Isolé	1			1			1			1			1			1			1			1			1			1			1			1				
TOTAL		2245			19/7			0	25	19/7	10	26	19/16	0	26	19/17	0	25	19/17	0	25	19/17	0	25	19/17	0	25	19/17	0	25	19/17	0	25	19/17	0	25	19/17	0	20

Annexe 2 - TABLEAU DE DÉPOUILLEMENT DES ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VOTES AG ESLPF DU 24 AOUT 2023 – Départements 1 à 34

Entraide et Solidarité

Conseil d'administration

DEPARTEMENTS	Mandats	Conseil d'administration											
		Philippe BESSON			Claude BIARDEAU			Xavier HYVERT			Sylvie MIDAVAINÉ		
		P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
1	Ain	31	31		31			31			31		
2	Aisne	15	15		15			15			15		
3	Allier	28	28		28			28			28		
4	Alpes Hte Pce	22	22		22			22			22		
5	Hautes Alpes	10	10		10			10			10		
6	Alpes maritimes	26	25		25			25			25		
7	Ardèche/Drôme	48	48		48			48			48		
8	Ardennes	8											
9	Ariège	26	26		26			26			26		
10	Aube	11	11		11			11			11		
10	UD Aube	7	7		7			7			7		
11	Aude	22	22		22			22			22		
12	Aveyron	0											
13	Bouches du Rhône	70	70		70			70			70		
14	Calvados	18	18		18			18			18		
15	Cantal	22	22		22			22			22		
16	Charente	13	13		13			13			13		
17	Charente Maritime	35	35		35			35			35		
18	Cher	9											
19	Corrèze	40	40		40			40			40		
20	Corse	8	8		8			8			8		
21	Côte d'Or	62	42	20	42		20	42		20	42		20
22	Côtes d'Armor	19	19		19			19			19		
23	Creuse	21	21		21			21			21		
24	Dordogne	5											
24	Gpe F. Zeller	26	26		26			26			26		
25	Doubs	8	8		8			8			8		
27	Eure	15											
29	Cercle Deguignet	14	14		14			14			14		
30	Gard	36											
31	Hte Garonne	42	42		42			42			42		
33	Gironde	81											
34	Hérault	58	58		58			58			58		

VOTES AG ESLPF DU 24 AOUT 2023 – Départements 35 à 98

Entraide et Solidarité

Conseil d'administration

DEPARTEMENTS		Mandats	Philippe BESSON				Claude BIARDEAU				Xavier HYVERT				Sylvie MIDAVAINÉ							
35	Ille et Vilaine	21	21					21					21					21				
36	Indre	10	10					10					10					10				
37	Indre et Loire	40	40					40					40					40				
38	Isère	58	58					58					58					58				
39	Jura	48	48					48					48					48				
40	Landes	16	16					16					16					16				
42	Loire	89	89					89					89					89				
43	Hte Loire	15	15					15					15					15				
44	Loire Atlantique	78	78					78					78					78				
45	Loiret	0																				
46	Lot	15	15					15					15					15				
48	Lozère	9	9					9					9					9				
49	Maine et Loire	41	41					41					41					41				
50	Manche B. Maupas	10	10					10					10					10				
51	Marne	17	17					17					17					17				
52	Hte Marne	10																				
53	Mayenne	5	5					5					5					5				
54	Meurthe et Moselle	19	19					19					19					19				
56	Morbihan	7	7					7					7					7				
57	Moselle	16	16					16					16					16				
58	Nièvre	5	5					5					5					5				
59	Nord	31																				
60	Oise	16	16					16					16					16				
63	Puy de Dome	48	48					48					48					48				
64	Pyrénées Atl.	19	19					19					19					19				
65	Htes Pyrénées	23	23					23					23					23				
66	Pyrénées Orient.	4	4					4					4					4				
67	Bas Rhin	9																				
69	Rhône	52	52					52					52					52				
71	Saône et Loire	12	12					12					12					12				
72	Sarthe	60																				
73	Savoie	34	34					34					34					34				
74	Hte Savoie	42	42					42					42					42				
75	Paris	85	85					85					85					85				
76	Seine Maritime	35	35					35					35					35				
77	Seine et Marne	0																				
78	Yvelines	13	13					13					13					13				
79	Deux Sèvres	41	41					41					41					41				
81	Tarn	35	35					35					35					35				
83	Var	22	22					22					22					22				
84	Vaucluse	38	38					38					38					38				
85	Vendée	35	35					35					35					35				
86	Vienne	12	12					12					12					12				
88	Vosges	5	5					5					5					5				
89	Yonne	46	46					46					46					46				
90	Terr. De Belfort	9																				
91	Essonne	69	69					69					69					69				
92	Hts de Seine	16	16					16					16					16				
93	Seine St Denis	2																				
94	Val de Marne	20	20					20					20					20				
95	Val d'Oise	26																				
98	Isolé	1																				
	TOTAL	2245	1922					1922					1922					1922				

LES STATUTS ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 AOÛT 2023

Annexe 3 - Statuts

ENTRAIDE & SOLIDARITÉ DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE

STATUTS

CHAPITRE I : BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article 1 : L'association *Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France*, fondée en 1961, a pour but exclusif l'assistance et la bienfaisance.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social : 10-12, rue des Fossés-Saint-Jacques - 75005 PARIS, propriété d'*Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France*.

Article 2 : L'association *Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France* a pour membres :

1°- de plein droit, les libres penseurs adhérant aux fédérations départementales et aux groupements affiliés à la FNLP ainsi que les membres isolés inscrits à la Fédération nationale ;

2°- Les titulaires de l'honorariat décerné par le conseil d'administration aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à l'association ;

3°- Les **bienfaiteurs** qui versent à l'association, sans aucune contrepartie, une contribution volontaire et régulière n'ayant pas la nature d'une cotisation. La qualité de bienfaiteur n'ouvre pas droit aux aides versées par l'association.

Article 3 : Les libres penseurs adhérant aux fédérations départementales et aux groupements affiliés sont regroupés au sein de l'association *Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France* dans des sections de vote départementales ou de groupements.

Les membres isolés participent directement à l'assemblée générale avec le droit de vote.

Les titulaires de l'honorariat et les bienfaiteurs participent également à l'assemblée générale.

Article 4 : La qualité de membre de l'association se perd :

1°- par la démission de la Fédération nationale de la Libre Pensée ;

2°- par la radiation prononcée par le conseil d'administration, soit, pour non-paiement de la cotisation auprès d'une fédération départementale, d'un groupe affilié ou, s'agissant des membres isolés, de la FNLP, soit, pour un motif grave.

Avant de prendre une décision de radiation, le conseil d'administration invite préalablement l'intéressé à présenter ses observations.

La décision de radiation peut faire l'objet d'un recours devant l'assemblée générale.

CHAPITRE II : ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

LES RÉUNIONS À DISTANCE

Article 5 : Les réunions des instances statutaires de l'association *Entraide & Solidarité des libres penseurs de France* peuvent, s'il y a lieu, se tenir à distance à l'aide des moyens numériques de communication.

Il en est fait obligatoirement mention dans le procès-verbal

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 6 : L'assemblée générale est composée des délégués désignés par les sections de vote départementales et de groupement, des adhérents isolés rattachés à la FNLP, des titulaires de l'honorariat et des bienfaiteurs.

Les délégations de pouvoir sont admises.

S'ils n'acquittent pas de cotisation auprès d'une fédération départementale, d'un groupement affilié ou de la FNLP, les titulaires de l'honorariat et les bienfaiteurs n'ont pas le droit de vote.

Article 7 : La réunion des sections de vote départementales et de groupement précède celle de l'assemblée générale.

En premier lieu, les sections de vote départementales et de groupements préparent l'assemblée générale et élisent leurs représentants, valablement mandatés pour se prononcer sur les rapports présentés à ladite assemblée générale et désigner les membres des instances nationales appelés à pourvoir les postes vacants. Elles peuvent donner leur pouvoir au (x) délégué (s) d'une autre section de vote.

Les sections de vote départementales ou de groupements peuvent se tenir aux mêmes dates que les réunions fédérales des libres penseurs du département ou du groupement affilié. Les représentants à l'assemblée générale qu'elles désignent peuvent être les délégués de la fédération départementale ou du groupement affilié au congrès ou au comité général de la FNLP.

En second lieu, les sections de vote départementales ou de groupements désignent chaque année un représentant officiel de l'association *Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France* dans le département. Il est notamment chargé de promouvoir les actions d'assistance et de bienfaisance menées par l'association. À cette fin, il peut s'adjoindre des collaborateurs. Le conseil d'administration peut lui délivrer, en tant que de besoin, un mandat pour accomplir certains actes de la vie civile.

Article 8 : L'assemblée générale se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins des membres de l'association.

L'assemblée générale annuelle ordinaire a lieu en principe en même temps que le congrès ou le comité général de la FNLP.

Article 9 : L'ordre du jour de l'assemblée générale est arrêté par le conseil d'administration. Il est adressé au moins quinze jours avant sa tenue aux membres de l'association *Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France*.

L'assemblée générale élit son bureau qui peut être celui du conseil d'administration.

Après leur présentation et leur discussion, l'assemblée générale vote les rapports d'activité et financier présentés par le conseil d'administration.

Elle approuve les comptes de l'exercice précédent, procède aux affectations nécessaires et délivre quitus au trésorier. Elle arrête le budget du prochain exercice et fixe, sur proposition du conseil d'administration, le montant de la cotisation de l'année suivante.

Elle délibère sur les autres questions mises à l'ordre du jour. D'autres votes que ceux indiqués aux deuxième et troisième alinéas peuvent intervenir.

Elle renouvelle les membres du conseil d'administration dont le mandat est expiré ou dont le siège est devenu vacant avant la fin de leur mandat.

Le décompte des votes obéit aux mêmes règles que celles prévues pour le congrès et le comité général de la FNLP.

Article 10 : Les rapports annuels sont adressés, chaque année, au plus tard en même temps que l'ordre du jour, à tous les membres de l'association.

Les comptes et le rapport du commissaire aux comptes sont transmis sans délai à tous les membres de l'association à réception dudit rapport.

Dans le cas où les comptes ne sont plus contrôlés par un commissaire aux comptes, une commission de contrôle de quatre membres est élue pour trois ans. Une commission de contrôle peut être également élue lorsqu'intervient un commissaire aux comptes.

Le rapport de la commission de contrôle est communiqué aux adhérents.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 11 : Entre deux assemblées générales, l'association *Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France* est administrée par un conseil d'administration de douze membres.

Les membres du conseil d'administration sont élus chaque année par tiers pour trois ans, par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles.

L'élection est organisée à bulletin secret. Les bulletins de votes sont remis, d'une part, aux délégués à l'assemblée générale désignés par les sections de vote départementales et des groupements affiliés, d'autre part, aux membres isolés présents. Les premiers ont autant de voix que de cartes payées à la FNLP par leur fédération départementale ou leur groupement affilié. Les seconds ne détiennent qu'une voix.

En cas de vacance, le conseil d'administration peut pourvoir provisoirement au remplacement de ses membres pour la période qui reste à courir jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Article 12 : Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers au moins de ses membres est nécessaire pour la validité des délibérations. Il est tenu un registre des procès-verbaux des séances qui sont signés par le président et le secrétaire. Ils sont établis sans blancs ni ratures, sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'association.

Article 13 : Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Des remboursements de frais sont seuls possibles, au vu de justifications qui font l'objet de vérifications.

Article 14 : En application de la Loi du 4 février 1901, le conseil d'administration délibère sur l'acceptation des dons et legs qui sont faits à l'association. Il délibère également sur l'acceptation des libéralités entre vifs et testamentaires, sous réserve de l'approbation par la préfecture où est situé le siège social, ceci en vertu de l'article 35 de la Loi du 14 janvier 1933.

Article 15 : Les emprunts, avec constitution d'hypothèque, acquisitions, échanges, aliénation d'immeubles nécessaires au but visé par l'association, dont la valeur serait inférieure à trois cents euros, ne sont pas soumis à l'approbation des membres de l'association. Seule, une délibération du conseil d'administration est nécessaire.

LE BUREAU

Article 16 : Le conseil d'administration élit, parmi ses membres, un bureau, composé au minimum d'un président, d'un secrétaire, et d'un trésorier. Le président, le secrétaire et le trésorier sont chacun assistés par un adjoint.

Le bureau est élu pour un an.

LE PRÉSIDENT ET LES ADMINISTRATEURS

Article 17 : Les administrateurs et les représentants dans le département désignés par les sections de vote départementales ou de groupements appelés à agir sur mandat du conseil d'administration doivent jouir de leurs droits civils.

Article 18 : Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile.

Le président ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées par le Règlement intérieur.

Le président peut ester en justice. En cas d'empêchement, il ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

CHAPITRE III : RESSOURCES ANNUELLES

Article 19 : Les ressources annuelles de l'Association se composent :

- 1°- Du revenu de ses biens ;
- 2°- Des cotisations et souscriptions de ses membres et des versements des membres bienfaiteurs ;
- 3°- Des subventions de l'État, des départements, des communes et des établissements publics ;
- 4°- Du produit des dons et legs dont l'emploi est autorisé au cours de l'exercice ;
- 5°- Des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;
- 6°- Du produit des rétributions perçues pour service rendu ;

7°- De toutes autres contributions qui lui sont parvenues.

Article 20 : Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et un bilan.

Chaque établissement de l'association doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'Association.

Il est justifié, chaque année, auprès du préfet du département, de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

CHAPITRE IV : MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 21 : Sur proposition du conseil d'administration ou d'un tiers des membres de l'association, représentés à l'assemblée générale par les délégués présents et les détenteurs de pouvoirs, celle-ci peut modifier les statuts de l'association.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, adressé à tous les membres de l'association, au moins quinze jours avant sa tenue.

Pour délibérer valablement sur les modifications des statuts, l'assemblée générale doit se composer des représentants d'au moins quart des membres de l'association, présents ou représentés.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau au plus tôt quinze jours après le constat de l'absence de quorum. Elle peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre des délégués présents et des détenteurs de pouvoirs.

Article 22 : L'assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association est convoquée spécialement à cet effet, dans les conditions prévues à l'article précédent.

Pour délibérer valablement, elle doit comprendre les représentants d'au moins la moitié plus un des membres de l'association, présents ou représentés.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau au plus tôt quinze jours après le constat de l'absence de quorum. Elle peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre des délégués présents et des détenteurs de pouvoirs.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des délégués présents et des détenteurs de pouvoirs.

Article 23 : En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association.

Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements visés à l'article 35 de la Loi du 14 janvier 1933.

CHAPITRE V : RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION

Article 24 : Le président doit faire connaître, dans les trois mois, à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association a son siège social, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association.

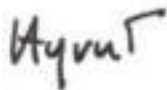
Les registres de l'Association et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Ministre de l'Intérieur ou du Préfet, à eux-mêmes ou à leur délégué accrédité ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Article 25 : Le Règlement intérieur préparé par le Conseil d'Administration et adopté par l'Assemblée générale est adressé à la Préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement.

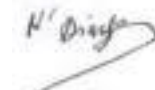
Les statuts ont été adoptés par l'Assemblée Générale, le 24 août 1979, à Nantes. Ils ont été modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 août 1999 à Saint-Jean de Moirans, par l'Assemblée générale extraordinaire du 12 Juillet 2007 à Clermont-Ferrand, par l'Assemblée Générale du 11 Juillet 2014 à Nancy, par l'Assemblée Générale du 24 Août 2018 à Saint-Herblain et par l'Assemblée générale du 24 août 2023 à Paris.

Certifié conforme au texte adopté par l'Assemblée générale du jeudi 24 août 2023,

**Le Président,
Xavier HYVERT**



**Le Trésorier,
Bruno N'DIAYE**



Annexe 4 – Règlement Intérieur

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 1 : Elle est régie par les dispositions statutaires prévues aux articles 5 à 9 des statuts de l'association *Entraide & Solidarité des libres penseurs de France*.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 2 : Le conseil d'administration se réunit au moins tous les trimestres, au siège de l'association. Les réunions liées à l'assemblée générale peuvent se tenir sur le lieu de celle-ci.

Dès l'assemblée générale terminée, le nouveau conseil d'administration se réunit pour élire le bureau.

Le conseil d'administration, sur proposition du bureau, vote les résolutions concernant l'acquisition et les ventes de biens, les acceptations de dons et legs, et toutes décisions relevant de la gestion de l'association et ne relevant pas spécifiquement de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut mandater l'un de ses membres, ou l'un des adhérents, pour représenter l'association, notamment au conseil d'administration de l'Institut de recherche et d'études sur la Libre Pensée (IRELP). Les limites de ce mandat sont indiquées dans la résolution correspondante.

LE CONTRÔLE DES COMPTES

Article 3 : L'exercice comptable commence au 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Les comptes de l'association sont contrôlés et certifiés par un commissaire aux comptes agréé puis publiés, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

La commission de contrôle élue par l'assemblée générale peut faire des observations sur les comptes et, lorsque ces derniers sont certifiés, sur le rapport du commissaire aux comptes. Elle vérifie si les mouvements financiers de l'association correspondent bien aux décisions du conseil d'administration. Elle peut faire des propositions au conseil d'administration.

Le trésorier de l'association participe aux réunions de la commission de contrôle.

LA COMMISSION SOCIALE

Article 4 : Une commission sociale est mise en place par le conseil d'administration.

Elle comprend le président, le secrétaire et le trésorier de l'association. Le conseil d'administration peut désigner d'autres membres en raison de leurs compétences en matière sociale.

Le conseil d'administration désigne le président de la commission.

La commission sociale reçoit et étudie les dossiers individuels de demandes d'aides et de secours. Elle alloue ces aides en fonction d'un règlement général défini par le conseil d'administration et annexé au règlement intérieur. Celles-ci peuvent prendre notamment la forme d'avances financières, de secours, de conseils, d'aide aux démarches.

Le président de la commission, ou son représentant, présente régulièrement un rapport au conseil d'administration de l'association sur le fonctionnement de la commission sociale et le montant des aides attribuées. Il propose, si nécessaire, de transformer des avances en aides.

La commission sociale est soumise à l'obligation de discrétion et ne communique pas les noms des libres penseurs qui ont déposé des dossiers, y compris au conseil d'administration.

La commission sociale est responsable de l'archivage des dossiers comportant une aide ou une avance financière qui peuvent être communiqués, sur sa requête, au commissaire aux comptes.

LES AIDES À D'AUTRES ASSOCIATIONS

Article 5 : Le conseil d'administration, sur proposition du bureau, peut attribuer des aides à des associations françaises ou étrangères dont les objectifs recoupent les siens ou entrent en synergie avec ses objectifs.

Si les aides transitent par une association ou un groupement intermédiaire, le conseil d'administration délivre un agrément préalable de cette structure.

LA PROPAGANDE ET L'INFORMATION

Article 6 : Les adhérents à l'association sont informés à la fois de la possibilité qu'ils ont de participer au financement de l'association par des dons, legs et autres contributions, et aussi de leur droit à être secourus, quand ils se trouvent dans le besoin, de manière conjoncturelle ou structurelle. Le conseil d'administration prend toutes les dispositions nécessaires pour que ces informations soient portées à la connaissance des libres penseurs, par exemple, lors des réunions des fédérations départementales et des congrès de la Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP), ou dans la presse de la FNLP.

Des missions spécifiques peuvent être organisées, en France ou à l'étranger, pour détecter des besoins de secours correspondant aux missions de l'association.

LES CONVENTIONS

Articles 7 : Afin de faciliter ses travaux, l'association *Entraide & Solidarité des libres penseurs de France* peut conclure des conventions avec d'autres associations.

En particulier, elle signe une convention avec la FNLP fixant les conditions de d'occupation par cette dernière des locaux sis 10-12, rue des Fossés-Saint-Jacques à Paris (75005) et une autre avec l'IREL P déterminant les modalités de dépôt et d'accès aux adhérents, aux étudiants, aux chercheurs et au public du fonds documentaire de l'association ainsi que de réalisation des productions de l'IREL P.

LA BIBLIOTHÈQUE

Article 8 : La mise à disposition des adhérents, notamment des plus modestes, des ouvrages et revues de la bibliothèque de l'association *Entraide & Solidarité des libres penseurs de France*, issus pour l'essentiel de legs successifs et de l'ancienne maison de retraite des libres penseurs de France, constitue un service à vocation sociale.

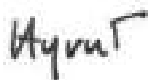
L'accès à la bibliothèque peut être étendu aux étudiants et aux chercheurs. Il peut l'être également à un plus large public selon des modalités à déterminer avec les collectivités territoriales.

La convention établie avec l'IREL P prévoit les conditions de gestion et d'accès à la bibliothèque de l'association *Entraide & Solidarité des libres penseurs de France*. Elle stipule notamment que l'IREL P en tient l'inventaire.

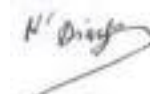
Règlement Intérieur adopté par l'assemblée générale de l'association *Entraide & Solidarité des libres penseurs de France* le 11 Juillet 2014 à Nancy et modifié par les assemblées générales des 24 Août 2018 à Saint-Herblain, 1^{er} octobre 2022 à Paris *et par l'Assemblée générale du 24 août 2023.*

Certifié conforme au texte adopté par l'Assemblée générale du jeudi 24 août 2023,

Le Président,
Xavier HYVERT



Le Trésorier,
Bruno N'DIAYE



Annexe 5 – Règlement de la Commission sociale

ANNEXE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

REGLEMENT DE LA COMMISSION SOCIALE

1°) La commission sociale est chargée d'étudier les demandes individuelles d'aides et de secours en provenance des adhérents. Elle se réunit en fonction de la réception des nouveaux dossiers ou du suivi des dossiers en cours. Elle tient à jour un registre de ses délibérations. Les secours et prêts d'honneur ne pourront être accordés qu'à partir de la deuxième année de cotisation.

2°) Les types d'aides et de secours dont dispose la commission sociale sont adaptés aux cas particuliers. Ils comprennent notamment :

- des avances financières (prêts d'honneur sans intérêt) d'un montant maximum de 3000€, remboursables en cinq ans maximum ;

- des secours d'un montant maximum de 4 500€. - des versements réguliers (sous forme mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle), dans la limite du montant maximal des secours ;

- des aides diverses sous forme de conseils (techniques, administratifs, juridiques, interventions, etc.) et de prestations sociales pouvant être rémunérées par *Entraide & Solidarité de libres penseurs de France* ;

3°) Le budget alloué à la commission sociale pour ces aides et secours est placé sous le contrôle du trésorier, qui rend compte de son exécution au conseil d'administration.

4°) Le principe de subrogation suivant est autorisé : l'association *Entraide & Solidarité des libres penseurs de France* peut verser les sommes plutôt aux organismes auprès desquels le bénéficiaire a contracté des dettes plutôt qu'à celui-ci directement, afin de s'assurer que les sommes versées sont bien utilisées à surmonter la difficulté financière constatée.

5°) Les bénéficiaires pourront être les suivants :

- les retraités libres penseurs et /ou leurs conjoints en maison de retraite ;

- les retraités libres penseurs et /ou leurs conjoints ;

- les libres penseurs ou leurs conjoints ;

- les enfants de libres penseurs, notamment les orphelins, pour poursuivre leurs études ;

- des cas particuliers de solidarité, sous réserve de l'accord du conseil d'administration, sur proposition de l'un de ses membres.

6°) Il ne sera pas établi de barème de revenus pour déterminer si l'aide est donnée ou pas. La commission sociale constate souverainement le besoin d'aide au cas par cas. Elle devra donc obtenir du demandeur toutes les pièces nécessaires pour fonder son appréciation. Le refus de cette transmission de documents entraînera, sauf cas de force majeure dûment établi, la suspension de l'étude de la demande d'aide.

7°) Des mesures d'urgence pourront être prises par le président de la commission sociale, après avis des membres de la commission et en premier lieu du trésorier, sous réserve de régularisations a posteriori. Elles ne pourront excéder les plafonds prévus pour les prêts d'honneur et les secours.

8°) Dans tous les cas, chaque bénéficiaire devra signer un reçu qu'il adressera au président de la commission.

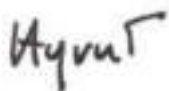
9°) La commission délibère sur les dossiers de prêts d'honneur pour lesquels les remboursements deviennent difficiles, compte tenu d'une aggravation de la situation. Si elle l'estime nécessaire, elle peut demander au conseil d'administration, dont elle saisit le président, de transformer les prêts d'honneur en secours.

10°) Les contestations éventuelles sont du ressort du conseil d'administration.

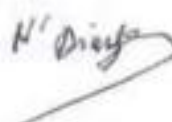
Annexe au Règlement intérieur, la Commission sociale **modifié par l'Assemblée générale du 24 août 2023 à Paris.**

Certifié conforme au texte adopté par l'Assemblée générale du jeudi 24 août 2023,

**Le Président,
Xavier HYVERT**



**Le Trésorier,
Bruno N'DIAYE**



**entraide
& Solidarité**
des Libres Penseurs de France



Une solidarité effective grâce aux dons et legs

e-mail : entraidelp@wanadoo.fr - Tél. : 01 46 34 21 88

Ses ressources sont exclusivement constituées des cotisations de ses membres et des dons et legs qui lui sont adressés. Elle a besoin de vous pour poursuivre la réalisation de ses objectifs et assurer une solidarité financière active en direction :

- des libres penseurs et de leurs proches confrontés aux aléas de l'existence, à la précarité ou à la répression ;
- d'associations laïques de bienfaisance agissant pour la défense de la liberté de pensée. L'ex-mutuelle des libres penseurs de France est habilitée à recevoir des legs, exempts de droits pour l'amélioration des conditions de vie des libres penseurs.

N.B. - Tous les legs et donations doivent être libellés au nom de "Entraide et Solidarité des libres penseurs de France".

Entraide et Solidarité

Une œuvre à préserver

Pour permettre à votre association de continuer la
solidarité active, organisée

AIDEZ-LA !

Faites un legs,
Faites-la bénéficier d'une assurance-vie ou -décès
Devenez bienfaiteurs

MANDAT POUR DEVENIR BIENFAITEUR



10-12, rue des Fossés Saint-Jacques 75005 PARIS

Entraide et Solidarité a pour vocation d'apporter assistance aux Libres penseuses-seurs en difficultés.

Enfant d'une Libre penseuse : « la bourse d'Entraide et Solidarité a été un sérieux coup de pouce pour mon année universitaire ».

ENTRAIDE ET SOLIDARITE lui vient en aide chaque mois.

Libre penseuse, son conjoint dépendant est en EHPAD'.

ENTRAIDE ET SOLIDARITE lui vient en aide chaque mois.

Aidez Entraide et Solidarité

Devenez membre bienfaiteur

En allant sur notre site :

<https://www.entraideetsolidaritelibrespenseurs.org>

Ou bien en adressant le MANDAT, ci-dessous, accompagné d'un RIB à l'adresse de l'association 12, rue des Fossés Saint Jacques 75005 Paris ou à astridentraide@gmail.com

LES DEMANDES D'AIDE, DE CONSEIL SONT A ADRESSER AU PRESIDENT DE ENTRAIDE ET SOLIDARITE DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE 10-12, RUE DES FOSSES-SAINT-JAQUES 75 005 PARIS - astridentraide@gmail.com

Aide à la scolarisation des enfants libanais et syriens déplacés à Saïda (Liban.) en soutenant « Tadamoun Wa Tanmia »

Aide à la scolarisation des enfants de familles très démunies, au Sénégal, en soutenant « Un enfant, un cartable » Association Jean-Louis BAROIN »

Entraide et Solidarité aide des associations laïques de bienfaisance agissant pour la liberté de pensée en France, dans le monde.

Soutien à un programme de l'U.J.F.P. d'aide à des agriculteurs dans la bande de Gaza